

**L'IMPORTATION MASSIVE DE POULET
CONGELE AU CAMEROUN
(ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET ALTERNATIVES)**

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	8
1 - INTRODUCTION	10
1.1 - LE CONTEXTE CAMEROUNAIS	13
1.2 - LA VIANDE DE VOLAILLE DANS L'ALIMENTATION AU CAMEROUN	19
2 – DES ACTEURS CAMEROUNAIS ET EXTERIEURS	22
2.1 – LES IMPORTATEURS	22
2.1.1 - QUELQUES TETES DE FILE LOCAUX	25
2.1.1.1 CONGELCAM	25
2.1.1.2- BAKO	26
2.1.1.3 -SOCAMEF	26
2.1.1.4 PERSEVERANCE	26
2.1.1.5 - POISSONNERIE MENEGUE	27
2.1.1.6 - GIAC	27
2.1.1.7 - FISHCO	27

2.1.1.8 POISSONNERIE EKOUNOU	28
2.2 – LES FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIANDE DE VOLAILLE AU CAMEROUN.	28
2.2.1 - LES PAYS EXPORTATEURS VERS LE CAMEROUN	28
2..2.2 - LES ENTREPRISES EXPORTATRICES	29
2.2.3 - QUELQUES RESEAUX MAJEURS DE FOURNISSEURS	30
2. 2.3.1 - BRITTANIA	30
2.2.3.2 – LES ETABLISSEMENTS MANCEL	33
2.2.3.3 - CAPDEVILLE SCA	33
2.2.3.4 - MEAT TRADING	34
2.2.3.5 - DAT SCHAUB	34
2.2.3.6 - COINTA	34
2.2.3.7 - ABBEY FOOD GROUP	35
2.3 – LES TRANSITAIRES ET TRANSPORTEURS IMPLIQUES	35
2.3.1 - LES TRANSITAIRES MAJEURS	35
2.3.1.1 KUHNE AND HEMZ	35

2.3.1.2 OMEGA TRADING	36
2.3.1.3 M. VOOGD	36
2.3.1.4 LUYBEN	36
2.3.1.5 FOODEX	37
2.3.2 L'ORGANISATION DES OPERATEURS DE TRANSIT EN RESEAUX	37
2.3.2 1 - LES PAYS ET LES PORTS D'ORIGINE DANS L'ENSEMBLE	38
2.3.2 2- PAYS ET PORTS D'APPROVISIONNEMENT PARTICULIERS DES PLUS GROS IMPORTATEURS	39
2.3.2 2.1 CONGELCAM	39
2.3.2 2.2 BAKO	39
2.3.2 2.3 SOCAMEF	40
2.3.2 2.4 PERSEVERANCE	40
2.3.2 2.5 POISSONNERIE MENENGUE	40
3 – L'IMPORTATION	41
3.1- UNE IMPORTATION MASSIVE.	41

3.1.1- AVANT 1996 : UNE IMPORTATION COMPLEMENTAIRE	41
3.1.2- LA BIFURCATION DE 1996-1997	42
3.2 – UNE IMPORTATION INCONTROLEE	43
3.2.1- L’AN 2000 : COUP DE FREIN OU COUP DE FOUET ?	44
3.2.2- SUIVI PEU RIGOUREUX, DONNEES CONFUSES	44
3.3 – UNE ACTIVITE QUI RAPPORTE...	46
3.3.1 – DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS ET CAMOUFLES...	46
3.3.2 – ... DANS DES SOUS-PRODUITS VARIES...	49
3.3.2.1- DES FORMES VARIEES	49
3.3.2.1.1 -UN UNIVERS DE MORCEAUX	49
3.3.2.1.2-« MORCEAUX DES ABATS » ET « MORCEAUX DE PARTIES »	49
3.3.2.1.3-QUELQUES FOIS DES MORCEAUX DE FOIE	50
3.3.2.1.4- TOUT N’EST PAS CONGELE	51
3.3.3 – ...LIVRES À DES PRIX INBATTABLES...	51

3.3.3.1 - DES COUTS A L'IMPORTATION ANORMALEMENT BAS	51
3.3.3.1.1 – Quelques prix à l'expédition	51
3.3.3.1.2 - L'avantage au poulet congelé dès la sortie du port à Douala	52
3.3.3.1.3 - Une commercialisation à des prix défiant toute concurrence	52
3.3.3.1.3.1 - Des prix compétitifs pour le poulet congelé même dans l'arrière-pays	52
3.3.3.1.3.2 - Une compétition très inégale	55
4. UNE CATASTROPHE POUR LA SANTE, L'ECONOMIE ET LA SOCIETE LOCALE	57
4.1 - ... DES SOUS-PRODUITS DE QUALITE INQUIETANTE !	57
4.1.1 DES DENREES REPUGNANTES	57
4.1.2 DES PRODUITS « INCONSOMMABLES »	60
4.2 UNE CATASTROPHE POUR LA PETITE AVICULTURE LOCALE	64
4.2.1 AVICULTURE LOCALE EST COMPROMISE	64
4.2.2 LES PETITS ELEVEURS SACRIFIES	69
4.2.3 DES AVICULTEURS INDUSTRIELS LOCAUX DESTABILISES PAR L'ASPHYXIE DE LA PETITE AVICULTURE	70
5. L'ALTERNATIVE D'UNE PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE	76

5.1. L'EXISTENCE D'UN MARCHÉ NATIONAL IMPORTANT ET CROISSANT	76
5.2 LA NECESSITE D'UN SOUTIEN ETATIQUE INITIAL EFFICIENT	78
5.3 LA NECESSITE D'UNE SYNERGIE DES OPERATEURS LOCAUX	79
5.4 UN DELAI INITIAL DE PROMOTION ET DE SAUVEGARDE DE 2 A 4 ANS S'IMPOSE	79
6. CONCLUSION	81
7. RECOMMANDATIONS	83
Liste des abréviations	84
Liste des tableaux	85
	81
Liste des figures	87
Listes des photos	88
Annexes	89

AVANT-PROPOS

Quatre ans durant, à travers le journal « La Voix Du Paysan », le SAILD a fait l'écho de la détresse des éleveurs locaux face au dumping des produits importés sur les marchés. Il n'a cessé d'attirer l'attention de l'opinion et des décideurs sur le phénomène de l'importation massive de viandes de volailles - dont les méfaits s'amplifient, quittant le champs de l'appauvrissement des petits éleveurs pour s'attaquer à celui de l'économie nationale et à la santé des populations.

Face à l'indifférence générale dont se nourrissent les importateurs pour arroser plus encore les marchés et accroître leurs chiffres d'affaires (de 800 tonnes importées en 1996, on en est aujourd'hui à 17 000 tonnes l'an). Le SAILD a saisi l'opportunité qui lui a été offerte par l'ONG hollandaise ICCO pour penser une action susceptible d'être engagée contre l'importation massive et incontrôlée des viandes de volailles- communément appelée « poulets congelés » ou « congelés » tout court . Ce phénomène appauvrissant des couches rurales défavorisées ayant longtemps fait partie des préoccupations des associations SOS-FAIM Belgique et Luxembourg, celles-ci s'associeront dès les premières heures à l'initiative.

La présente étude qui permettrait d'éclaircir les contours du problème et de préciser les stratégies, s'est avérée indispensable en prélude aux actions.

Aussi indispensable, s'est imposée la nécessité de construire des alliances et des interactions entre des acteurs tant nationaux qu'internationaux pour agir, vu la complexité du phénomène et la diversité de ses réseaux.

La présente étude et les actions qui en découleront bénéficieront, nous l'espérons, de l'adhésion et du coup de pouce de plusieurs autres personnes physiques et morales qui prendront le train en marche et que nous trouvons ici le lieu de saluer.

Plusieurs partenaires et équipes ont travaillé de concert pour rendre possible la production du présent rapport. Outre le SAILD :

- sur place au Cameroun :

- ☞ l'ACDIC...
- ☞ l'Institut Pasteur ;
- ☞ Le SIFAC

- de l'extérieur :

- ☞ ICCO : Hollande ;
- ☞ SOS-FAIM :Belgique ;
- ☞ CTA/Wagenengen ;
- ☞ SOS-FAIM/Luxembourg ;

Le rapport a été rédigé par le Dr. Athanase BOPDA, chercheur au MINREST, Co-coordonateur de l'Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun (OCISCA) et Bernard NJONGA, Ingénieur agronome, Secrétaire Générale du SAILD.

I - INTRODUCTION

L'importation massive de viandes de volaille est un des aspects surprenant de la question alimentaire au Cameroun. En effet, dans ce pays, la préférence pour l'autosuffisance alimentaire est restée un des termes les plus constants des discours tant en matière de politique agricole qu'économique. C'est une priorité accordée à la « food sovereignty » que rend bien la notion d'auto-suffisance alimentaire. Le recours ou la dépendance de sources extérieures d'approvisionnement ne devrait survenir qu'en cas de force majeure. Tout recours à l'importation s'inscrit alors au cœur d'une préoccupation longtemps ressentie tant par les autorités politiques et administratives, que par le citoyen moyen tous, en principe, tant « debout et jaloux » de leur liberté que mobilisé par « un symbole de foi et de dignité » :

- Comment fournir de façon permanente aux Camerounais une alimentation suffisante en quantité et en qualité ?
- Comment fournir cette alimentation en ne recourant d'abord qu'à la capacité nationale de production de denrées et de vivres indispensables à la nutrition des camerounais ?

De façon particulière, comment fournir aux camerounais l'apport en viande indispensable à leur bonne santé individuelle et collective ? Comment y parvenir tout en promouvant des capacités nationales ? L'existence d'une importation massive de viande de volaille congelée est-elle la manifestation d'une incapacité nationale à subvenir aux besoins du pays en viande de volaille par le recours aux potentiels et capacités nationales en la matière ? Comment comprendre ce phénomène qui a première vue est simple mais est, peut-être, une réalité plus complexe ?

C'est pour répondre à ces différentes questions de façon efficiente que nous avons abordé l'importation massive des viandes de volailles au Cameroun.

Traité d'une pareille question exige des données statistiques et des informations de sources multiples, de formes variées et de portées variables tant dans le temps, dans l'espace que dans la société, la portée stratégique n'étant pas la moindre.

En effet, l'approvisionnement national en quelques denrées que se soit soulève souvent d'inextricables, et parfois d'inavouables, jeux d'intérêts. La manière et les conséquences de sa conduite interpellent des acteurs des plus humbles au plus puissants tant à l'intérieur du pays qu'au-delà de ses frontières.

La méthodologie adoptée a été configurée de façon à permettre tant l'acquisition des données et informations indispensables que leur traitement et leur interprétation dans l'objectivité et la neutralité scientifique la meilleure possible.

Aussi, les premiers efforts de compréhension du phénomène ont-ils consisté à donner réponse à des questions préliminaires aussi simples que celles de savoir :

- comment a évolué l'importation des viandes de volaille au Cameroun ?
- qui sont les fournisseurs ?
- qui sont les importateurs ?
- qui sont les transporteurs ?
- quels sont les pays d'origine ?

- dans quel contexte réglementaire s'opèrent les transactions y afférentes ?
 - qui sont les consommateurs ?
 - existe-t-il une capacité nationale pouvant couvrir correctement les besoins de la population ?
- Ces questions ont difficilement masqué une préoccupation de base : « à qui profite réellement l'importation de la volaille congelée » ? Est-ce au consommateur pauvre et à la nation comme le prétendent certains ou à des commerçants véreux et des agents de l'Etat sans scrupules, tous déboussolés par « la crise des valeurs » et obnubilés par « l'argent facile et pervers » ?

Toute réponse convenable à ces questions à la fois délicates et incontournables, imposait un recours systématique à des données de première ou de seconde mains, ainsi qu'à des observations directes sur le terrain seules à même de permettre une perception exacte et une compréhension juste des faits. Aussi, les sources d'informations suivantes ont été autant que faire se peut consultées ou exploitées :

- les rapports administratifs du MINEPIA,
- documents divers des structures techniques du MINDIC, de la DCNS, de la direction des Douanes et des services de la mécanographie du port de Douala etc.
- articles, ouvrages divers d'auteurs s'étant penchés sur la question tant au Cameroun qu'à l'étranger,
- témoignages d'acteurs ou d'observateurs expérimentés de la filière avicole ou du monde camerounais des affaires.

La méthode d'analyse par cohorte a été appliquée pour mieux rendre compte de l'évolution des petits aviculteurs (moins de 500 poussins), des fournisseurs, des importateurs. Faute de données suffisantes, elle n'a pu être appliquée aux transitaires et aux transporteurs. Grâce à elle, l'évolution de divers acteurs de la scène de l'importation de la volaille congelée au Cameroun a été appréhendée génération par génération.

Des descentes ciblées sur le terrain ont permis de s'enquérir auprès des différents acteurs concernés de leur expérience, de leur perception, de leurs justifications des actions ou de leur explication du phénomène. Des points de vue des consommateurs et des producteurs locaux, ainsi que des importateurs ou de leurs relais commerciaux ont été recueillis et interprétés.

Pour rendre compte de l'impact de l'importation de la viande de volaille sur la santé, une enquête sur la qualité des produits en question a été commandée auprès de l'Institut Pasteur de Yaoundé. Une autre enquête menée auprès des petits producteurs locaux, ceux qui sont les plus pauvres ou les plus vulnérables, a permis de prendre la mesure de la longueur de vie et des difficultés de leurs entreprises. Des récits de vie ont été collectés et ont permis de mettre du vécu humain sur les conclusions tirées de nombreuses données statistiques froides.

Le rapport qui suit rend compte des résultats des investigations menées. Y sont abordés tout à tour :

- le contexte de l'importation de la viande de volaille au Cameroun ;
- son évolution ;
- ses acteurs locaux et extérieurs ;
- les effets et méfaits multiples et variés de cette importation ;
- ses perspectives ;
- ses alternatives.

Pour éviter d'alourdir la lecture du texte, des résultats plus détaillés de divers traitements appliqués aux multiples données exploitées ont été consignés en annexe. Ils permettront aux uns et aux autres de se faire leur propre opinion.



Photo1 : L'aviculture camerounaise, une activité sinistrée

I.1 - LE CONTEXTE CAMEROUNAIS

Pour bien situer le lecteur du rapport quant à l'environnement dans lequel se déroule l'importation de volaille congelé au Cameroun, une présentation de son contexte local et global s'est imposée. Au niveau local, le Cameroun est un pays de 475 440 Km² situé au fond du Golfe de Guinée. Entre les 2^{ème} et 13^{ème} degrés de latitude nord et les 9^{ème} et 16^{ème} degrés de longitude Est. Ce pays divisé en dix provinces étale, du sud au nord pratiquement, toute la gamme des milieux écologiques tropicaux. On y passe de la forêt équatoriale humide de la côte atlantique à la steppe soudano-sahélienne des abords du Lac Tchad, en passant par diverses variétés de savanes plus ou moins arborées et des tonalités d'altitude. En 1987, près de 21 077 seulement des 30 000 Km² de superficie cultivable du territoire sont effectivement cultivée par une population démographiquement très dynamique. 42,1% du Cameroun est couvert par des forêts plus ou moins dégradées et 36,8% par l'élevage notamment de ruminants.

De 4 907 000 habitants en 1961 (ONU, 1961), la population camerounaise avoisine aujourd'hui 15 000 000 d'habitants. Grâce à une croissance démographique au taux annuel constamment supérieure à 2,50%, la densité du pays est passée de 16,5 en 1976 à 22,6 en 1987, puis environ 31 habitants/Km² en 2000. Cette densification continue mais encore relativement faible est demeurée une constante grâce à un taux brut de natalité resté supérieur à 41 pour 1000 entre 1976 et 1987 tandis que le taux brut de mortalité, dans la même période, passait de 20,4 à 13,7 pour 1000.

Avec une espérance de vie passant de 44,4 à 53,4 ans entre 1976 et 1987, avec plus du 1/5 de la population constituée de femmes en âge de procréer et se mariant en moyenne avant 21 ans, la population camerounaise est remarquablement jeune. En 1987, les moins de 15 ans en représentaient 46,4% contre 43,4 % en 1976. Par ailleurs, la moitié des Camerounais se retrouve dans les villes dont environ 1,5 millions à Yaoundé la capitale politique et au moins autant à Douala la métropole économique. Cette situation est le résultat d'une urbanisation rapide marquée tant par la multiplication des centres urbains que par l'augmentation des populations des villes existantes.

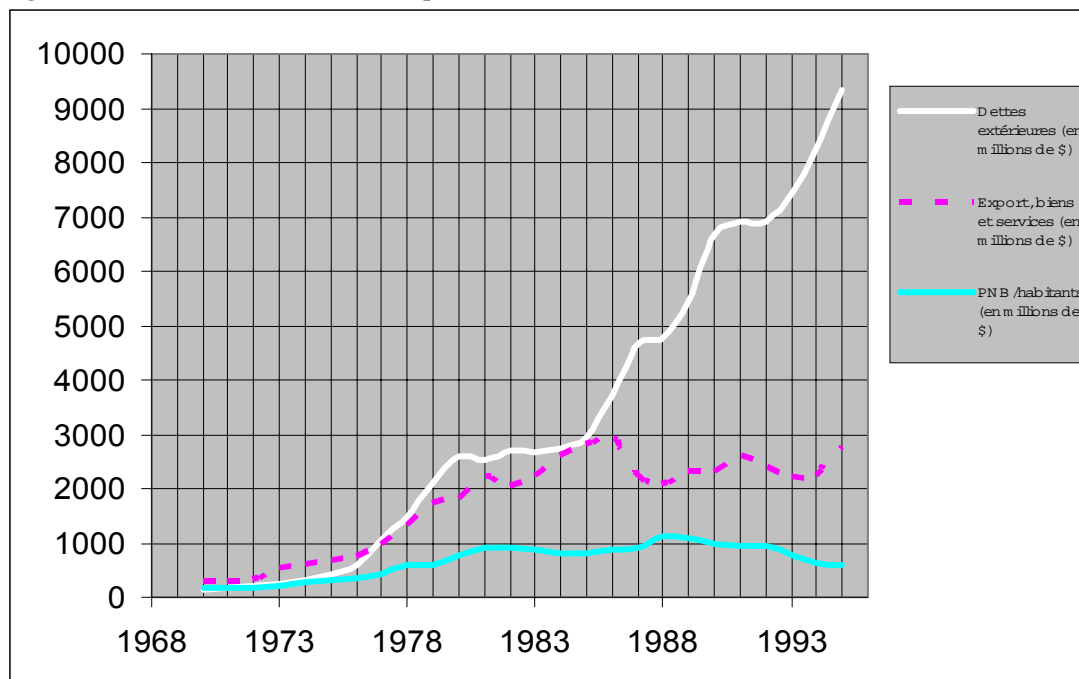
En effet, de 18% en 1967, le taux d'urbanisation atteint 50,1% en 2000. Cette évolution s'opère en même temps qu'une remarquable alphabétisation, la poursuite des études étant l'un des motifs principaux du départ des jeunes des campagnes vers les villes. De 47,4% en 1978, on est passé à 59,5% de personnes alphabétisées en 1987. Dans le même laps de temps, le taux de scolarité des « 6-11 ans » passait de 67,5 à 73,1%. En dehors d'une intercompréhension linguistique qu'elle facilite, l'alphabétisation dans les deux langues officielles du Cameroun que sont le français et l'anglais ouvre des perspectives modernes d'apprentissage et de formation.

Le dynamisme démographique contraste cependant quelque peu avec l'évolution sur le plan de l'activité économique. En effet, le taux brut d'activité passe de 39,9 à 36,8% de 1976 à 1987. Chez les hommes il est relativement plus important que chez les femmes : 49 à 43,8% en 1976 et 1987 chez les premiers contre 31,2 et 30,1% chez les dernières. Au total, le rapport de dépendance est allé croissant ces dernières années, passant de 89 à 99% entre 1976 et 1987. La population active qui doit prendre en charge le reste de la société est d'abord agricole. Elle s'adonne à la culture des vivres et des produits dits « de rente » qui ont

longtemps avant le pétrole, servi de locomotive de l'activité économique nationale : cacao, café, coton, riz, etc.

Suite à la dévaluation de 1994 et à l'application des PAS sans CAAS dès la fin des années 80, le pouvoir d'achat des Camerounais s'est réduit pratiquement au tiers de sa valeur du début des années 80 (cf figure 1).

Figure 1 : Evolution du PNB, des exportations et du service de la dette du Cameroun de 1970 à 1995



Ployant dans le même laps de temps sous le fardeau de la dette, l'Etat asphyxié atténuait et même cessait un bon nombre de ses interventions régulatrices. Il s'en est suivi dramatiquement une compression relative des dépenses publiques répercutée au niveau des ménages par une compression des dépenses parmi lesquelles, tragiquement, celles dépenses alimentaires.

Pour les ménages pauvres, ceux situés en dessous de 40% des plus bas revenus de la distribution nationale du profil des revenus et ne disposant annuellement que de moins de 78 000 F Cfa de dépenses de consommation aux prix de 1983/1984, Une étude sur le profil de pauvreté mentionne explicitement : « En terme de consommation par tête, et par rapport aux ménages non pauvres, les pauvres ont dépensé quatre fois moins pour l'alimentation, et les extrêmement pauvres cinq fois moins. [...] Les ménages d'au moins six personnes sont proportionnellement deux fois plus nombreux parmi les pauvres (ou les extrêmement pauvres) que parmi les non pauvres. Ensuite, 24% de la population des ménages non pauvres sont dans le groupe d'âge 6-15 ans contre 33% pour les ménages pauvres ou extrêmement pauvres » (A. Ngassam et F. Roubaud, 1994).

Déjà confinés pour la plupart à l'univers rural, ce sont pourtant ces plus vulnérables qui, même en ville, vont se rabattre sur toutes les activités agricoles ou d'élevage, nouvelles ou non, susceptibles de leur procurer les revenus indispensables à leur survie et la réussite

sociale de leur progéniture. De même vont-ils déployer des modes d'ajustement essentiellement piloté par leur insuffisance de moyens (cf tableau 1).

Tableau 1 : Principaux modes d'ajustement de la baisse de la consommation par type de ménages (en % des ménages dont la consommation a baissé)

MODES D'AJUSTEMENT	TYPE DE MENAGES			TOTAL
	Pauvre	Intermédiaire	Non pauvre	
1- On achète une quantité plus petite des mêmes produits, sans changer de lieu d'achat	3	14	30	19
2- On achète la même quantité, mais on va ailleurs, où c'est moins cher	47	48	32	41
3- On choisit avec plus de soins les produits qu'on achète	21	20	15	19
4- On a moins d'invités à la maison	0	9	10	8
5- On reçoit plus de don de la famille du village	0	0	0	0
6- On reçoit plus de don de la famille hors du village	11	2	7	6
7- Autres	17	7	6	7
TOTAL	100	100	100	100

D'après A. Ngassam et F. Roubaud, sources :ECM93 et calculs propres des auteurs

« Acheter moins cher ailleurs » est le mode d'ajustement majeur de toutes les catégories. Ce qui signifie aussi qu'on accepte, en contre-partie, de sacrifier la qualité à la quantité. Ce qui, nous le verrons plus loin, ne va pas sans conséquences plus ou moins dramatiques. La sous-nutrition des enfants et des pauvres en particulier n'en est pas une des moindres (A. Ngassam et F. Roubaud, 1994). Aussi, pour les ménages les plus pauvres, choisir avec plus de soins les produits qu'on achète finit-il plutôt par se confondre avec « chercher aussi longtemps que possible le produit financièrement le moins cher sur le marché » même s'il est de mauvaise qualité, en revanche, les « autres » modes comportent une bonne part de recours à plus d'engagement dans l'agriculture ou l'élevage d'auto-provisionnement.

Déjà, plus de 2/3 de la population active camerounaise vit du travail de la terre ou de l'élevage. Avec une contribution de l'ordre de plus de 4/5 de cette population, les femmes et les ménages ruraux pauvres sont encore plus concernés que les hommes. Il s'agit surtout d'une agriculture et d'un élevage de subsistance orientés d'abord vers l'autosatisfaction des besoins alimentaires des ménages. Toutefois, avec l'urbanisation croissante, une agriculture et un élevage spéculatifs ont vu le jour. Souvent obtenue dans le cadre de petites et moyenne exploitations artisanales, leur production est essentiellement orientée vers les consommateurs urbains du marché intérieur national. Pourtant, la mondialisation place cette agriculture ou cet élevage spéculatif directement en face d'un marché international ou l'évolution des cours de la viande présente des caractéristiques particulières.

En effet, depuis une vingtaine d'années, on enregistre une stagnation des échanges internationaux et une désorganisation des marchés liée au ralentissement de l'expansion économique mondiale et aux maladies animales qui ont sévi dans les principaux marchés (cf. Tableau 2)

Tableau 2 : Cours internationaux de la viande

	Indice FAO des Cours internationaux de la viande	Cours internationaux de la viande			
		Poulet ¹	porc ²	Vache ³	Agneau ⁴
	(...1990-92=100...)	(..... dollars E-U./tonne.....)			
1994	102	921	2659	2384	2975
1995	99	922	2470	1947	2621
1996	96	978	2733	1741	3295
1997	96	843	2724	1880	33393
1998	83	760	2121	1754	2750
1999	84	602	2073	1894	2610
2000	85	592	2083	1957	2619
2001	83	643 ⁵	2063 ⁶	2138	2912

Source : perspectives n° 1, Février 2002

En 1993 par exemple, la catastrophe soviétique de Tchernobyl a fait planer sur les côtes africaines la menace de circulation de cargaisons de laits et de viandes irradiées. En 1996, c'est l'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) qui contraint les gouvernements africains à décider de l'arrêt de l'importation de pareils produits. Cette interdiction sera rappelée et renforcée en 1999, suite à l'affaire des poulets à la dioxine. Déjà quelques années auparavant, l'utilisation des antibiotiques pour accélérer la croissance des animaux avait provoqué l'affaire des vaches aux hormones. Aujourd'hui, les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) défraient la chronique. Demain, le clonage et les manipulations génétiques que les bios industriels veulent exploiter pour produire des animaux strictement standardisés font planer un doute sur la qualité des aliments carnés.

Parmi les cours moyens internationaux de la viandes de ces dernières années, ceux de la viande de poulet, tout en décroissant comme les autres cours, restent toujours les plus faibles, donc potentiellement les plus accessibles aux plus démunis (cf tableau 3). Dans la production mondiale, la viande de volaille reste depuis plusieurs années la deuxième source d'aliment carné tant dans les pays développés que dans les pays en développement. La part de la viande de volaille s'est même élargie grâce à une forte demande et une stabilité des prix des intrants pour les agriculteurs dans beaucoup de pays.

«Dans la plupart des régions, la production a progressé dans tout le secteur avicole, et dans les pays en développement, elle a cru de 3%. La consommation par habitant a très légèrement augmenté à l'échelle mondiale : de 11,2 kg, elle s'est établi peu à peu à 11,3kg. Elle a enregistré une faible expansion dans les pays en développement ou elle a atteint 7,7kg par personne [par an] en 2001, tandis que dans la CE – région qui ne représente que 13% de la consommation mondiale mais à laquelle on doit 30% de l'essor de la consommation enregistrée en 2001 – cette évolution en faveur de la viande de volaille a entraîné dans les pays développés une hausse moyenne de la consommation par habitant qui est passé de 24,1kg à 24,8kg [par an].

¹ Poulet en morceaux, valeur unitaire exportation E-U

² viande de porc congelés, valeur unitaire exportation E-U

³ Viande de vache transformée, Australie, prix caf E-U

⁴ agneau congelé, carcasse entière, Nouvelle Zélande, prix de gros Londres.

⁵ Janvier – Novembre.

⁶ Janvier – Novembre.



Photo 2 : Un camion apparamment « frigorifique »

Les préférences de consommation de la viande de volaille ont été à l'origine, en 2001, d'une expansion de 4% des échanges internationaux qui ont atteint 7,6 millions de tonnes dans ce secteur, en élargissant ainsi à 44% la part des produits avicoles dans le commerce mondial de la viande ».⁷

Tableau 3 : Production mondiale de Viande

	2000	2001	2002 estim.
	(..... millions de tonnes		
TOTAL MONDIAL	234,5	237,1	242,6
Viande de volaille	67,6	69,4	71,7
Viande porcine	91,3	92,6	94,7
Viande bovine	59,8	59,3	60,1
Viande ovine et caprine	111,4	11,5	11,7
Autres viandes	4,3	4,3	4,4
PAYS EN DEVELOPPEMENT	129,5	132,8	137,3
Viande volaille	35,2	36,3	37,7
Viande porcine	53,9	55,4	56,9
Viande bovine	29,7	30,2	31,3
Viande ovine et caprine	8,1	8,2	8,5
Autres viandes	2,7	2,7	2,8

⁷ Perspectives de l'alimentation N° 1 Février 2002 page 28.

PAYS DEVELOPPE	104,9	104,3	105,3
Viande volaille	32,4	33,2	34,0
Viande porcine	37,4	37,1	37,8
Viande bovine	30,1	29,1	28,7
Viande ovine et caprine	3,4	3,3	3,2
Autres viandes	1,6	1,6	1,6

Source : perspectives n° 1, Février 2002

Une reprise de la production et de la consommation de viande était attendue en 2002 pour une offre devant progresser de 2% (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Exportation mondiale de viande⁸

	2000	2001	2002 estim.
MONDE	17221	17267	17870
Viande volaille	7287	7565	7795
Viande porcine	3236	3269	3425
Viande bovine	5616	5325	5578
Viande ovine et caprine	834	860	824
Autres viandes	248	248	248

Source : perspectives n° 1, Février 2002

Selon les prévisions également, le commerce international de la viande de volaille devrait augmenter de 3% soit beaucoup plus lentement, puisque entre 1995 et 2000 la moyenne annuelle était de 8%. Qu'en est-il de la production de la viande de volaille au Cameroun ?

⁸ Perspectives de l'alimentation N° 1 Février 2002

I.2 - LA VIANDE DE VOLAILLE DANS L'ALIMENTATION AU CAMEROUN

Elément essentiel de la contribution des volailles à l'alimentation carnée, la viande de poulet occupe le 2^{ème} rang en fournissant 2,2kg /habitant/an (cf. tableau 5), soit 17% de l'ensemble des 13,07kg de la consommation annuelle de viande par personne.

Tableau 5. : Contribution en viande des différents types de bétail (kg/hab/an)

Type de bétail	Kg/hbt/an	%
Viandes bovins	7,11	54
Viandes de mouton et chèvres	1,74	13
Viandes de porcs	2,02	15
Viande de poulets	2,2	17
TOTAL	13,07	100

Sources : TELEU NGANDEU Emil : Analyse des filières de l'élevage et des pêches Novembre 2002.

D'une façon générale, la consommation de la viande de volaille, en occurrence du poulet, au Cameroun s'est hissée et s'est maintenue au dessus d'un kilogramme par habitant par an dès le début des années 80 (cf. tableau 6). Son passage à 2,2kg douze ans après montre à quel point la consommation locale de viande de volaille, à l'instar de ce qui se passe au niveau mondial a connu un accroissement plutôt fulgurant en passant du simple au double.

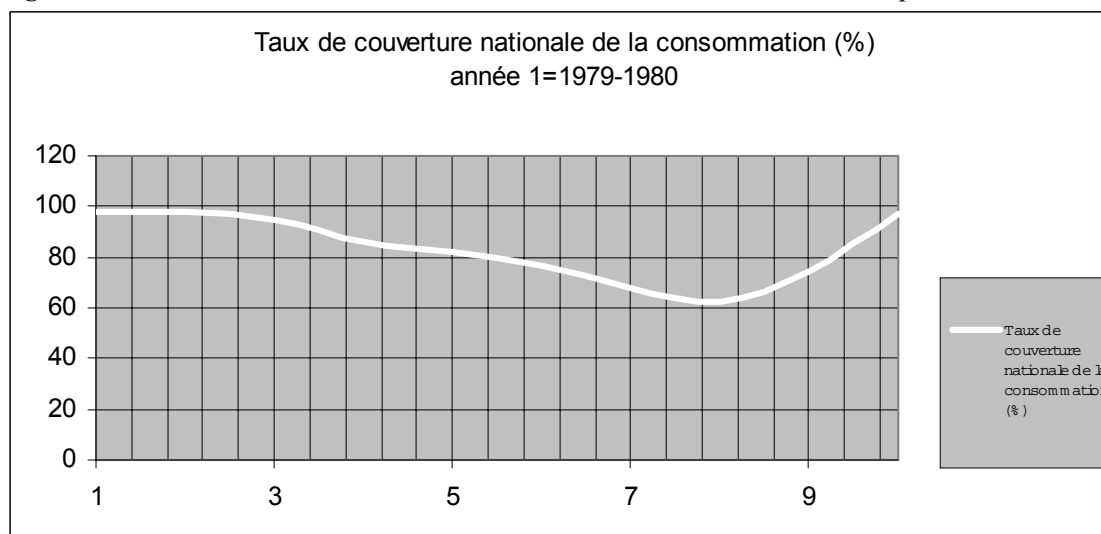
Tableau 6 : Evolution de l'aviculture et de la consommation de viande de volaille au Cameroun dans les années 80

Année	Effectif du Cheptel	Production nationale (en Kg)	Importation (en Kg)	Consommation nationale (en Kg)	Consommation per capita (en Kg)
1979-1980	6867000	8240000	200000	8440400	0,9
1980-1981	6793000	8151600	150000	8301600	0,9
1981-1982	8798000	9957600	510000	10467600	1,15
1982-1983	10390000	12708000	2050000	14758000	1,6
1983-1984	12040000	14448000	3230000	17678000	1,86
1984-1985	11465000	13758000	4270000	18028000	1,83
1985-1986	8918000	10701600	5140000	15841600	1,57
1986-1987	9199000	11038800	6650000	17688800	1,68
1987-1988	10064000	12076800	4240000	16316800	1,5
1988-1989	13028000	15633600	520000	16153600	1,45

D'après le MINEPIA

Cette évolution n'est pas couverte uniquement par la production locale. En effet, le taux de couverture de la consommation nationale par la production locale a souvent varié au gré des époques. Sensiblement égal à au début et à la fin des années 80, elle a connu une baisse jusqu'à 40% vers la fin de cette décennie (cf. figure 2).

Figure 2 : Taux de couverture nationale de la consommation des viandes de poulet.



D'une manière générale, le volume des importations s'est accru. En 20 ans, celles-ci semblent s'être imposées dans le marché local qui, comme nous le verrons plus loin s'avère aujourd'hui relativement mal protégé. De quelques 200 tonnes au début des années 80, les importations de volailles crèvent aujourd'hui le plafond des 15000 tonnes (cf. Tableau 7)

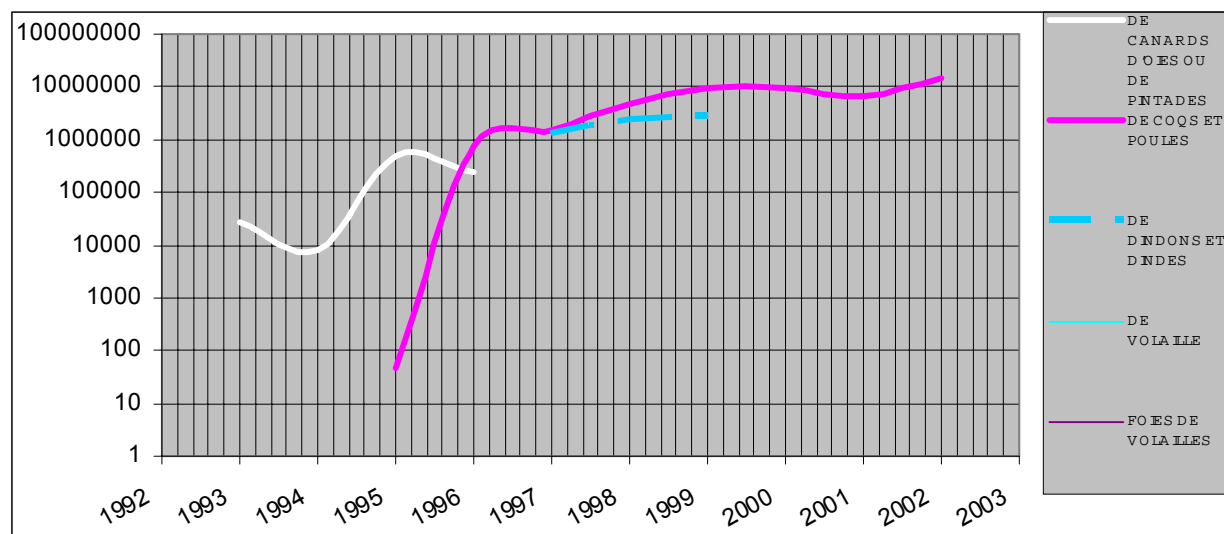
Tableau 7 : Importation de volailles au Cameroun

Année	Importations de poulets en milliers de tonnes	Année	Importations de poulets en milliers de tonnes
1979	0,2	1991	?
1980	0,15	1992	?
1981	0,51	1993	0,02738
1982	2,05	1994	0,059856
1983	3,23	1995	0,490748
1984	4,27	1996	0,978314
1985	5,14	1997	3,286271
1986	6,65	1998	7,593345
1987	4,24	1999	11,946247
1988	0,52	2000	17,000869
1989	?	2001	13,047344
1990	?	2002	14,746069
		2003	16,668289

Sources : Rapports annuels MINEPIA (1979-19888) ; Port de Douala (1993-2002) ; Douanes (2003)

Deux phases se dégagent néanmoins dans le cycle d'importation de cette viande de volaille ; entièrement situé dans les années 80, la première vague des importations aura été stoppée net par des mesures draconiennes de restriction. Elle aboutit à une réduction des importations aux seules viandes de dindes, d'oies et de pintade au début des années 90 (cf. figure 3)

Figure 3 : 1993 à 2003 : Passage de l'importation de la viande de canard, de l'oies et de la pintades non produits localement à l'importation de la viande du coq et de la poule pourtant productible localement



Sources : Données des services de la mécanographie du port de Douala

La deuxième phase qui démarre au milieu des années 90 n'a pas cessé depuis lors de déverser d'année en année au Cameroun, toujours plus de centaines de tonne de viande de volaille congelée. Pourtant, depuis 1999 une interdiction d'importer de la viande a cours, visiblement sans effet probant. Quels sont alors les acteurs de cette dynamique apparemment irrésistible ?

II – DES ACTEURS CAMEROUNAIS ET EXTERIEURS

Comme dans toute opération d'importation, les acteurs de l'inondation du marché camerounais par la volaille importée se retrouvent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

2.1 – LES IMPORTATEURS

Disparité et instabilité marquent l'univers de l'importation de viandes de volailles au Cameroun. Grâce au traitement des données issues des services mécanographiques des ports, des services des douanes et des divers rapports du MINEPIA, les importateurs des poulets congelés au Cameroun ont été identifiées (cf. Annexe N° 1).

Quatre vingt deux entreprises ont importé au total 55247658 kg de volaille congelée au Cameroun de juillet 1993 à décembre 2002. Parmi celles-ci, les dix premiers importateurs ont tous introduits chacun plus de 1500 tonnes de volaille congelée (cf. tableau 8), soit au total 39943903 kg représentant plus de 72% des importations.

Tableau 8 : Dix premiers importateurs de volaille congelée au Cameroun de 1993 à 2002

Rang	Importateurs	Total en kg	% du poids total des importations
1	CONGELCAM	15779723	28,56
2	SOM'S TRADING LIMITED (STL)	4713491	8,53
3	POISSONNERIE MENENGUE SA	4218150	7,63
4	STE BAKO SARL	3215315	5,82
5	POISSONNERIE D ETOUG EBE	3140006	5,68
6	CAMEROUN GIAC	2380117	4,31
7	PERSEVERANCE GLOBE TROTTE	2339588	4,23
8	SOCAMEF SARL	2305724	4,17
9	STE CAMEROUN FISHING COMPANY SA	1851789	3,35
10	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER SARL	1619630	2,93
	TOTAL	41563533	75,23

Source : service mécanographique du port de Douala

Les plus grands importateurs ne sont pas les plus anciens. En effet, aucune des premières entreprises importatrices enregistrées en 1993 ne figure parmi les dix premières ci-dessus (cf. tableau 9).

Tableau 9 : Les premiers importateurs de volaille congelée en 1993 et ceux actifs en 2003

Importateurs en 1993	Total en kg
BOUCHERIE DU LITTORAL	10505
CACI	874
COMPAGNIE SOUDANAISE	67
INCODI	50
MONOPRIX CAMEROUN	2015
SFCE	15
STE CIBCO	13854
Importateurs en 2002	
MOHANLAL RAMCHANDANI	290760
GROUPE AUVANT SARL / AUDACE DE LA VA	265000
ETS GENERAL	185700
SDV CAMEROUN	75884
STE SATRA SARL	74143
STE GENERALE DE TRANSIT	69341
TCHOUKEU KAMGANG LEOCADIE	51400
STE CAT CAMEROUN	4439
STE BUCATRANS SARL	4205
GTA CAMEROUN	2396
STE D'APPROV & DE TRANSIT	1661
CONGELCAM	1843503
SOCAMEF SARL	1635308
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER SARL	1167500
STE BAKO SARL	892960
POISSONNERIE MENENGUE SA	764433
GULF FISCHERIES SA	376810
SOM'S TRADING LIMITED (STL)	282587
MOUNANDJOU JEAN	233958
GPT DES INDUST AGRO-ALT	125105
STE ANONYME DES POIS POP	50750
BOUCHERIES & CHARCUTERIE DU LITTORAL	16294
STE DE DISTRIB ALIMENTAIRE	14060
SCORE	8036
STE CAPIC SA	6540

Source : service mécanographique du port de Douala

Deux constats : les quantités importées en 1993 étaient bien modestes ; une mortalité très forte affecte les entreprises importatrices. En effet, de plus de 24 entreprises engagées dans l'importation de la viande de volaille de 1993 à 1996, une seule, la SOM'S TRADING LIMITED, est restée active tout le temps depuis sa première intervention sur le marché (cf. annexe ...). Pourtant, on note un nombre toujours important de nouveaux venus se lançant dans l'activité alors que dans le même temps, presque autant d'autres quittent la scène (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Turbulence des entreprises importatrices de viande de volaille congelée de 1993 à 2002

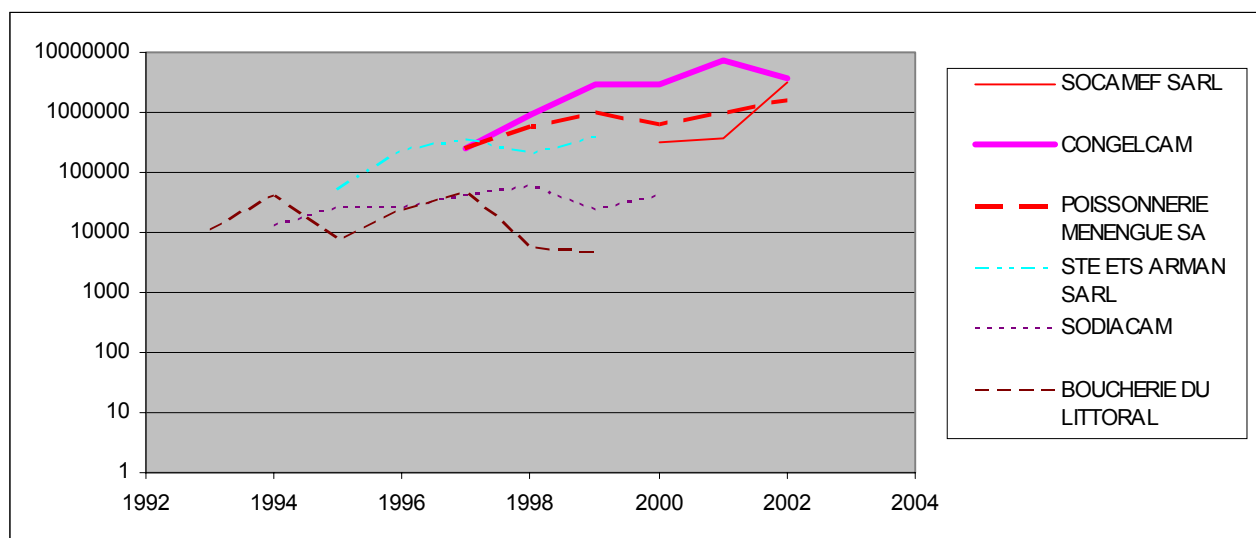
	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-02
ENTRANTS	7	2	9	6	12	9	8	6	11	11
RENAISSANTS	0	2	0	0	2	1	1	3	1	0
Nouveaux	7	4	9	6	14	10	9	9	12	11
RESTANTS	0	0	3	8	7	11	16	14	11	14
SORTANTS	0	5	2	4	7	7	5	9	13	9
TOTAL	7	9	14	18	28	28	30	32	36	34

Source : données des services mécanographiques du port de Douala

A partir de 1998 le nombre d'opérateurs s'accroît considérablement. La plupart des leaders actuels du commerce du poulet congelé au Cameroun sont de cette génération intermédiaire : CONGELCAM, POISSONNERIE MENENGUE SA, etc. Seul SOM'S TRADING LIMITED (STL) fait office de doyen. Le tableau d'espérance de vie de ces entreprises est de ce point de vu édifiant (cf. annexe ...).

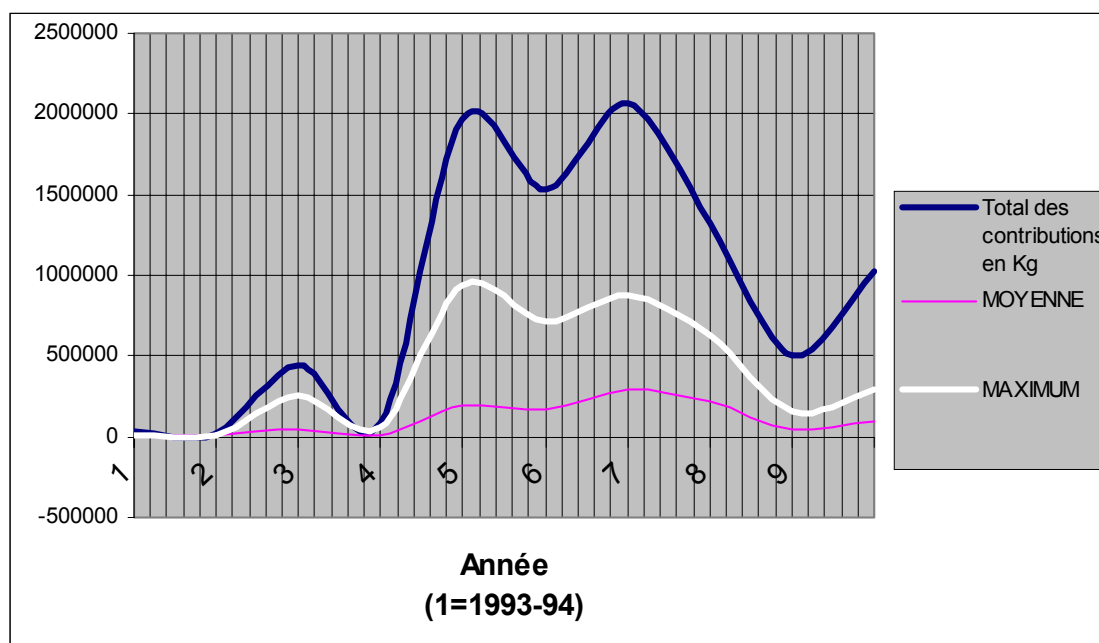
La constance et même l'intensification de l'importation dans le temps telles que révélée par la courbe totale des importations découle finalement de l'activité d'une multitudes d'intervenants de plusieurs générations dont les périodes de vie se juxtaposent (cf. figure 4).

Figure 4 : Périodes d'intervention variées de quelques importateurs principaux de poulets au Cameroun



Bien que souvent de courte durée, la contribution des nouveaux venus aux quantités importées n'est pas négligeable. Elle est même restée forte au moment où les interdictions auraient dû les dissuader de se lancer (cf. figure 5 et annexe ...).

Figure 5 : Contribution des nouveaux venus aux importations de viandes de volailles



Au-delà des plus grosses entreprises anciennes et nouvelles, on observe des importateurs occasionnels et ponctuels qui après une commande leur permettant de répondre à un marché ou à une sollicitation unique tirent leur révérence sans crier gare. Qu'en est-il du monde de leurs fournisseurs avec qui ils sont en étroite collaboration ?

2.1.1 - Quelques têtes de file locaux

Les statistiques utilisées ici sont celles des services de la mécanographie du port de Douala pour la période allant de 1992 à 2002. Sauf autre précision, les quantités sont exprimées en kilogrammes.

2.1.1.1 CONGELCAM

Le réseau de transport de CONGELCAM, que nous avons déjà décrit, est le plus important. Il a permis l'acheminement vers le Cameroun de quelques 12899.87 tonnes lors de cette dernière décennie. CONGELCAM traite principalement avec les 6 transitaires suivants classés par ordre d'importance :

- SCOOP 3203.135
- MAERSK 2838.754
- DELMA 508.11
- SAGA 467.859
- GEO 288.937
- SDV 212.297

Par ordre d'importance, les 7 transporteurs de CONGELCAM sont les suivants:

- SEAT 3203.135 kg;
- SCL 2666.703 kg;
- MAERSK 2265.846 kg;

- SNCDV 508.11 kg;
- NL 467.859 kg;

2.1.1.2- BAKO

BAKO est un importateur dont le réseau de transport est le plus important et les quantités transportées sont de 2925.71 tonnes ; il traite avec les 3 transitaires suivants classés par ordre d'importance :

- MAERSK 1419.033 kg;
- SCOOP 299.5 kg;
- SAGA 214.018 kg;

Par ordre d'importance, les 4 transporteurs de BAKO sont les suivants :

- MAERSK 1419.033 kg;
- SEAT 299.5 kg;
- NL 214.018 kg;
- SCL 103.294 kg;

2.1.1.3 -SOCAMEF

SOCAMEF est un importateur dont le réseau de transport est assez important et les quantités transportées sont de 2732.01 tonnes ; il traite avec les 4 transitaires suivants classés par ordre d'importance :

- MAERSK 951.635 kg;
- SOCOP 800.528 kg;
- GEO 168.006 kg;
- DELMA 27.756 kg;

Par ordre d'importance, les 4 transporteurs de SOCAMEF sont les suivants:

- MAERSK 951.635 kg;
- SEAT 800.528 kg;
- SCL 507.38 kg;
- SNCDV 27756 kg;

2.1.1.4 PERSEVERANCE

PERSEVERANCE est un importateur dont le réseau de transport est important et les quantités transportées sont de 2702,32 tonnes ; il traite avec les 6 transitaires suivants classés par ordre d'importance :

- MAERSK 1205.716 kg
- SOCOP 616.82 kg
- SAGA 185.243 kg
- GEO 112.169 kg
- SDV 54.88 kg
- DELMA 34.909 kg

Par ordre d'importance, les 6 transporteurs de PERSEVERANCE sont les suivants:

- MAERSK	1157.092 kg
- SEAT	616.82 kg
- NL	185.243 kg
- SNCDV	54.88 kg
- SCL	48.624 kg
- OTAL	34.909 kg

2.1.1.5 - POISSONNERIE MENEGUE

Le réseau de transport de la POISSONNERIE MENEGUE n'est pas négligeable et les quantités transportées sont de 2680.67 tonnes ; il traite avec 3 transitaires classés par ordre d'importance :

- MAERSK	834.817 kg
- DELMA	772.303 kg
- SDV	134.062 kg

Les 7 transporteurs de CONGELCAM (regroupés en 4) sont, par ordre d'importance, les suivants:

SEAT	772.303 kg
- MAERSK	734.192 kg
- SNCDV	134.062 kg
- SCL	100.625 kg

2.1.1.6 - GIAC

Le réseau de transport de GIAC n'est pas négligeable et les quantités transportées sont de 1385.54 tonnes ; il traite avec 5 transitaires classés par ordre d'importance :

- MAERSK	787.481 kg
- SOCOP	333.267 kg
- SAGA	27 kg
- DELMA	26.164 kg
- SDV	25.903 kg

Les 5 transporteurs de GIAC sont, par ordre d'importance, les suivants:

- MAERSK	625.36 kg
- SEAT	333.267 kg
- SCL	162.121 kg
- NL	27 kg
- SNCDV	26.164 kg

2.1.1.7 - FISHCO

Le réseau de transport de FISHCO n'est pas négligeable et les quantités transportées sont de 1288.09 tonnes ; il traite avec 6 transitaires classés par ordre d'importance :

- MAERSK	413.136 kg
----------	------------

- ASSA 379.361 kg
- GEO 171.925 kg
- DELMA 138.288 kg
- SOCOP 133.776 kg
- SDV 51.602 kg

Les 5 transporteurs de FISHCO sont, par ordre d'importance, les suivants:

- SEAT 379361 kg
- MAERSK 222.246 kg
- SCL 190.89 kg
- SNCDV 138.288 kg
- OTAL 24.758 kg

2.1.1.8 POISSONNERIE EKOUNOU

Le réseau de transport de POISSONNERIE EKOUNOU n'est pas négligeable et les quantités transportées sont de 1042.34 tonnes ; il traite avec 4 transitaires classés par ordre d'importance :

- MAERSK 687.861 kg
- SOCOP 302.98 kg
- DELMA 26 kg
- SDV 25.5 kg

Les 4 transporteurs de POISSONNERIE EKOUNOU sont, par ordre d'importance, les suivants:

- MAERSK 687.861 kg
- SEAT 302.98 kg
- SNCDV 26 kg
- OTAL 25.5 kg

2.2 – LES FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIANDE DE VOLAILLE AU CAMEROUN.

2.2.1 - Les pays exportateurs vers le Cameroun

Grâce aux données des services mécanographiques des Douanes du Littoral, les fournisseurs du Cameroun en poulet congelé et autres viandes de volailles de 1996 à 2003 ont pu être identifiés, classés (cf. tableau 11).

Tableau 11 : Les pays fournisseurs du Cameroun en volaille importée

Rang	PAYS FOURNISSEUR	Nombre total de commandes	Quantité totale en Kg	% du total des quantités importées au Cameroun de 1993 à 2002
1	HOLLANDE	542	20157632	29,796
2	BELGIQUE	340	12859995	19,009
3	FRANCE	310	11042449	16,322
4	PAYS NON INDIQUE	204	8454428	12,497
5	CANADA	97	4276556	6,321
6	BRESIL	71	2627548	3,884
7	ESPAGNE	64	2367183	3,499
8	Italie	54	1650510	2,440
9	UNION EUROP	22	1393503	2,060
10	GRANDE BRETAGNE	33	963751	1,425
11	AUSTRALIE	26	913825	1,351
12	USA	12	651505	0,963
13	IRLANDE	6	177895	0,263
14	UKRAINE	3	61679	0,091
15	R.F.A.	1	54000	0,080
16	MONACO	1	343	0,001
	TOTAL	1786	67652802	100,000

Sources : service mécanographique du service des douanes du littoral

Première origine, la Hollande qui a fourni près de 30% des importations. Elle est suivie par la Belgique (19%) et la France (16%). Ces trois premières origines représentent 65% de l'ensemble des importations.

2.2.2 - Les entreprises exportatrices

A partir des 16 pays ci-dessus, 69 fournisseurs de tout calibre opèrent (cf. tableau 12).

Tableau 12 : Les dix premiers fournisseurs de viande de volaille importée au Cameroun de 1993 à 2002

FOURNISSEURS	Exportations totales en Kg	% du total des importations de 1993 à 2002
BRITANIA	11720248	17,33
NON MENTIONNE	5803700	8,58
OMEGA TRADING	5236917	7,74
KUHNE HEMZ	4910691	7,26
KUHNE AND HEMZ	4526657	6,69
KUHNE HEITZ	4195971	6,20
M. VOOGD	3248966	4,80
LUYBEN	2593916	3,84
ETS MANCEL	2239513	3,31
FOODEX	2186844	3,23
Total	46663423	69

Sources : service mécanographique du service des douanes du littoral

A eux seuls, les dix premiers fournisseurs totalisent 46663423kg, soit environ 69% des quantités importées au Cameroun de 1993 à 2002. Comme chez les importateurs, les fournisseurs connaissent également une turbulence considérable. Toutefois, BRITTANIA, le premier des fournisseurs est aussi parmi les plus anciens.

Les pays à partir desquels ses fournisseurs expédient leurs livraisons peuvent varier de façon notoire même pour un même fournisseur (cf. annexe ...). Des réseaux de pays émergent néanmoins entre certains groupes de fournisseurs et certains groupes d'importateurs.

Contrastant relativement avec le cas de BRITTANIA, il y a le réseau de STORTEBOOM. Exportant essentiellement de Hollande et de France, STORTEBOOM sert un groupe de 14 importateurs parmi lesquels de très gros comme CONGELCAM, POISSONNERIE MENENGUE, SOM'S TRADING LIMITED etc. Bien que moindre, les quantités en jeu sont importantes : 1 865 780 Kg pour une valeur déclarée de 1 037 742 306 F Cfa. Les commandes se concentrent relativement sur les dernières années, indiquant qu'il s'agit d'un des contributeurs principaux à la massivité de l'importation des volailles congelées au Cameroun.

2.2.3 – Quelques réseaux majeurs de fournisseurs

2.2.3.1 - BRITTANIA

Le réseau de BRITTANIA est l'un des plus importants. Gros fournisseurs par excellence, BRITTANIA dessert près de 26 importateurs camerounais à partir de 11 pays ou origines déclarées : la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Australie, l'Irlande, le Brésil, l'Espagne, la Grande Bretagne et, origine composite, l'Union européenne (cf. tableau 13).

Tableau 13 : Le réseau d'un fournisseur majeur du marché camerounais en viande de volaille importée entre 1992 et 2003 : BRITTANIA

IMPORTATEURS CAMEROUNAIS	PAYS	QUANTITE EN Kg	VALEURS EN F. Cfa
BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BRESIL	2231	4409352
	UNION EUROP	103	277168
<i>Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE</i>		2334	4686520
BOUCHERIE DU LITTORAL	FRANCE	2999	3392921
	ITALIE	1266	1253348
<i>Total BOUCHERIE DU LITTORAL</i>		4265	4646269
CAMEROON FISHING CO	AUSTRALIE	53982	39785060
	BELGIQUE	182500	100232412
	ESPAGNE	79097	30758505
	FRANCE	395464	181807246
	HOLLANDE	181500	81161312
<i>Total CAMEROON FISHING CO</i>		61500	28630500
<i>Total CAMEROON FISHING CO</i>		954043	462375035
CONGELCAM	AUSTRALIE	132451	81448552
	BELGIQUE	321600	220217670
	FRANCE	27000	14856992
	ITALIE	96000	54999312
	UNION EUROP	755703	390127292
<i>Total CONGELCAM</i>		1332754	761649818

ETS ARMAN SARL	FRANCE	97250	44469108
	HOLLANDE	20000	7215207
	ITALIE	81000	43002001
<i>Total ETS ARMAN SARL</i>		<i>198250</i>	<i>94686316</i>
ETS GENERAL	FRANCE	270000	130577213
<i>Total ETS GENERAL</i>		<i>270000</i>	<i>130577213</i>
ETS LA REFERENCE	HOLLANDE	108000	43210000
	ITALIE	51000	21734000
<i>Total ETS LA REFERENCE</i>		<i>159000</i>	<i>64944000</i>
ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	26000	15004560
	FRANCE	130004	63989098
<i>Total ETS MOUNANJOU JEAN</i>		<i>156004</i>	<i>78993658</i>
ETS PESCADO	FRANCE	50000	22730972
	ITALIE	50000	18884418
<i>Total ETS PESCADO</i>		<i>100000</i>	<i>41615390</i>
ETS THALASSA	FRANCE	786505	316823915
<i>Total ETS THALASSA</i>		<i>786505</i>	<i>316823915</i>
ETS WANDJI PHILIFE	BELGIQUE	52500	22280397
	FRANCE	120694	53152773
	ITALIE	1700	11463536
<i>Total ETS WANDJI PHILIFE</i>		<i>174894</i>	<i>86896706</i>
GIAC	BELGIQUE	233860	130984694
	FRANCE	68800	40957635
	ITALIE	61990	37657442
<i>Total GIAC</i>		<i>364650</i>	<i>209599771</i>
GULF FISHERIES	FRANCE	163222	80675094
<i>Total GULF FISHERIES</i>		<i>163222</i>	<i>80675094</i>
IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE	FRANCE	3031	2441143
<i>Total IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE</i>		<i>3031</i>	<i>2441143</i>
PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	187340	86988519
<i>Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER</i>		<i>187340</i>	<i>86988519</i>
PIC'OR SA	HOLLANDE	127500	66156463
	IRLANDE	103675	64333538
	ITALIE	100704	64635504
<i>Total PIC'OR SA</i>		<i>331879</i>	<i>195125505</i>
POISSONNERIE D'ETOUG EBE	FRANCE	1131817	506102094
	GRANDE BRETAGNE	26000	12143304
	HOLLANDE	372100	156733623
	IRLANDE	51000	30000144
	ITALIE	519094	223716644
	(vide)	79580	30898206
<i>Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE</i>		<i>2179591</i>	<i>959594015</i>
POISSONNERIE EKOUNOU	FRANCE	352700	173199061
<i>Total POISSONNERIE EKOUNOU</i>		<i>352700</i>	<i>173199061</i>
POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	84492	57329218
	FRANCE	204270	125502732
	ITALIE	50000	30218164
<i>Total POISSONNERIE MENENGUE</i>		<i>338762</i>	<i>213050114</i>
SINED DOUALA	FRANCE	105	150353
	ITALIE	2045	1378463
<i>Total SINED DOUALA</i>		<i>2150</i>	<i>1528816</i>
SOCAMEF SARL	BRESIL	196736	105435822

	FRANCE	325610	160175617
	HOLLANDE	566610	280986976
	ITALIE	82000	34485219
	UNION EUROP	240500	118000000
	(vide)	135825	53609114
<i>Total SOCAMEF SARL</i>		<i>1547281</i>	<i>752692748</i>
SODIACAM	BELGIQUE	11746	11912498
	FRANCE	1070	969507
	ITALIE	351	272338
<i>Total SODIACAM</i>		<i>13167</i>	<i>13154343</i>
SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	260000	161827639
	FRANCE	210001	100040090
	ITALIE	252120	115281181
	(vide)	120000	47386993
<i>Total SOM'S TRADING LIMITED</i>		<i>842121</i>	<i>424535903</i>
STE BAKO DLA	AUSTRALIE	22632	11040000
	BELGIQUE	101819	47714837
	BRESIL	136543	56453565
	FRANCE	153000	64218811
	HOLLANDE	53000	26659000
	ITALIE	27000	11914055
	UNION EUROP	27000	10262198
<i>Total STE BAKO DLA</i>		<i>520994</i>	<i>228262466</i>
STE CAPIC SA	FRANCE	100000	50000000
	ITALIE	6540	1973381
<i>Total STE CAPIC SA</i>		<i>106540</i>	<i>51973381</i>
STE DE DISTRIB. ALIMENTA	UNION EUROP	697	1104317
	(vide)	3077	4005004
<i>Total STE DE DISTRIB. ALIMENTA</i>		<i>3774</i>	<i>5109321</i>
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	AUSTRALIE	108000	59858819
	BELGIQUE	130002	68731370
	FRANCE	227665	115335449
	HOLLANDE	52000	24985805
	(vide)	53330	19948006
<i>Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER</i>		<i>570997</i>	<i>288859449</i>
TCHOUKEU KAMGANG	FRANCE	54000	26000000
<i>Total TCHOUKEU KAMGANG</i>		<i>54000</i>	<i>26000000</i>
TOTAL GLOBAL BRITANIA		11720248	5760684489

Les poulets fournis par BRITANIA proviennent de 8 pays différents. 23 des 26 importateurs clients de BRITANIA ont reçu par lui des produits provenant de la France ; 16, des produits d'Italie ; 10, des produits de Belgique ; 8 des produits de Hollande etc. Mais, par BRITANIA également, 6 importateurs ont reçu des produits dont le pays d'origine n'était pas explicitement mentionné. Technique de camouflage ? Au total, BRITANIA a fourni plus de 11 720 tonnes de viande de volaille pour une valeur déclarée de plus de 5, 7 milliards de F. Cfa.

BRITANIA traite avec 28 importateurs camerounais. Par ordre d'importance, ses clients les plus importants au Cameroun sont :

- POISSONNERIE d'Etoug-Ebé 2.179.591 kg
- SOCAMEF 1.547.281 kg
- CONGELCAM 1.332.754 kg

- CAMERON Fishing CO	954.043 kg
- SOM'S Trading Limited	842.121 kg
- ETS THALASSA	786.505 kg
- STE PERSEVERANCE G.	570.997 kg
- STE BAKO DLA	520.994 kg
- GIAC	364.650 kg
- POISSONNERIE EKOU	352.700 kg

Les pays d'approvisionnement de BRITTANIA sont, par ordre d'importance, les suivants :

- France	5062547 kg
- Hollande	1480710 kg
- Belgique	1404519 kg
- Italie	1382810 kg
- Union Europ	1024003 kg

2.2.3.2 – LES ETABLISSEMENTS MANCEL

Le réseau de MANCEL est l'un des plus importants exportant une quantité totale de 2239513 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 16 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de 3 pays différents ; par ordre d'importance, ses clients au Cameroun sont :

- CONGELCAM	882019 kg
- BOUCHERIE DE L'AXE	611270 kg
- STE BAKO DLA	301112 kg
- POISSONN D'Etoug-Ebe	96000 kg
- ETS LA PROVINCIALE	78410 kg
- GIAC	45350 kg
- GPT DES IND AGRO AL	27000 kg
- ETS ARMAN SARL	26955 kg
- ETS MOUNANDJOU J	26000 kg
- STE PERSEVERANCE G	26000 kg

Les pays d'approvisionnement de MANCEL sont, par ordre d'importance, les suivants :

- Brésil	584081 kg
- France	326000 kg
- Belgique	285270 kg

2.2.3.3 - CAPDEVILLE SCA

Le réseau de CAPDEVILLE SCA n'est pas des moindres. L'exportation de ce groupe se chiffre à totale de 1340645 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 9 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de 4 pays différents ; par ordre d'importance, ses clients au Cameroun sont :

- PIC'OR SA	767351 kg
-------------	-----------

-POISSONN MENENGUE	228990 kg
- SOM'S TRADING LDT	129993 kg
- CONGELCAM	129000 kg

Les pays d'approvisionnement de CAPDEVILLE SCA sont, par ordre d'importance, les suivants :

- France	493841 kg
- Grande Bretagne	174510 kg
- Belgique	120000 kg
- Hollande	26000 kg

2.2.3.4 - MEAT TRADING

Le réseau de MEAT TRADING n'est pas à négliger. Il exporte tout de même une quantité totale de 794018 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 8 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de pays différents ; par ordre d'importance, ses clients au Cameroun sont :

- SOCAMEF	289496 kg
- ETS MOUNANJOU JEAN	110682 kg
- GROUPE AUVANT SARL	106000 kg
- PERSEVERANCE GLO	106000 kg
- TCHOUKEU KAMGANG	79000 kg

Le seul pays d'approvisionnement de MEAT TRADING est la Belgique, 289496

2.2.3.5 - DAT SCHAUB

Le réseau de DAT SCHAUB est l'un des plus importants exportant une quantité totale de 696760 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 5 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de 2 pays différents ; par ordre d'importance, ses clients au Cameroun sont :

- CAMEROON FISHING CO	354460 kg
- ETS ARMAN SARL	193800 kg
- POISSONNERIE MENENGUE	73000 kg

Les pays d'approvisionnement de DAT SCHAUB sont, par ordre d'importance, les suivants :

- HOLLANDE	137340 kg
- GRANDE BRETAGNE	137120 kg

2.2.3.6 - COINTA

Le réseau de COINTA quant à lui draine vers le Cameroun une quantité totale de 605764 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 7 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de 3 pays différents ; par ordre d'importance, ses clients au Cameroun sont :

- THALASSA	375950 kg
------------	-----------

- SOMS TRADING LTD 104000 kg
- GULF FISHERIES 49990 kg

Les pays d’approvisionnement de COINTA sont, par ordre d’importance, les suivants :

- Brésil 375950 kg
- CANADA 25000 kg
- France 14500 kg

2.2.3.7 - ABBEY FOOD GROUP

Le réseau de ABBEY FOOD GROUP exporte une quantité totale de 240508 kg de poulets. Ce fournisseur traite avec 5 importateurs camerounais et les poulets fournis proviennent de un seul pays ; par ordre d’importance, ses clients au Cameroun sont :

- STE BAKO DLA 109110 kg
- STE CAPIC SA 45750 kg
- ETS GENERAL 31640 kg
- SOCAMEF 27008 kg
- GULF FISHERIES 27000 kg

L’unique pays d’approvisionnement de ABBEY FOOD GROUP est la GRANDE BRETAGNE (109110 kg).

2.3 – LES TRANSITAIRES ET TRANSPORTEURS IMPLIQUES

Transitaires et transporteurs intervenant dans l’importation des poulets congelés au Cameroun sont en nombre réduits. En aval, de quelques 69 fournisseurs mentionnés plus haut, huit transitaires opèrent en collaboration avec huit transporteurs pour acheminer les cargaisons achetées un peu partout dans le monde par quelques 90 importateurs.

2.3.1 - Les transitaires majeures

2.3.1.1 KUHNE AND HEMZ

Le réseau de KUHNE AND HEMZ est le plus important. C’est un transitaire qui importe une quantité totale de 14.250.006 et traite avec 17 importateurs au Cameroun. Les plus importants sont :

- ETS THALASSA 2.871255 kg
- CONGELCAM 4.316.182 kg
- POISS MENENGUE 1.169.478 kg
- SOCAMEF SARL 743.830 kg

Les produits de KUHNE AND HEMZ proviennent de 5 pays. La Hollande (2.618.121 kg) et le Canada (1.713.140 kg) sont à la fois les plus importants et les plus grands transitaires.

2.3.1.2 OMEGA TRADING

Le réseau de OMEGA TRADING est le plus important. C'est un transitaire qui importe une quantité totale de 5.236.917 et traite avec 20 importateurs au Cameroun. Nous ne citerons que les plus importants :

- CONGELCAM	971737 kg
- ETS MOUNANJOU J	819250 kg
- PERSEVERANCE G T	572746 kg
- POISS MENENGUE	572700 kg
- GULF FISHERIES	345485 kg
- STE BAKO DLA	333467 kg
- CAMEROON FISHING CO	310711 kg

Les produits de OMEGA TRADING proviennent de 5 pays classés par ordre d'importance dont :

- Belgique	383500 kg
- Hollande	298990 kg
- Canada	176246 kg
- France	157900 kg
- Italie	26160 kg

2.3.1.3 M. VOOGD

Le réseau de M. VOOGD est assez important ; c'est un transitaire qui importe une quantité totale de 3.248.966 et traite avec 15 importateurs au Cameroun, dont les plus gros sont :

- GIAC	1.486.163 kg
- CONGELCAM	1.172.425 kg
- POIS MENENGUE	136.020 kg

Les produits de M. VOOGD proviennent de 3 pays et plus particulièrement de Hollande (1.139.425 kg).

2.3.1.4 LUYBEN

Le réseau de LUYBEN est moins important M. VOOGD; c'est un transitaire qui importe une quantité totale de 2.593.916 et traite avec 15 importateurs au Cameroun, dont les plus remarquables sont :

- GROUPE AUVANT SARL	635.505 kg
- CONGELCAM	295.800 kg
- POIS MENENGUE	535.264 kg

Les produits de LUYBEN proviennent De 4 pays dont le plus important est :

- Belgique	529.505 kg
------------	------------

2.3.1.5 FOODEX

Le réseau de FOODEX est moins important M. VOOGD; c'est un transitaire qui importe une quantité totale de 2.186.844 et traite avec 14 importateurs au Cameroun, à savoir :

- SOCAMEF	453.881 kg
- PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	210.147 kg
- POIS MENENGUE	113.895 kg.

Les produits de FOODEX proviennent exclusivement de l'Espagne

2.3.2. L'organisation des opérateurs de transit en réseaux

Une observation plus fine dégage l'organisation en réseau des opérateurs de transit dont certains disposent d'une double casquette. MAERSK s'est imposé à la fois comme plus gros transporteur avec au moins 38% du poids des importations. Avec plus de 33%, MAERSK c'est aussi le plus gros transitaire.

Tirant profit de sa double casquette, MAERSK est lui-même son propre transitaire dans près de 76% de ses opérations et son propre transporteur dans 86,6% des opérations où il est transitaire (cf. tableau 14). Ceci lui donne un avantage compétitif important par rapport aux autres compagnies de transport ou d'autres transitaires. Il s'octroie ainsi une position de leader incontesté dans le domaine.

Tableau 14 : Transporteurs et transitaires opérant dans l'importation de viande de volailles au Cameroun de 2000 à 2002.

TRANSPORTEUR	TRANSITAIRE								Tonnage
	IM	MAERSK	NL	OTAL	SCL	SEAT	SNCDV	TOR M	
ASSA						379,361			379,361
DELMA				60,281			1644,936		1705,217
GEO						1018,273			1018,273
MAERSK		10262,071			1586,278				11848,349
SAGA	56,478		1054,247				15,5		1126,225
SCL		40,261							40,261
SDV				104,318			580,723		685,041
SOCOP						8532,96			8532,96
(vide)		3214,687	490,533	101,213	3499,891	2136,697	343,72	147,96	9934,701
Tonnage	56,478	13517,019	1544,78	265,812	5086,169	12067,291	2584,879	147,96	35270,388

Quelques sous-réseaux se dégagent ; par exemple :

- MAERSK-SCL ;
- SAGA-IM-NL-SNCDV ;
- SNCDV-DELMA-SAGA-SDV ;
- SEAT-ASSA-GEO-SOCOP.

En tenant compte de tous les niveaux de la filière des importateurs, des fournisseurs aux importateurs, on aurait pu entrevoir les modes préférentiels d'organisation de l'importation des poulets congelés au Cameroun. Faute d'accès à une base de données complète des transactions, la mise en exergue d'une pareille organisation n'est pas possible. Néanmoins,

bien que partiel, les relations entre transporteurs, transitaires et importateurs pour les trois années (2000 à 2002) en donnant un aperçu (cf. Annexe ...).

2.3.2 1 – Les pays et les ports d'origine dans l'ensemble

Les importations de viande de poulets et autres volailles à destination du Cameroun partent d'au moins une quarantaine de ports situés dans près de dix-huit pays dans le monde. Toutefois, les contributions sont très inégales (cf tableau 15).

Tableau 15 : Pays et ports d'expédition du poulet congelé vers le Cameroun

Pays	Ports	Tonnage	Rang
AUSTRALIE	BRISBANE	272,8	14
	MELBOURNE	99,293	20
	SYDNEY	74,305	24
Belgique	ANVERS	16514,066	1
	ROTTERDAM	630,674	9
BENIN	COTONOU	73,379	25
BRESIL	PARANAGUA	201,344	15
	RIO GRANDE DEL	79,686	23
	SANTOS BRAS	1365,211	5
	SANTOS EPAE	1126,772	7
CANADA	CHARLESTON	130,239	17
	HALIFAX	432,024	10
	HOUSTON	97,248	21
	MONTREAL-QUEBE	1057,544	8
	NORFOLK NEB	48,627	30
	TORONTO	1147,014	6
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	101,859	19
DANEMARK	COPENHAGUE	278,887	13
DIVERS	DAKAR	28,875	32
ESPAGNE	LAS PALMAS	25,158	35
	VALENCIA	25,64	34
FRANCE	BREST	51,45	29
	LE HAVRE	1977,933	4
	MONTOIR	2175,53	3
	ROUEN	52,814	28
FRANCE TRINITE	CARAVELLE DLA	15,035	39
GHANA	TEMA	55,385	27
GRANDE BRETAGNE	LONDRES	103,623	18
ITALIE	GENES	183,211	16
	LIVOURNE	96,792	22
	VADO	57,2	26
PAYS-BAS	CONGELCAM	26,972	33
	ROTTERDAM	4964,674	2
R F A	BREMERHAVEN	23,824	37
SENEGAL	DAKAR	40,35	31
USA	CHARLESTON	24,931	36
	HOUSTON	23,587	38
	JACKSONVIL	428,644	11
	NEW YORK	337,104	12

?	BAKO	196,167	
?	SOCAMEF	365,88	
?	SAVANNAH	147,96	
?	CONGELCAM	767,746	
Total		34449,704	

Les neuf premiers ports par le tonnage exporté contribuent à près de 90% des importations de viande de volailles reçue au Cameroun. Mais dans des cas non négligeables, en dehors du nom du port, les indications du pays sont omises voir erronées. C'est ainsi qu'on retrouve en lieu et place du pays ou du port, des vides où, le nom de l'importateur ou, quelques fois, celui du fournisseur. Les situations ainsi mal enregistrées portent sur des milliers de tonnes.

2.3.2 2- Pays et ports d'approvisionnement particuliers des plus gros importateurs

La précision des pays et ports d'approvisionnement est l'une des informations les plus manipulées après les poids et les valeurs des cargaisons. De l'avis de plusieurs observateurs de la filière, les curieuses et fréquentes mentions des noms d'entreprises en lieux et place des pays et des ports trahissent plus l'ampleur des manœuvres de camouflage que celle d'erreurs de saisie mécanographiques.

2.3.2 2.1 CONGELCAM

Le réseau de CONGELCAM est bien établi ; il importe 12899.87 tonnes de poulets de 10 pays différents dont les plus importants sont :

- Belgique 3202.071 kg
- Australie 848.411 kg
- France 774.567 kg
- Canada 710.303 kg
- Brésil 151.008 kg

CONGELCAM s'approvisionne dans 20 ports dont les plus significatifs sont :

- Anvers 3176.012 kg
- Rotterdam 1769.015 kg
- Santos 797.719 kg
- Congelcam(?) 767.746 kg
- Maersk 600.719 kg

2.3.2 2.2 BAKO

Le réseau de BAKO est moins important que celui de CONGELCAM. Il importe 2925.71 tonnes de poulets de 5 pays dont les deux plus importants sont :

- BAKO (?) 993.163 kg
- Australie 187.272 kg

:BAKO s'approvisionne dans 10 ports dont les plus importants sont :

- Anvers	445.543 kg
- BAKO (?)	196.167 kg
- Santos Bras	193.23 kg

2.3.2 2.3 SOCAMEF

Le réseau de SOCAMEF est moins important que celui de BAKO. Il importe 2732.01 tonnes de poulets de 7 pays différents dont les plus importants sont :

- Belgique	1404.133 kg
- SOCAMEF (?)	784.08 kg
- France	313.492 kg

SOCAMEF s'approvisionne dans 13 ports dont les plus importants sont :

- Anvers	1402.133 kg
- SOCAMEF (?)	365.88 kg
- Montoir	155.926 kg
- Le Havre	106.116 kg

2.3.2 2.4 PERSEVERANCE

Le réseau de PERSEVERANCE est autant important que celui de SOCAMEF. Il importe 2702.32 tonnes de poulets de 9 pays différents dont :

- Belgique	1196.527 kg
- PERSEVERANCE (?)	492.586 kg
- CANADA	361.867 kg
- France	216.147 kg

PERSEVERANCE s'approvisionne dans 18 ports dont les plus importants sont :

- Anvers	1196.527 kg
- Le Havre	188.147 kg
- Rotterdam	113.4 kg
- Toronto	108.687 kg

2.3.2 2.5 POISSONNERIE MENENGUE

Le réseau de la poissonnerie MENENGUE est moins important que celui de PERSEVERANCE. Il importe 2680.67 tonnes de poulets de 5 pays différents dont les plus importants sont :

- Belgique	1556.446 kg
- POISS MENENGUE	939.488 kg

La poissonnerie MENENGUE s'approvisionne dans 6 ports dont le plus important est

- Anvers	1556.446 kg
----------	-------------

III – L'IMPORTATION

3.1- UNE IMPORTATION MASSIVE.

3.1.1- Avant 1996 : Une importation complémentaire

Jusqu'en 1996, l'importation de viande de volailles au Cameroun reste très faible et sans grand danger pour la production locale. Quelques dizaines de tonnes de viande de canard, d'oies et de pintades seulement arrivent au port de Douala (cf. tableau 16). Ils ne concurrencent pas une production nationale essentiellement assurée par un élevage traditionnel extensif de poules de variétés locales, au contraire !

Tableau 16 : Evolution des importations de viandes de volaille au port de Douala de 1993 à 2000 (en kg)

ANNEE	VIANDES							Total
	DE CANARDS D'OIES OU DE PINTADES	DE COQS ET DE POULES	DE DINDONS ET DINDES	DE VOLAILLES	FOIES DE VOLAILLES	FOIES GRAS	FOIES GRAS D'OIES OU DE CANARDS	
1993-1994	27380							27380
1994-1995	7788			52068				59856
1995-1996	490702	46						490748
1996-1997	247915	730399						978314
1997-1998		1491165	1297547		29137	461703	6719	3286271
1998-1999	484215	4671234	2437896					7593345
1999-2000		9236310	2709937					11946247

N.B. Les chiffres de 2002-2003 ont été obtenus par calcul ajusté à partir des données de juin à décembre 2002

Entre 1993 et 1995, la viande importée complète celle produite sur place en offrant notamment aux consommateurs urbains, souvent des expatriés européens, du canard, de l'oie et de la pintade peu, moins ou pas du tout consommé par les nationaux. Tout au plus note-t-on un doublement des quantités importées en deux ans alors que viandes de canard, d'oies et de pintade se réduisent pratiquement de trois quarts. Cette réduction est compensée par une importation de viande de volailles mentionnée sans autres précisions. Jusque-là pas de poulets congelés à l'horizon.

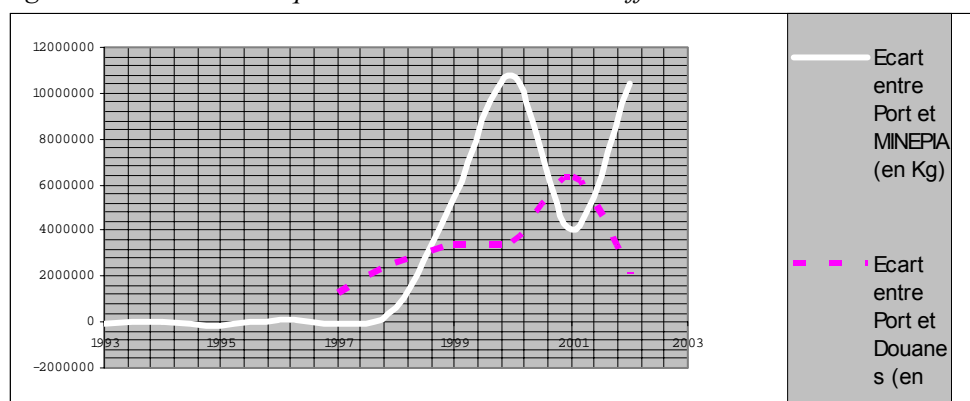
En effet, c'est en 1995-1996 que 46 tonnes de viande de coqs et de poules rentrent par le port de Douala, littéralement noyés dans les 491 tonnes de viande de canard, d'oies et de pintades qui connaissent ainsi une multiplication par plus de 20 de leur volume. En réalité, c'est un véritable passage de relais qui s'opère car, à partir de 1996-1997, c'est l'explosion de l'importation du poulet congelé au Cameroun. L'arrivée subite sur le marché camerounais de plus de 730 tonnes de viande de coqs et de poules marque une modification radicale dans l'évolution des importations de viande de volailles au Cameroun.

La courbe du MINEPIA indique en principe les quantités autorisées. Celle des Douanes indique les quantités importées tel que les services de contrôle de l'Etat devraient

permettre de les établir. Quant à la troisième courbe, celle des services mécanographiques du port laisse lire le volume réel des importations arrivées sur le quai.

Le premier constat : trois sources, trois profils. La courbe du MINEPIA étant la plus en deçà des quantités enregistrées par ailleurs on peut en déduire sans se tromper que les quantités importées réellement échappent tant au contrôle à priori qu'à celui à posteriori exercé par les douanes. Pour le contrôle à posteriori justement, la courbe des quantités enregistrées au service des douanes suit assez fidèlement celle des quantités enregistrées au port par sa forme, mais tout s'arrête au niveau de la forme. Très réduits avant 1996, les écarts entre les quantités autorisées (données du MINEPIA), les quantités contrôlées (données des douanes) et les quantités enregistrées (données du Port) sont considérables (cf. figure 6)

Figure 6 : Ecart statistiques entre les données des différentes sources



3.1.2- La bifurcation de 1996-1997

Alors que l'année précédente, viandes de canards, d'oies et de pintades étaient plus de 1500 fois supérieures en volume à la viande de poulets dans l'importation de viandes congelées, le volume de viande de coqs et de poules introduit par le port de Douala est devenu, d'une année à l'autre, trois fois plus important que celui des viandes de canards, d'oies et de pintades en 1997. C'est plus de 978 tonnes de volailles congelées qui font irruption sur un marché camerounais qui, l'année précédente, n'en avait enregistré qu'environ la moitié. Le marché est littéralement inondé (cf. tableau 17).

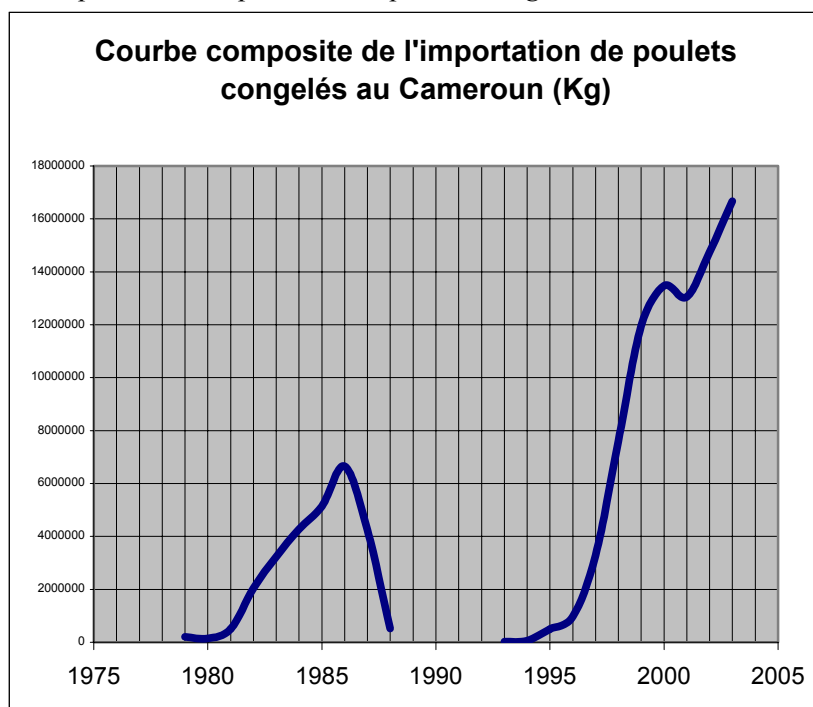
Tableau 17 : Evolution de l'importation de viande de poulet congelé

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Total 1993-2002
Quantité en Kg	46	730399	1491165	4671234	9236310	9375380	6468479	7431772	39404785
taux de multiplication		15878,2	2,0	3,1	2,0	1,0	0,7	1,1	

N.B. Les chiffres de 2002-2003 portent sur la seule période allant de juin à décembre 2002

Sous-tendue essentiellement par une importation toujours plus massive de poulets, cette « inondation » du marché camerounais de volailles congelées par la viande de poulet va se maintenir sans coup férir. L'essentiel de l'importation des poulets congelés au Cameroun s'est opéré entre 1998 et 2003. Sur la dernière décennie, 97% des importations ont été effectués pendant les cinq dernières années (cf. figure 7).

Figure 7 : Courbe composite de l'importation de poulets congelés au Cameroun



Les acteurs locaux de cette importation massive sont bien sûr les leaders de l'importation tels que CONGELCAM, SOM'S TRADING LIMITED, POISSONNERIE MENENGUE etc. On note que cette dernière phase d'importation s'est déroulée alors qu'une interdiction sensée en limiter l'extension avait cours. L'importation massive des poulets congelés au Cameroun n'est-elle pas une activité incontrôlée ?

3.2 – UNE IMPORTATION INCONTROLEE

De 1995 à 2003, l'importation de volailles congelées passe de 978 à plus de 16186 tonnes. Un certain nombre d'aviculteurs locaux précisent qu'au départ, les premiers importateurs de poulets congelés s'étaient présentés avec un projet de mise en place d'un abattoir industriel pouvant permettre de couvrir les besoins du pays et même de sa sous-région. Et c'est alors qu'on attendait la réalisation de ce projet où des grandes surfaces d'Europe devaient intervenir qu'une substitution sournoise de l'importation de poulet congelé à l'abattoir industriel s'est opérée, renvoyant aux calendes grecques le premier projet. L'idée de mettre en place un abattoir industriel local avait pourtant rempli d'espoir les opérateurs nationaux désormais conscients des perspectives substantielles du marché national et régional. La désillusion les prit tous à l'improviste.

De 1997 à 1999 en particulier, les quantités importées doublent chaque année. Echappant à tout contrôle véritable, la composante poulets congelés passe dans le même temps de 730 à plus de 14863 tonnes. Surfant sur son adoption par les consommateurs urbains, le poulet congelé d'import noie le marché et rien ne semble véritablement menacer son hégémonie. C'est alors que survient le coup d'arrêt des années 1999 et 2000.

3.2.1- L'an 2000 : coup de frein ou coup de fouet ?

Suite à la crise des poulets à la dioxine en 2000, les importations de poulets congelés au Cameroun connaissent un ralentissement. En effet, pour protéger les populations de la viande contaminée, l'importation de la viande de bœuf suspendue par la décision n°048/MINDIC/CAB du 26 juillet 1996 va correspondre à l'essor de l'importation de poulets congelés, il n'en est pas de même en 2000 quand survient la crise de la viande contaminée par la dioxine.

La décision de 1996 interdisait uniquement l'importation de la viande bovine d'origine européenne au Cameroun. Une réunion du 10 novembre 2000 regroupant le ministère de l'industrie et du commerce (MINDIC), le ministère de la santé (MINSANTE), le ministère de l'élevage et des industries animales (MINEPIA), la Direction des Douanes, la SGS et les Associations des consommateurs décident du renforcement et de l'extension des mesures de 1996 à toutes les viandes (bovine, ovine, caprine, porcine et volaille). La mesure va se révéler d'une efficacité pour le moins mitigée (cf tableau 18).

Tableau 18 : L'envol des importations des poulets congelés au Cameroun de 1999 à 2001

ANNEE	VIANDES							Total
	DE CANARDS D'OIES OU DE PINTADES	DE COQS ET DE POULES	DE DINDONS ET DINDES	DE VOLAILLES	FOIES DE VOLAILLES	FOIES GRAS	FOIES GRAS D'OIES OU DE CANARDS	
1999-2000		9236310	2709937					11946247
2000-2001		9375380						9375380
2001-2002		6468479	6578865					13047344
2002-2003	1934704	14863544		87298				16885546
1999-2000		9236310	2709937					11946247
2000-2001		9375380						9375380

N.B. Les chiffres de 2002-2003 ont été obtenus par calcul ajusté à partir des données de juin à décembre 2002

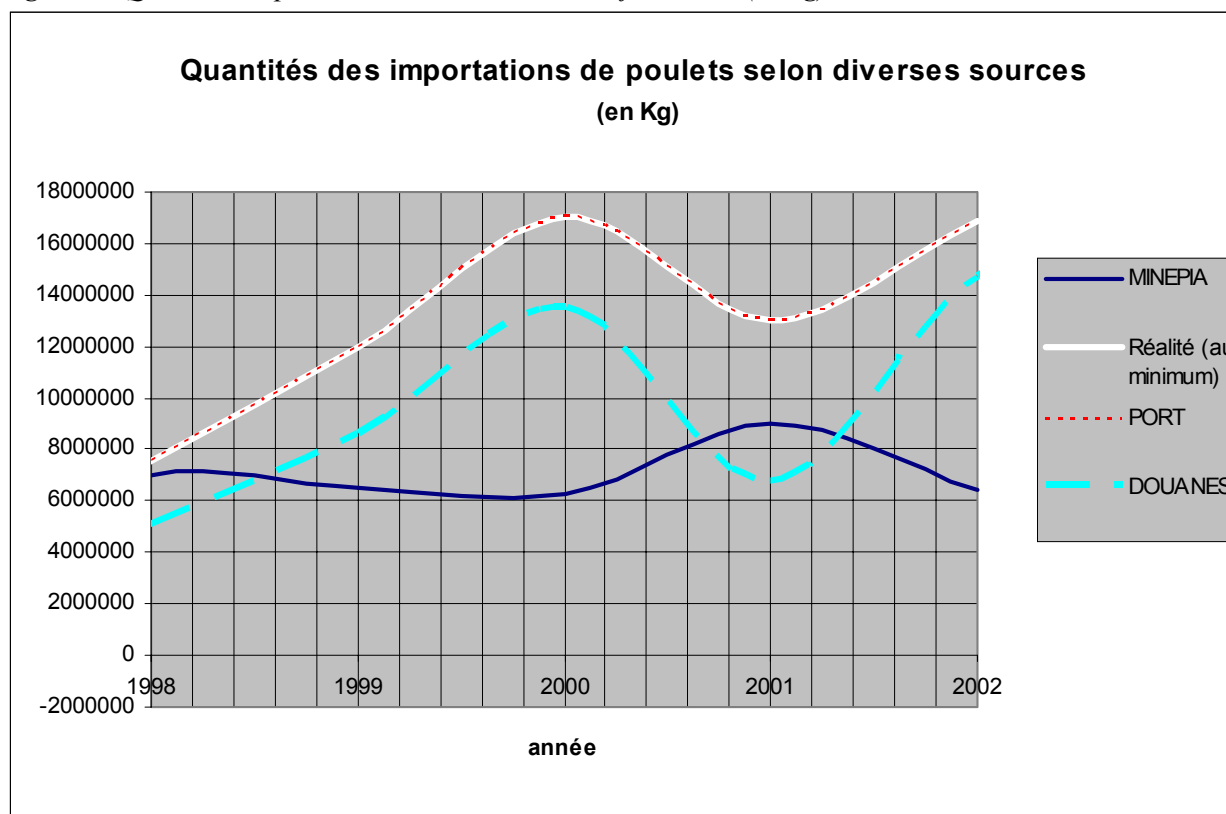
Si de 1999-2000 à 2000-2001 l'importation globale de viande de volaille décroît et passe sous 10 000 tonnes, la baisse de 2 570 tonnes enregistrée sur l'ensemble de l'année est faible. D'ailleurs, les chiffres des importations au port de Douala montrent que les rentrées de viande de coq et de poules se sont dans le même laps de temps accrues, passant de 9 236 à 9 375 tonnes. Pourtant, les autorités croient maîtriser parfaitement l'importation de poulets congelés. Qu'en est-il ?

3.2.2 – Suivi peu rigoureux, données confuses

Les trois sources permettent de mesurer l'ampleur de la maîtrise des flux de viande de volaille importée au Cameroun. Il s'agit :

- des statistiques du Ministère des Industries de l'Élevage et de pêche et des industries animales ;
- des statistiques des services des douanes ;
- des statistiques du MINDIC notamment celle du Port de Douala, principale si non unique entrée des volailles congelés importées au Cameroun (cf. Figure 8)

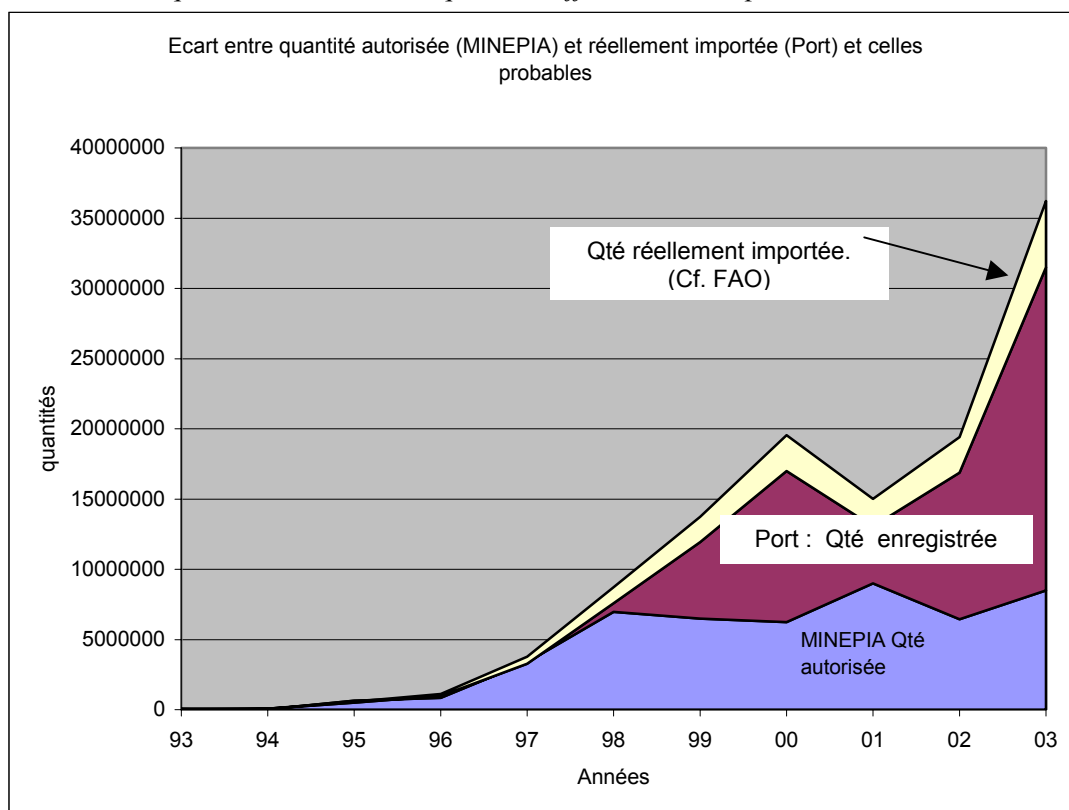
Figure 8 : Quantités importées selon les sources d'information (en kg)



Les quantités signalées par les services des douanes sont nettement en dessous de celles enregistrées par le port. Quant à la courbe des quantités enregistrées au port, elle n'est pas nécessairement le reflet exact de la réalité. Certaines personnes consultées, notamment au niveau du SIFAC, ont insisté sur la sous-déclaration des poids des containers. D'après elles, en dehors des autres sources de sous-estimation, près de 10 à 25% des quantités réellement importées ne sont ni déclarés, ni enregistrés, du fait d'une fausse précision du poids des containers. La sous-estimation est d'ailleurs confirmée par l'importance plus grande des données tirée des statistique de la FAO qui, en général, restent supérieures de 15 à 20% à celles issues des services de douanes du port de Douala.

Dans l'ensemble, les quotas attribués à priori et sur la demande des importateurs paraissent allègrement doublés, triplés, voire quadruplés par ces derniers lors de leurs opérations effectives d'importation (cf. figure 9). Qu'est-ce qui peut expliquer cet état de choses ?

Figure 9 : Ecart entre quantités autorisées et quantités effectivement importées



Une partie des importations « anormales » est effectuées par le biais d'une faille de la réglementation en vigueur. Si les importateurs sont tenus à demander une autorisation du MINEPIA avant toute importation, ils disposent également d'une procédure de régularisation à posteriori leur permettant de faire enregistrer tout dépassement de quota moyennant paiement d'une taxe supplémentaire de dépassement de quota versée auprès des services du MINDIC.

La priorité ainsi donnée à la régularisation fiscale par rapport à la réglementation sanitaire apportée par le MINEPIA met en grand danger les consommateurs et le marché national. En outre, les différentes structures de contrôle n'exercent pas leur droit de poursuite à posteriori quand bien même la comparaison entre les différentes sources d'information à leur disposition tant au Cameroun qu'à l'étranger les renseignent suffisamment sur les écarts advenus ou commis. C'est que derrière la scène se joue un marché aux enjeux financiers consistants.

3.3 – UNE ACTIVITE QUI RAPPORTE...

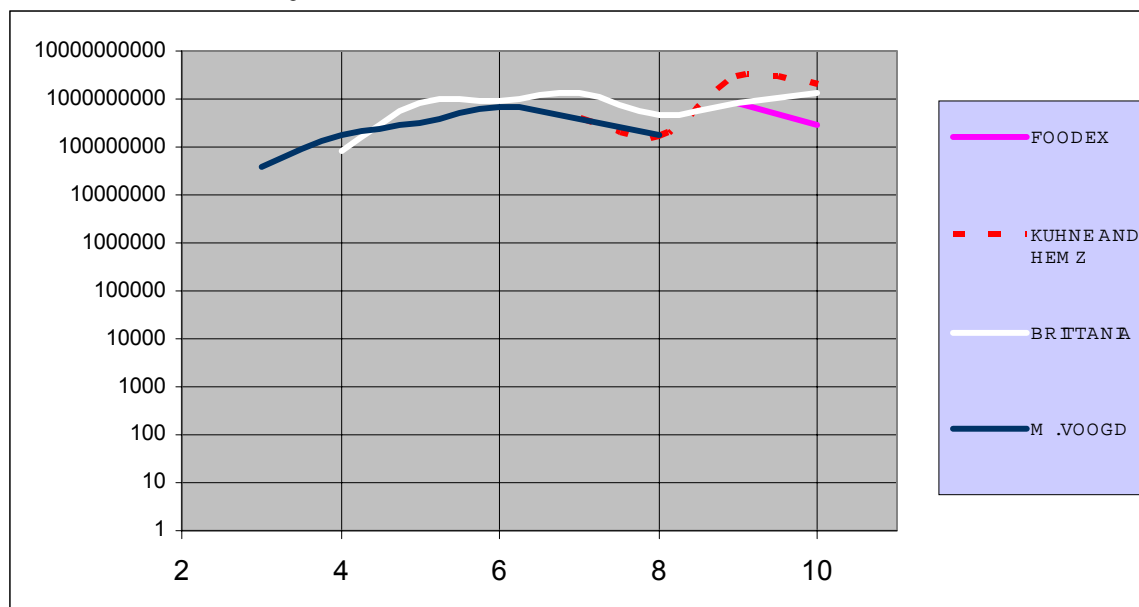
3.3.1 – Des investissements importants et camouflés

L'importation de la viande de volaille au Cameroun est une activité rentable pour ceux qui s'y livrent. Les sommes engrangées se comptent en milliards de F. Cfa, d'où la constance des fournisseurs à l'étranger et l'acharnement des importateurs au Cameroun qui exploitent toutes les possibilités qui s'offrent pour se tailler la meilleure part possible du marché.

Leaders parmi les fournisseurs, M. VOOGD, BRITANIA, KUHNE AND HEMZ sont restés sur la brèche des années durant, opérant au gré des opportunités de substantielle rentrée d'argent (cf figure 10). La période d'observation n'étant même pas d'une décennie, certains fournisseurs n'ont peut-être pas véritablement quitté la scène.

Figure 10 : Profil annuel des importations en valeurs (F. Cfa) de quelques fournisseurs leaders dans l'exportation de viande de volaille vers le Cameroun

N.B. : 1, 2, 3, 4, ... renvoient aux périodes 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1998-1997, etc.

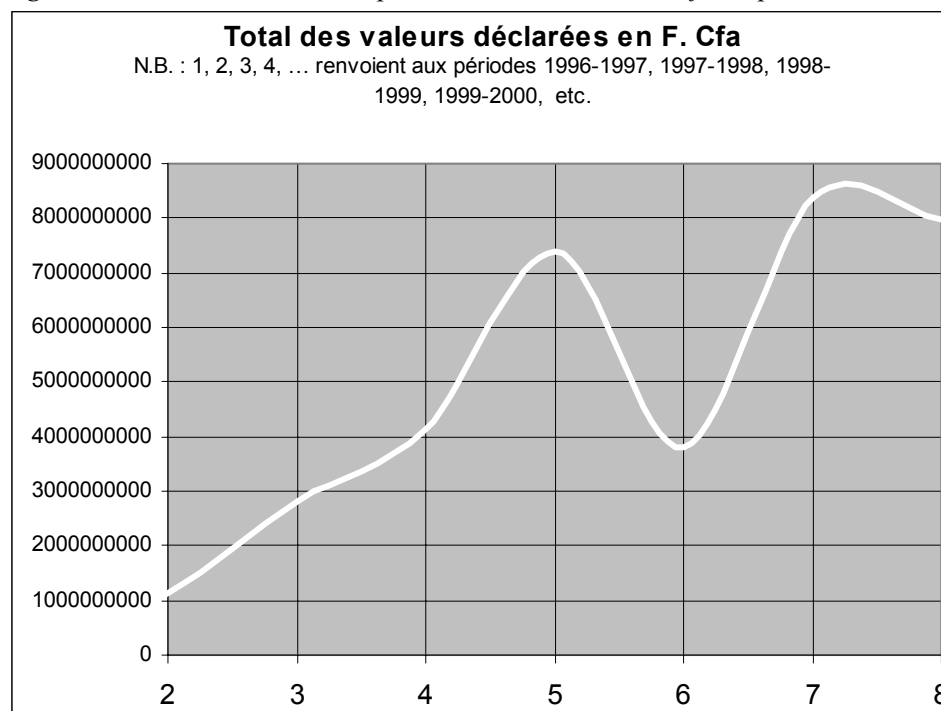


N.B. : L'effet de la dévaluation est négligeable du fait que les observations portent, pour l'essentiel, sur les périodes postérieures à 1994.

Si M. VOOGD fait un peu figure de dinosaure disparu, BRITANIA joue le vieux briscard qui en a vu d'autres, KHUNE AND HEMZ, la figure du jeune loup à la dent longue, et FOODEX, illustrent le cas du nouveau venu dont on ne sait s'ils seront les futurs maîtres des lieux ou des expériences ponctuelles et sans lendemains. En 7 ans BRITANIA a engrangé 5 760 684 489 F. Cfa. KHUNE AND HEMZ n'a mis que quatre ans pour obtenir presque autant (5 368 484 675 F. Cfa) tandis que M. VOOGD en six ans dans les années 90 n'avait expédié de la viande que pour 1 790 204 152 F. Cfa, mais alors des francs lourds d'avant la dévaluation.

Dans l'ensemble, on observe toutefois que la variation des valeurs est nettement plus contrastée que celle des quantités (cf. figure 11). Ce qui laisse entrevoir plusieurs explications. L'une des plus plausibles serait que les mesures d'interdiction ont probablement provoqué une décote des produits que les importateurs ont tout de suite compensé par une augmentation des quantités importées. Mais rien n'est sûr dans ce commerce fonctionnant, par certains aspects, à la lisière de l'illégalité ou de l'immoral. En effet, quelle crédibilité accorder aux déclarations de valeur que les importateurs eux-mêmes disent « volontairement faussées » ?

Figure 11 : Valeur totale des importations déclarées en Fcfa au port de Douala



Sources : Données des services de douanes du port de Douala

L'inexistence de structure publique ou civile de contrôle aux capacités de veille et de contrôle renforcé laisse libre champ aux marchands qui, obnubilés par les profits escomptés, n'hésitent pas à en tirer le meilleur parti pour eux-mêmes. Autant officiellement nul n'a paru capable de dire exactement quelles sont finalement les véritables quantités de viandes de volailles importées au Cameroun, autant il a été plus difficile encore d'avoir le cœur net sur la véritable valeur de ces quantités. Même si les manipulations des données ne manquent pas, la variation entre les coûts moyens du kilogramme de viande importée est, de ce point de vue, révélateur de manipulations et/ou des contrastes entre sources d'approvisionnement (cf. tableau 19).

Tableau 19 : Coût du Kg de viande de poulet congelé à l'importation enregistré au port de Douala selon les pays d'origine (de 1993 à 2003)

Pays de provenance	Quantité en Kg	Coût du Kg	Pays de provenance	Quantité en Kg	Coût du Kg
ESPAGNE	21443220	1207	ITALIE	97470	2024
BELGIQUE	10623781	840	AF DU SUD	94539	453
FRANCE	2272028	528	BENIN	70169	613
HOLLANDE	2012760	567	GHANA	52500	8250
COTE D'IVOIRE	1375995	18451	SENEGAL	49000	556
ETATS UNIS	827230	709	CAMEROUN	41993	536
GRANDE BRETAGNE	159127	799	GABON	27582	400
BRESIL	157288	512	SUISSE	103	11177
HAUTE MER	100000	1572			
			Total	39404785	1495

Entre 400 F. Cfa, coût le plus bas enregistré par les produits d'origine (fausse ?) gabonaise et les 18 451 F. Cfa de la côte d'Ivoire, voir, les 11 177 F Cfa de la Suisse où les 8 250 F. Cfa du Ghana, il y a, au minimum, matière à réflexion.

Question plus sensible encore, que contiennent réellement les cargaisons dites de « poulet congelé » ainsi importées ? Sait-on encore seulement qu'est-ce qu'on consomme ?

3.3.2 – ... Dans des sous-produits variés

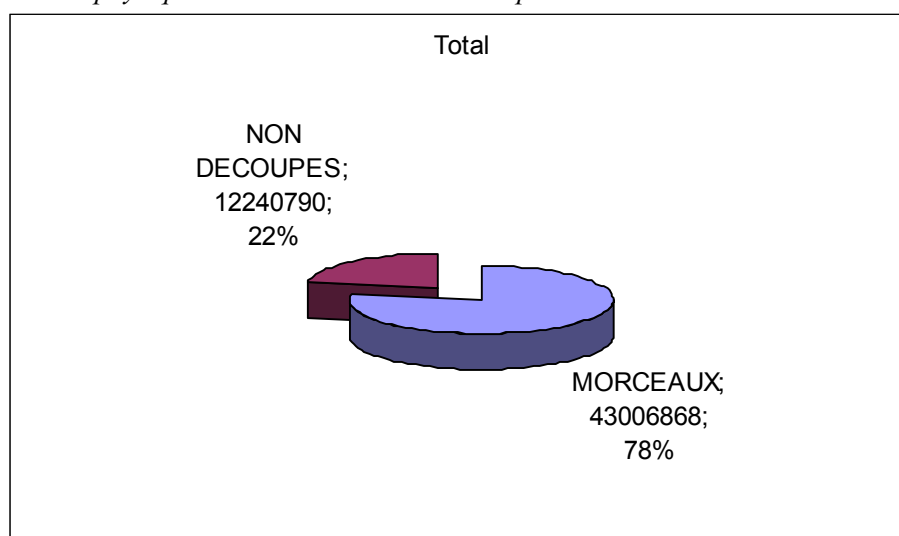
Le poulet congelé est aujourd'hui pratiquement devenu un élément banal des marchés des villes du Cameroun. Jadis objet de curiosité, il s'est introduit sans crier gare dans les marmites des ménagères et entre les dents des populations. Il ne peut plus passer inaperçu et on le rencontre sous multiples formes.

3.3.2.1- Des formes variées

3.3.2.1.1. Un univers de morceaux

Importé, le poulet congelé entre dans le pays essentiellement sous forme découpée (cf. figure 12). Les poulets entiers ne constituent qu'un peu plus du 1/5 des importations.

Figure 12 : Formes physique de la viande de volaille importée au Cameroun de 1993 à 2003

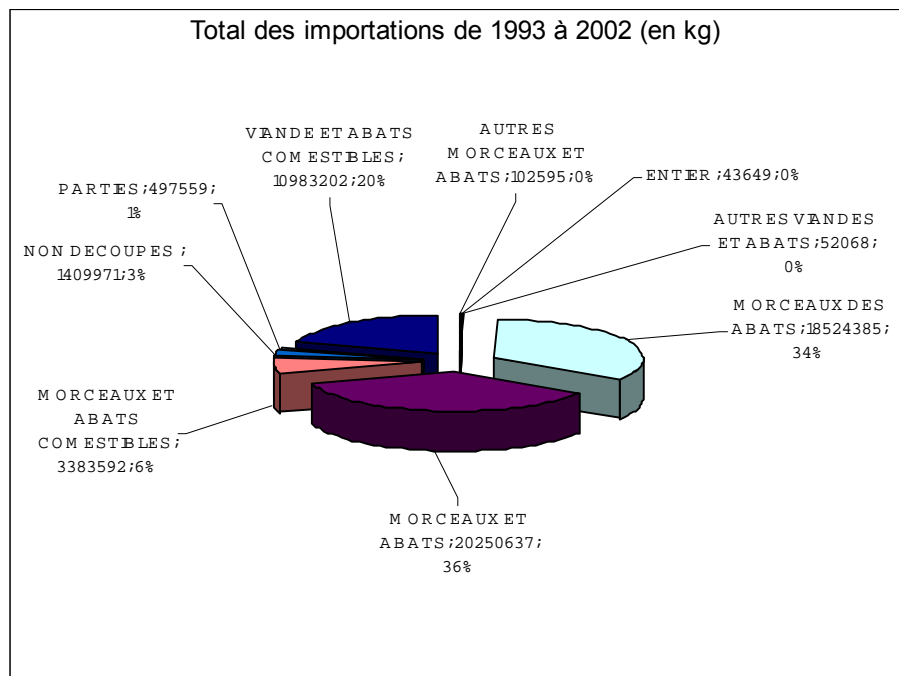


3.3.2.1.2. « Morceaux des abats » et « Morceaux de parties »

Les morceaux ainsi introduits sont d'abord des morceaux de viandes, et, très secondairement, du foie et autres abats dégagés de la surproduction des pays industrialisés (cf. figure 13). Les désignations sont multiples : « viandes » et « abats » « découpés » ou « non découpés », « parties » ou « morceaux de viande ou abats », avec de multiples variations et combinaisons. Dans certains cas, la mention « comestibles » est associée au type de viande indiqué dans la déclaration faite au port. Cela devrait permettre de savoir ce que représentent

les denrées non périmées, or il n'en est pas réellement ainsi. Sur le marché, l'indication des dates de péremption des produits mis en circulation est plutôt rare.

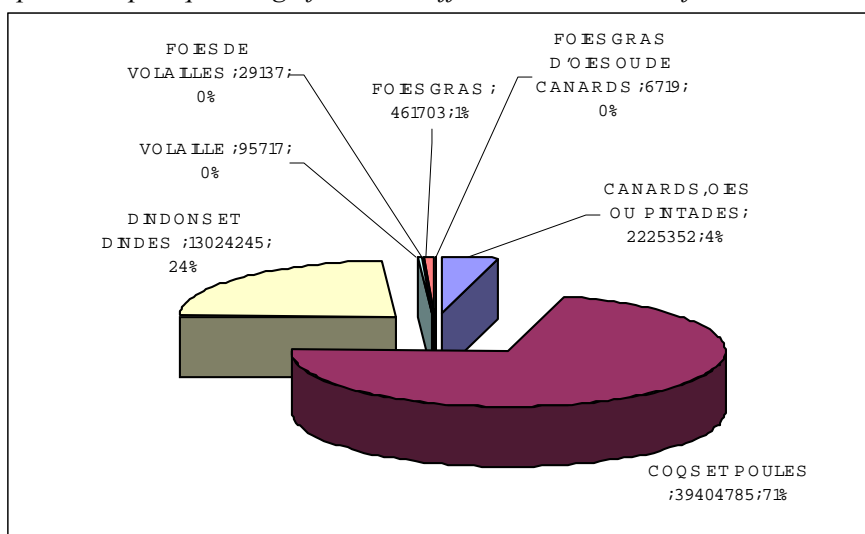
Figure 13 : Parties de volailles importées selon les déclarations au port de Douala entre 1993 et 2002



3.3.2.1.3-Quelquesfois morceaux de foie

Si l'importation des foies divers s'est accrue avec le temps, ce produit reste globalement un élément secondaire par son volume (cf. Figure 14).

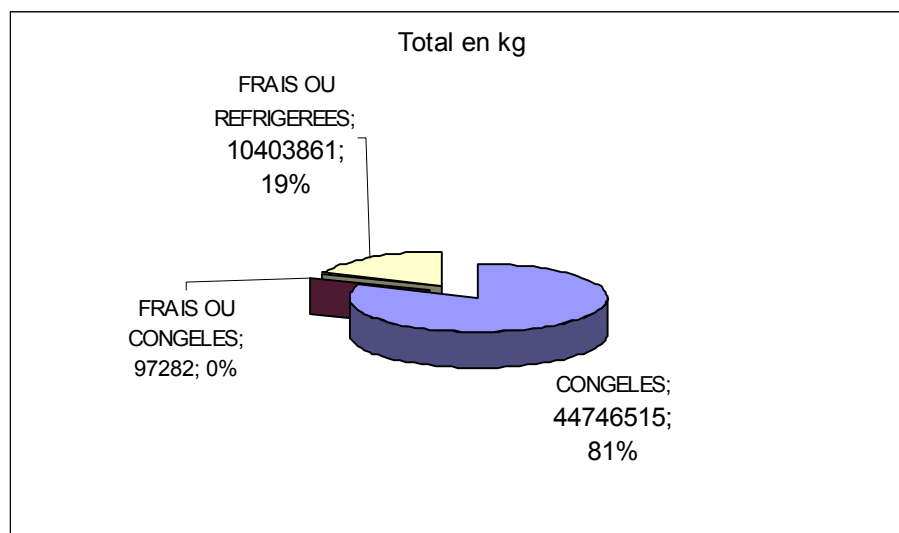
Figure 14 : La présence presque insignifiante de différentes variétés de foies



3.3.3 – Tout n'est pas congelé

A côté de la congélation qui reste le mode de conditionnement de prédilection, près du 1/5 des importations enregistrées arrivent juste frais ou réfrigérés (cf. Figure 15).

Figure 15 : Les types de conditionnement de la viande de volailles importée au Cameroun de 1993 à 2002



En somme, ce ne sont pas les morceaux de choix qui inondent le marché camerounais. Ce sont les parties interdites de commercialisation sur les marchés européens qui sont récupérées au coût du transport pratiquement et écoulée à prix imbattable sur le marché local.

3.3.3 – ...LIVRES À DES PRIX INBATTABLES...

Les kilogrammes de poulet congelé importés sont revendus sur les marchés camerounais pratiquement au double de leur valeur d'importation. Des prix de livraison imbattables par rapport à ceux de la viande des poulets issues des élevages locaux expliquent le succès dans les affaires des commerçants qui se livrent à leur importation.

3.3.3.1 – Des coûts à l'importation anormalement bas

3.3.3.1.1 – Quelques prix à l'expédition

Pour l'essentiel, les pays les plus gros fournisseurs sont ceux qui offrent les prix les plus attractifs aux importateurs camerounais, leur permettant ainsi de maximiser leurs marges bénéficiaires (cf. tableau 20).

Tableau 20 : Prix du poulet congelé à l'importation depuis quelques principaux pays fournisseurs du Cameroun

ORIGINE	PRIX DU KG (en F. Cfa)
Italie	685,27
Irlande	545,45
Grèce	525,02
Canada	519,01
Espagne	501,78
France	499,36
Côte d'Ivoire	495,55
RFA	490,74
Brésil	485,93
Belgique	472,59
Hollande	464,70
Allemagne	459,11
USA	437,61
Angleterre	431,93

N.B. : En gras sont les pays enregistrant les plus gros volume

Mais les prix attractifs sont-ils également une garantie de qualité pour les produits ? L'offre la plus attractive est par exemple celle de l'Angleterre qui par ailleurs à vu ses produits interdits d'importation dans de nombreux pays à cause de la qualité peu recommandée alors de ses produits carnés.

3.3.3.1.2 - L'avantage au poulet congelé dès la sortie du port à Douala

En effet, si on s'en tient aux valeurs déclarées au port de Douala, le coût moyen du kilogramme de volaille importé varie entre 400 et 700 F. Cfa. Si on y ajoute les droits de douanes (39,1%), le coût de la distribution, on s'attend à ce que le prix de vente au consommateur d'un kilogramme de poulet importé⁹ tourne autour de 1000 à 1250 F. Cfa. Or, le kilogramme du poulet d'élevage local revient d'entrée de jeu entre 1050 et 1150 F. Cfa. En y ajoutant le coût de distribution, on se retrouve fatalement avec un prix de vente du poulet local au consommateur au minimum de 1350 F Cfa. Le poulet importé retrouve ainsi un prix moins cher que celui des poulets locaux partout dans le pays (cf. tableau 21).

⁹ Prix économique du poulet local au Cameroun

	Zone Sud		Zone Nord	
	Financier	Économique	Financier	Économique
Prix CAF volaille importée (FCFA/kg)	577	577	577	577
Droits de douane (39,1%)	226	0	225	0
CAF TTC	803		802	
Coût de distribution	247	223	300	270
Prix consommateur	1050	800	1102	847
Prime de qualité pour poulet local		30%		25%
Prix éco poulet élevage kg		1040		105
Prix éco poulet 1,5 kg		1559		1588
Prime de qualité poulet traditionnel/élevage		20%		0%
Prix éco poulet traditionnel 1kg		1247		1059
Prix éco poulet 1,2kg		1497		1271

Tableau 21 : Prix en F Cfa du poulet vivant local et du poulet congelé selon le relevé des prix moyens de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale dans deux pôles différents de consommation au Cameroun

	2000	2001	2002(janvier-février)
Garoua			
Vivant (unité)	1848	1540	1091
Congelé	1179	1260	1200
Douala			
Vivant	1465	1834	1515
Congelé	1180	1403	1157

L'avantage des coûts plus réduits à l'entrée s'est conservé dans le pays et s'est raffermi avec le temps (cf. tableau 22).

Tableau 22 : Evolution de quelques « indices viandes » au Cameroun de 1995 à 2001

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2001/1994
Indice viandes	131	137	141	145	156	149	169	188	144%
Viande des bœuf avec os	979	1003	1129	1171	1287	1252	1417	1550	158%
Poulet de ferme	1200	1200	1251	1457	1347	1413	1465	1834	153%
Poulet congelé	1645	1950	1461	1271	1439	1216	1180	1403	58%

Source : DSCN et Rapport du MINEPIA

L'évolution annuelle des prix des produits carnés à Douala montre bien les sources de la suprématie du poulet congelé. En effet, au fil des ans, le poulet local voit son prix augmenté irrésistiblement alors que l'accès aux morceaux de poulet congelé importé à bas prix est toujours plus facile. On pourrait penser que les difficultés d'accès aux nombreuses localités enclavées du pays donnerait au poulet local un plus. Sur le terrain ce n'est pas si vrai. Même dans ces régions, les arguments du poulet congelé ne sont pas les moindres.

3.3.3.1.3 - Une commercialisation à des prix défiant toute concurrence

3.3.3.1.3.1 - Des prix compétitifs pour le poulet congelé même dans l'arrière-pays

A accessibilité égale, le poulet congelé est en général vendu moins cher comparé au poulet local (cf. tableau 23).

Tableau 23 : Evolution du prix en F. Cfa des « poulets locaux » et « congelés » de 2000 à 2002 dans quelques localités du Cameroun

Garoua	2000	2001	2002(2 mois)
Vivant (unité)	1848	1540	1091
Congelé	1179	1260	1200
Bamenda			
Vivant	1234	1527	1508

Congelé	1483	1919	1929
Bafoussam			
Vivant	1224	1762	1463
Congelé	1385		
Douala			
Vivant	1465	1834	1515
Congelé	1180	1403	1157

Sources : Tableau 1 relevé des prix moyens DSCN

N.B. Le poulet local camerounais est vendu vivant

Alors que dans les capitales provinciales le poulet local semble résister, les prix du poulet congelé sont irrésistibles dans une grande métropole comme Douala. Or c'est dans les plus grandes villes et à partir d'elle que la consommation du poulet s'étend et se stabilise.



Photo3 : Affichage des prix de poulet dans une poissonnerie

La demande dans les campagnes et même dans les petites et moyennes villes du pays est restée relativement faible en même temps qu'elle progresse peu. Quand ce ne sont pas les citadins des plus grandes villes qui consomment en priorité du poulet congelé, ce sont eux qui y recourent pour assurer la nutrition des populations des campagnes lors des deuils et des manifestations diverses qui s'y organisent. D'ailleurs à elles toutes seules, les villes de Douala et de Yaoundé disposent de près de 50% de l'ensemble d'une population urbaine croissante qui désormais représente plus de la moitié de la population du pays. Les petits aviculteurs locaux ont pourtant, dans cette évolution démographique, un marché énorme et croissant qui aurait dû leur garantir des revenus croissants. Comment n'en est-on pas arrivé là ?

3.3.3.1.3.2 - Une compétition très inégale

La compétition est d'autant plus perdue pour le poulet local qu'il est vendu entier et, généralement, vivant. Ce qui ne permet pas aux moins nantis d'accéder juste aux petites quantités que leurs bourses, bien légères, peuvent permettre d'acquérir. Expliquée ainsi, la non compétitivité du poulet local semble simple. Pourtant il reste bien de choses à clarifier.

Les coûts de production du poulet au Cameroun et dans les pays d'où on en importe sont relativement comparables. La vraie question est celle de savoir : « comment peut-on produire le poulet en Europe, par exemple, à 900 F. Cfa, et le revendre à 1000 F. au Cameroun ? ». Objectivement, le coût de production ne justifie pas le prix de vente. Trois explications non exclusives ont été avancées par les opérateurs ou les observateurs avertis.

En Europe, zone d'importation par excellence en direction du Cameroun, il existe un « poulet d'export ». Elevé hors normes à plus de 35 têtes/10m² et surtout, tirer du stock de 40 à 50% de la production locale faite de poulets de 35 jours, les poulets d'export sont interdits de consommation sur place. Ce sont eux qui constituent en bonne partie, les stocks de poulets congelés vendus dans les pays aux régulations plus laxistes en matière de qualité de produit.

Deuxième source des viandes de volaille importée à prix imbattable au Cameroun, le tri par la découpe. En Europe ou dans les pays riches, seules les parties « nobles » du poulet sont consommées. Tout le coût de production du poulet est donc amorti sur la vente de ces seules parties, celles faites de viande blanche. Le reste des abats, en principe exclu en Europe pour exemple de la nutrition humaine, se retrouve recyclé dans l'importation en direction des pays à régulation faible sur la qualité des produits consommés. D'où une question : « Les pauvres n'ont-ils pas besoin de manger une viande de qualité autant que les riches ? ». Tant qu'à exporter, autant envoyer vers les pays pauvres d'une part, des produits de qualité sanitaire irréprochable, et d'autre part, des poulets entiers dont la découpe sur place permettrait l'éclosion d'une activité locale rémunératrice et à haute consommation de main d'oeuvre.

Autre explication du prix peu élevé des abats et autres morceaux de poulets ou de volaille exportés vers le Cameroun et les pays du tiers-monde, les subventions. L'éleveur des pays développés est en général organisé en syndicats et en coopératives qui reçoivent des subventions directes à l'exportation permettant de vendre à des prix inférieurs à ceux des pays vers lesquels il exporte. C'est le dumping qui, dans les pays développés protège les agriculteurs et les éleveurs locaux tandis qu'on exige des pays moins nantis, une non protection sans réserve au nom du principe de la libéralisation et de la « mondialisation ».

Dernière explication et pas des moindres, les stocks de viande écoulés sur les marchés, comme ceux du Cameroun, ne proviennent que du recyclage des produits périmés sur les marchés européens. Au lieu d'être détruits, ceux-ci seraient recyclés par des réseaux plus ou moins maffieux qui les écoulent sur les marchés des pays aux consommateurs mal protégés.

Dans tous les cas, les opérateurs de ce commerce ont su, d'année en année, organiser leurs affaires, au point que de toutes les viandes, le poulet congelé est la seule dont le prix de vente est allé décroissant alors que l'ensemble du marché connaissait une inflation plutôt généralisée (cf tableau 24).

Tableau 24 : Évolution annuelle des prix des produits carnés à Douala

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2001/1994
Indice viandes	131	137	141	145	156	149	169	188	144%
Bœuf avec os	979	1003	1129	1171	1287	1252	1417	1550	158%
Poulet de ferme	1200	1200	1251	1457	1347	1413	1465	1834	153%
Poulet congelés	1645	1950	1461	1271	1439	1216	1180	1403	58%

Cette diminution des prix d'année en année n'a rien enlevé aux bénéficiaires des opérateurs de la filière au contraire ! La faiblesse des prix a permis d'accroître l'assiette des consommateurs aux nombreux « pauvres » des villes et des campagnes. Une boucle infernale s'est instituée, ce qui aurait pu se perdre potentiellement du fait de prix de vente stable ou légèrement diminuant étant plus que compensé par les énormes gains engrangés du fait de la multiplication extrêmement rapide du nombre des consommateurs. Mais l'accès facile aux morceaux de poulet congelé est-il réellement une « chance » pour les populations ? Au-delà du prix qui n'enrichit que les importateurs, qu'est-ce qui arrive effectivement dans leurs cuisines ?

IV. UNE CATASTROPHE POUR LA SANTE, L'ECONOMIE ET LA SOCIETE LOCALE

4.1 ... DES SOUS-PRODUITS DE QUALITE INQUIETANTE !

4.1.1 DES DENREES REPUGNANTES

Pour s'assurer de la nature du produit que le consommateur camerounais paye effectivement en achetant ses morceaux de poulet congelé, une enquête a été faite sur les marchés et dans les divers lieux où il s'approvisionne. Du 20 octobre 2003 au 06 janvier 2004, un échantillon représentatif de deux cents douze morceaux de poulet congelé a été prélevé à des fins d'analyse dans six localités (cf tableau 25).

Tableau 25 : Répartition par localité des morceaux de poulet congelé prélevés

Ville	Nombre	%
Douala	55	25,9
Mbalmayo	22	10,4
Obala	9	4,2
Sa'a	15	7,1
Soa	15	7,1
Yaoundé	96	45,3
Total	212	100,0

Des principaux centres de consommation que sont les métropoles de Douala et de Yaoundé, 71,1% des morceaux ont été prélevés, les 28,9% restant ayant été collectés dans 4 petites villes et centres urbains. Dans le détail, un soin particulier a été porté à la diversification des lieux de prélèvement de façon à rester le plus fidèle possible à la composition effective des lieux de vente du poulet congelé sur le terrain (cf tableau 26).

Tableau 26 : Marchés et lieux de prélèvement de l'échantillon dans les différentes villes

Ville	MARCHE ET LIEU	Total	%
Douala	Bonassama (Bonabéri)	4	1,9
	Bonewonda (Bépanda)	28	13,2
	Central (Carrefour Anatole)	5	2,4
	Cité des Palmiers	16	7,5
	Grand Hangar (Bonabéri)	2	0,9
<i>Total Douala</i>		55	25,9
Mbalmayo	marché A	7	3,3
	Marché B	8	3,8
	Zone dite New Town	7	3,3
<i>Total Mbalmayo</i>		22	10,4
Obala	Centre-ville	9	4,2
<i>Total Obala</i>		9	4,2
Sa'a	Centre-ville	15	7,1
<i>Total Sa'a</i>		15	7,1

Soa	Marché de Soa ville	15	7,1
<i>Total Soa</i>		15	7,1
Yaoundé	Emana	3	1,4
	Etoudi	2	0,9
	Fanta citron (à cheval entre Mvog-Ada et Nkolndongo)	5	2,4
	Marché ACCACIA	10	4,7
	Marché de Mendong	2	0,9
	Marché Ekounou	3	1,4
	Marché Elig-Edzoa	6	2,8
	marché Emombo	4	1,9
	Marché Etoudi	8	3,8
	marché Melen	3	1,4
	marché Mfoundi	5	2,4
	marché mokolo	10	4,7
	Marché Nkoleton	3	1,4
	Mfoundi	13	6,1
	Montée Carrossel (allant vers carrefour Ekounou)	5	2,4
	Mvog-Mbi	9	4,2
	Ngousso	5	2,4
<i>Total Yaoundé</i>		96	45,3
Total		212	100,0

Principaux lieux de vente du poulet congelé, les marchés ont fourni 80% de l'échantillon. , Situés dans les quartiers surpeuplés, les marchés comme ceux de Bonéwonda à Douala, et celui de Mokolo à Yaoundé ont été les plus sollicités.

La répartition des lieux de prélèvement de l'échantillon a respecté également la structure du marché du poulet congelé quant à la place respective des différents établissements qui le constitue (cf tableau 27).

Tableau 27 : Répartition de l'échantillon selon les établissements rencontrés sur le marché

DESIGNATION	Total	PCT
sans dénomination	30	14,2
Etalage	24	11,3
CONGELCAM	14	6,6
PERSEVERANCE	9	4,2
DU MARCHE	8	3,8
SOCAMEF	7	3,3
Autres	6	2,8
MENENGUE	5	2,4
POPULAIRE	5	2,4
LA JOIE	4	1,9
CENTRALE	3	1,4
DU MARCHE SAKER	3	1,4
LA PRINCESSE	3	1,4
LEA LA BELLE EPINE	3	1,4
MODERNE	3	1,4
POISSONNERIE CENTRALE	3	1,4
UNIVERSELLE	3	1,4
CATHY MINISELF	2	0,9
Containaire bleu	2	0,9
DES 1e choix	2	0,9

E.B.M.		2	0,9
ELISA		2	0,9
ETOILE DU MFOUNDI		2	0,9
FRESH		2	0,9
LE DOMAINE DU POISSON		2	0,9
LES DAUPHINS		2	0,9
MADO		2	0,9
MINI ALIMENTATION		2	0,9
MINI POISSONNERIE du Marché		2	0,9
MINIPRIX		2	0,9
POISSONNERIE LAO		2	0,9
REINE		2	0,9
SANTA MARIA		2	0,9
SUPERETTE		2	0,9
TINO		2	0,9
ALIMENTATION ELDO		1	0,5
ALPHONSO		1	0,5
AMI		1	0,5
AZIZ Junior Plus		1	0,5
Biyem-Assi		1	0,5
CONFIANCE		1	0,5
DE LA JOIE		1	0,5
DES AMIS DE TOUS		1	0,5
DU FUTUR CHEZ ALICE		1	0,5
DU RAIL		1	0,5
EBENEZER		1	0,5
EDING		1	0,5
EPICERIE BABYNE		1	0,5
EPICERIE LA MERVEILLE		1	0,5
EXPRESS		1	0,5
FISHCAM		1	0,5
FOTSO et fils		1	0,5
GOLDEN FISH		1	0,5
GROS ET DÉTAILS		1	0,5
GULF FISHERIES		1	0,5
KOSS KIPPY		1	0,5
LA CACHETTE		1	0,5
LA COTIERE		1	0,5
LA FRAICHEUR		1	0,5
LA LIBERTE		1	0,5
LA MENAGERE AZIZ JUNIOR		1	0,5
LA REFERENCE		1	0,5
LA REFERENCE PLUS		1	0,5
LA ROSA		1	0,5
LA SAMARITAINE		1	0,5
LA SANAGA		1	0,5
LE CAPITAINE		1	0,5
LE PRINCE		1	0,5
MANOBELSA		1	0,5
NATIONALE		1	0,5
NOUVELLE GENERATION CHEZ ADAM		1	0,5
PETIT A PETIT		1	0,5

POISSONNERIE BIBIA	1	0,5
POISSONNERIE ETOILE	1	0,5
POISSONNERIE MAMA PAULINE	1	0,5
POISSONNERIE POPULAIRE	1	0,5
SOH MASSO	1	0,5
TCHATAT	1	0,5
Total	212	100,0

Si les étalages (39 échantillons) et les établissements sans dénomination sont les plus représentés, les grands importateurs et distributeurs connus tels que CONGELCAM, Poissonnerie de la Persevérence, Poissonnerie du marché, SOCAMEF, Poissonnerie MENENGUE et Poissonnerie POPULAIRE sont bien représentés. Il s'agit essentiellement de poissonnerie (161 échantillons), bien que la réglementation l'interdise formellement.

Si la composition des morceaux de l'échantillon est conforme par sa diversité à celle des importations déclarées au port de Douala, l'importance relative de chaque type de morceaux renseigne par contre sur le degré de dispersion de celui-ci parmi les différents lieux de vente (cf tableau 28).

Tableau 28 : Composition par type de morceaux de l'échantillon

NATURE DES PRODUITS PRELEVES	Total	%
Ailes	59	27,8
cuisses	104	49,1
gésiers	24	11,3
mélange de petits morceaux	1	0,5
pilons	24	11,3
Total	212	100,0

Particulièrement prisé, les cuisses siègent en patrons dans les réserves de tous les vendeurs, des plus humbles aux grossistes. Elles sont suivies de près par les ailes. Tous les morceaux prélevés sous contrôle d'huissier ont été confiés ensuite au Centre Pasteur de Yaoundé pour analyse (cf. rapports en annexe).

4.1.2. DES PRODUITS « INCONSOMMABLES »

A la lecture du rapport des huissiers ayant suivi les prélèvements sur les marchés, dans les poissonneries et autres lieux de vente, l'inquiétude pour la santé des populations s'impose sans aucun doute (cf tableau 29).

Tableau 29 : Etat des appareils de conservation

ETAT DES APPAREILS DE CONSERVATION	Total	PCT
apparement bon	74	34,9
dégelés	63	29,7
aucun appareil de conservation n'est placé dans les alentours	22	10,4
surgelés	9	4,2
avec givres par endroit	6	2,8
neuf	5	2,4
congélateur dégivré et séparé par des contreplaqués	4	1,9
rouille avec givres par endroit	4	1,9

laisse ressortir des odeurs de produits en décomposition	3	1,4	
piteux et avec des glaces jaunâtres	3	1,4	
ces ailes et cuisses au moment de notre entrée se trouvaient hors du congélateur, dans un seau; les 2 congélateurs étaient pleins de maquereau et capitaine (poissons)	2	0,9	
aménagement sommaire	2	0,9	
complètement dégivré et rouillé par endroit	2	0,9	
entretien approximatif	2	0,9	
bon état	1	0,5	
mauvais état de fonctionnement	1	0,5	
rouillés par endroit	1	0,5	
(vide)	8	3,8	
Total	212	100,0	

Dans deux tiers des cas, les conditions de conservation sont loin d'être celles qui sont recommandées. L'absence de tout appareil de conservation est signalée dans plus de 10% des cas. 30% des morceaux prélevés étaient déjà dégelés.



Photo4 : Conservation simultanée de poissons et de poulets dans les mêmes installations

Quand on sait qu'il s'agit de viande exposée à l'ambiance tropicale chaude et humide, on peut déjà s'imaginer la suite. En effet, l'état des morceaux de poulet congelé laisse à désirer (cf. tableau 30).

Tableau 30 : Etat des morceaux de l'échantillon au moment de leur prélèvement

ETAT DES MORCEAUX	Total	
dégelé et très mauvaise odeur	54	25,5
apparemment frais	28	13,2
jaunâtres et dégelés	23	10,8
décomposés et de très mauvaise odeur	15	7,1
affectés par les effets des variations thermiques (gel et dégel)	13	6,1
blanchâtres	13	6,1
congelés	12	5,7
noircis	11	5,2
rougeâtres	9	4,2
verdâtres	9	4,2
secs	7	3,3
gluants	6	2,8
avariés	3	1,4
desséchés et rougeâtres	2	0,9
surgelés	2	0,9
un peu en bon état	2	0,9
aspect pas très visible parce que emballés dans les sachets	1	0,5
très dégelés et gluants au toucher	1	0,5
N.R.	1	0,5
Total	212	100,0

A vue d'œil, à l'odeur et au toucher, plus des $\frac{3}{4}$ des morceaux de l'échantillon n'encourageraient pas l'appétit. Mauvaise odeur, couleur noircie à verdâtre, aspect gluant ne sont pas des indicateurs de qualité pour la consommation, sauf peut-être, pour les chiens et les chats et encore !



Photo5 : Des morceaux de poulets qui ne payent pas de mine à côté des poissons

En laboratoire, les résultats des analyses sont tombés, sans appel. 83,5% des échantillons se sont révélés « non conformes aux critères microbiologiques dont impropres à la consommation ». Ce taux s'élève à 87% pour les échantillons pris sur les étals plus courant sur les marchés des petites localités et les petits centres urbains aujourd'hui de plus en plus inondés par les morceaux de poulet congelé. Le rapport du laboratoire précise que « les poulets hébergent une flore totale en quantité importante composée de coliformes dont des coliformes fécaux ou thermo-tolérants, des staphylocoques pathogènes... 15% des échantillons sont porteurs des salmonelles...

Les salmonelles sont des parasites du tube digestif du poulet. Ils sont responsables de salmonelloses, de gastro entérites, bref, des intoxications alimentaires :

- les salmonelloses digestives, causes de toxi-infections alimentaires à salmonella, qui se manifestent par des diarrhées, de la fièvre et des vomissements huit à dix heures après ingestion de l'aliment incriminé
- les entérites à salmonella s'observent chez les enfants et peuvent provoquer des épidémies dans les collectivités.

Il existe des cas extra-digestifs : infections urinaires, méningées, pulmonaires, septicémiques.

Tout comme les salmonelles, le *Campylobacter* provenant des poulets est la principale cause de zoonoses et entérites infectieuses dans la plupart des pays industrialisés. Dix échantillons sur cinquante en sont porteurs. Les effets néfastes qui peuvent survenir suite à l'infection à *Campylobacter* sont :

- les gastro-entérites constitués par les troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées). Elles sont plus fréquentes chez les enfants vivant dans des conditions d'hygiène précaires où elles provoquent des diarrhées fébriles avec parfois du sang dans les selles.
- Les séquelles non intestinales telles que les septicémies à point de départ digestif chez la femme enceinte ou chez les sujets ayant une maladie sous-jacente, cirrhose, l'hémopathie, le sida, ...ou dans le syndrome de Guillain Barré.
- Quelques complications infectieuses (appendicites, cystites, péritonites) ou post-infectieuses (arthrites) ont été signalées.

Les poulets peuvent être aussi contaminés par l'*Escherichia coli* 157H7. Ces bactéries provoquent une gastroentérite (diarrhée avec émission des selles sanguinolentes, douleurs abdominales).

Il y a plus que menace sur la santé des populations et surtout, des plus démunies qui croient trouver dans le poulet congelé vendu à très bas prix, une solution pour leur sécurité alimentaire ! D'une étude menée en 2003 par les soins du Centre pasteur de Yaoundé sur les cas de malades venant en consultation dans deux formations sanitaires de la capitale pour gastro-entérites comprenant des signes suivants plus ou moins associés : diarrhée, vomissements et douleurs abdominales après ingestion des repas avec fièvre, il ressort que sur 1500 malades consultants à l'Hôpital Militaire, 40% se plaignent des troubles digestifs. Au niveau du laboratoire et sur les dix dernières semaines écoulées, 53 selles ont été reçues parmi lesquelles 40% contiennent des salmonelles et 30% hébergent d'autres parasites. A la Fondation Unité pédiatrique, 1708 cas de gastro-entérites ont été enregistrés en 2003. Au niveau du laboratoire, 35% de ces échantillons hébergent des parasites.

4.2 UNE CATASTROPHE POUR LA PETITE AVICULTURE LOCALE

Mais l'impact dévastateur des poulets congelés va plus loin. En inondant le marché, ces importateurs ont assassiné sans façon, un pan entier de la souveraineté alimentaire si chère aux populations et à la politique nationale de l'élevage et de l'agriculture.

4.2.1 L'AVICULTURE LOCALE EST COMPROMISE

4.2.1.1 Les petits aviculteurs sacrifiés

Devant l'accroissement de la demande nationale portée particulièrement par l'augmentation des besoins de la population urbaine, les petites fermes artisanales se multiplient notamment autour des villes de Douala, de Yaoundé (cf figure 16 et 17) et de Bafoussam.

Figure 16 : Multiplication de petites exploitations avicoles à Yaoundé en 1986

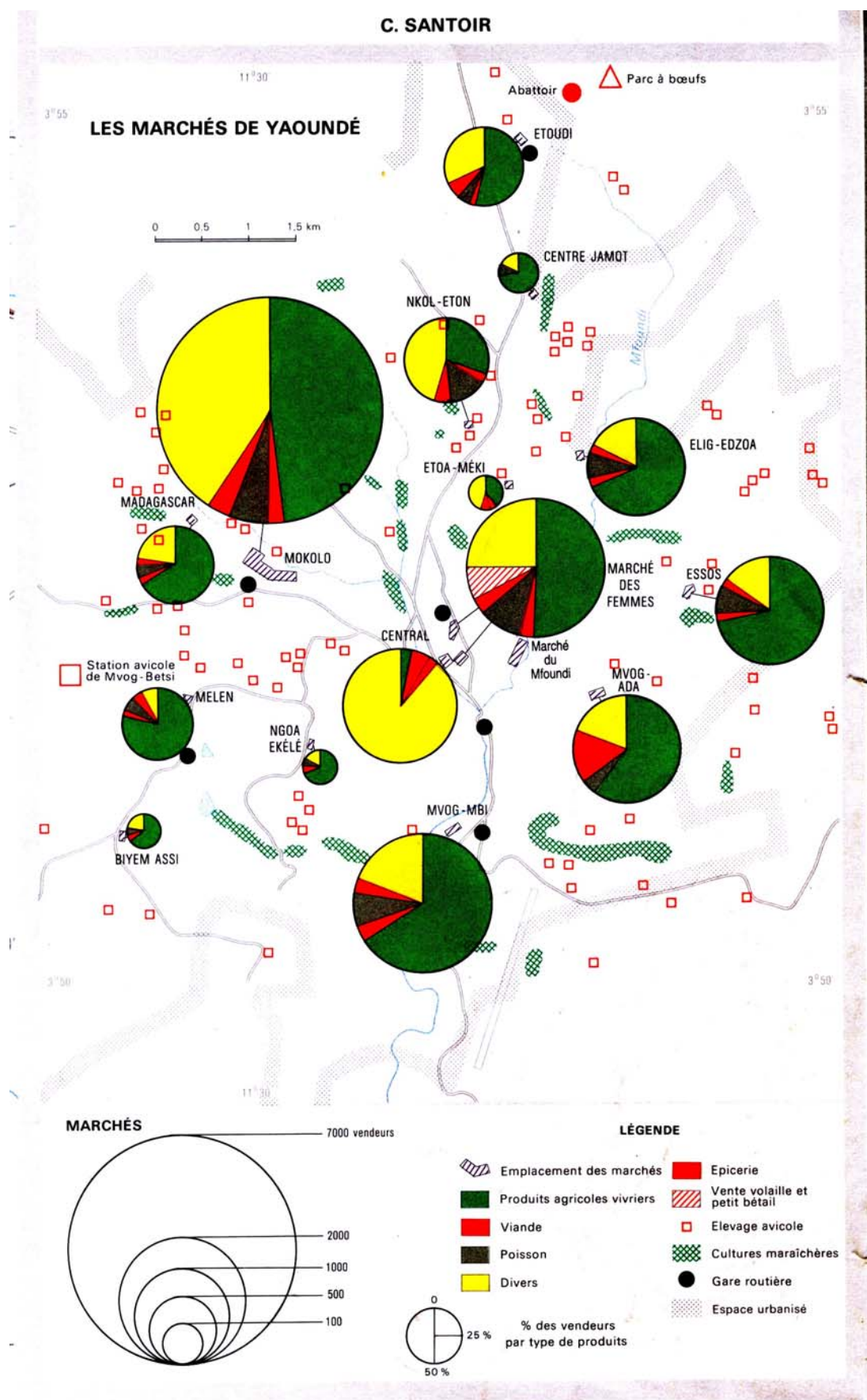
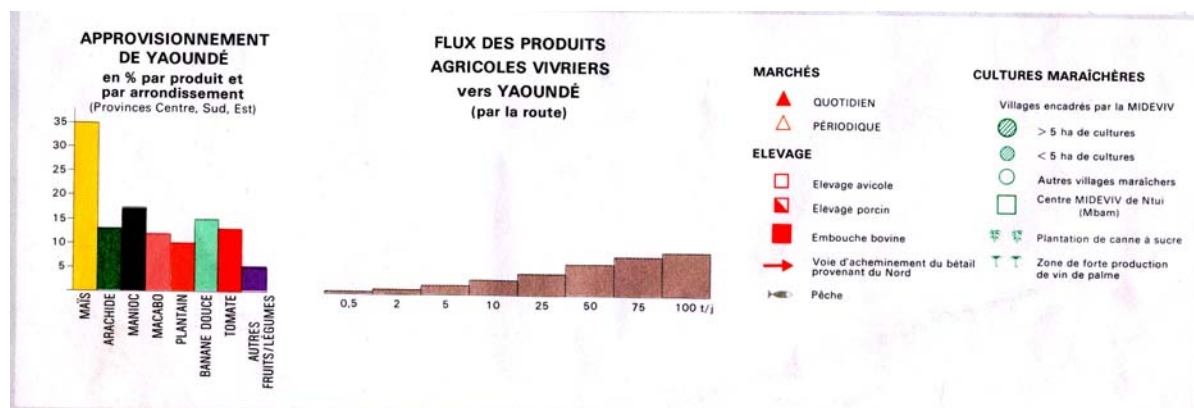


Figure 17 : Prolifération de petites exploitations avicoles autour de Yaoundé en 1986



Aussi, la demande en poussins d'un jour s'accroît nettement *entre 1985 et 1990* (cf. tableau 31)

Tableau 31 : Récapitulatif en nombre des éleveurs ayant acheté des poussins chez AGROCAM entre 1996 et 2003

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
>5000		1	7	6	9	7		
5000-1000		27	65	45	110	129		
1000-500		22	102	55	104	123		
≤ 500		43	580	294	399	478		

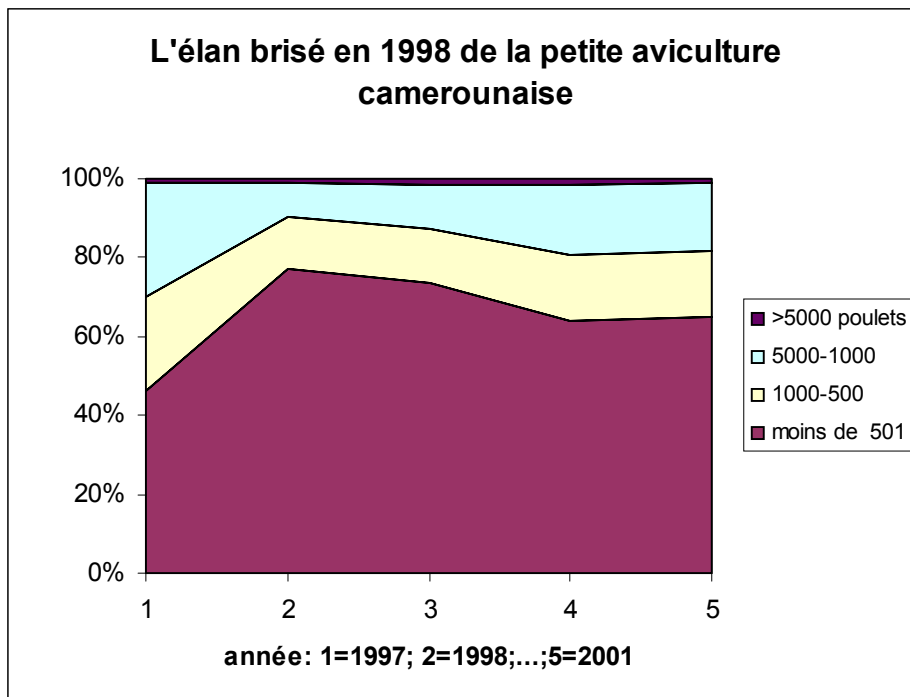
L'amélioration du réseau routier rend possible le transport sur des distances jadis prohibitives, des techniciens, des poussins d'un jour, de la provende, de vaccins et autres intrants indispensables au démarrage, au suivi et à la promotion de l'élevage avicole. Au sud du pays, les routes Yaoundé-Douala et Yaoundé-Bafoussam prolongées par Bafoussam-Bamenda viennent s'articuler aux tronçons plus anciennement bitumés comme Bafoussam-Foumban, Yaoundé-Mbalmayo-Sangmélisma pour faciliter les déplacements des opérateurs et des produits. Le fonctionnement relativement acceptable de la voie ferrée et des aéroports de l'intérieur complète relativement bien le réseau routier, permettant aux opérateurs de miser sur des durées d'exécution plus serrées.

Le besoin d'une véritable filière « Made in Cameroun » est d'autant plus important que la demande des pays voisins vient en sus et peut permettre réellement le décollage d'une économie avicole nationale effectivement rentable.

Suppléant aux limites des fermes expérimentales d'Etat, dont les temps de réaction et les finalités restent mal ajustées, des fermes parentales privées sont alors créées par quelques opérateurs économiques entrepreneurs, pour produire sur place ces poussins indispensables au développement d'une production avicole nationale à la hauteur du défi du marché intérieur camerounais et même régional. Les conditions sont favorables pour l'apparition d'exploitations de type semi-industriel. Il s'en crée à partir de 1990.

L'émergence d'une capacité nationale intégrée de réponse à la demande locale en viande de poulet semble d'autant plus sûre que de nombreux petits exploitants nationaux s'engagent hardiment dans l'activité avicole. Ils trouvent dans cette activité une source de revenus substantiels permettant d'échapper au chômage qui au même moment, fait rage (cf figure 18). Pour les épauler, des structures publiques, non gouvernementales et confessionnelles orientent une bonne partie de leur activité simultanément vers l'encadrement des petits et des grands producteurs et la sensibilisation des consommateurs.

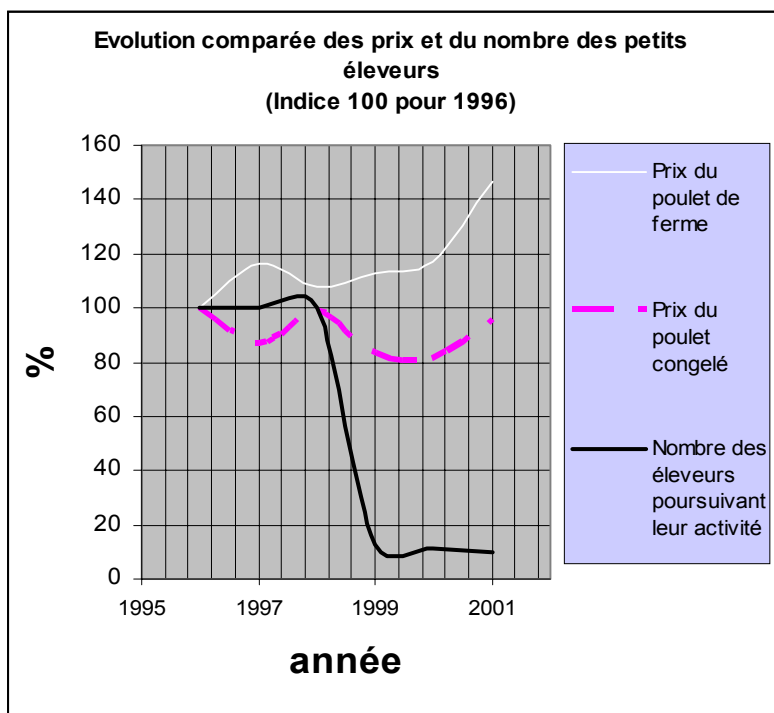
Figure 18 : Evolution de la composition en taille des élevages de poulets camerounais entre 1996 et 2001



Donnée d'AGROCAM traité par le SAILD

Derrière la relative stabilité des pourcentages, une forte « mortalité » des petits élevages (cf. Figure 19)

Figure 19 : Evolution comparée des prix et du nombre des petits éleveurs.



4.2.2 Les petits éleveurs sacrifiés

L'évolution de 100 petits éleveurs tirés au hasard montre dans toute son intensité le drame vécu par les petits aviculteurs camerounais sous le choc de l'inondation du marché national par une avalanche de morceaux de poulet congelé (cf. tableau 32).

Tableau 32 : Evolution d'une cohorte de 100 petits éleveurs clients d'AGROCAM de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Éleveurs qui ont poursuivi l'activité	100	13	11	10	9
Revenants			10	2	7
Sortis l'année d'avant			12	3	8
Éleveurs qui ont arrêté leur activité	0	87	89	90	91
Total	100	100	100	100	100

Donnée d'AGROCAM traité par le SAILD

Sur 100 éleveurs tirés au hasard parmi les élevages de 500 poussins au plus en 1996, près de 87 ont abandonné leur activité au cours de 1998. De tous les 13 courageux qui, essayant de résister ont continué le leur, un seul, une dame, a pu tenir en 1999, tant et si bien qu'en 2000, ce sont 10 téméraires ayant arrêté un an, sur 11 survivants, qui reviennent « tenter la chance » !



Photo 6 : Poulailler abandonné à Soa dans les environs de Yaoundé.

Malgré leur courage, et bien qu'ils interviennent sur un marché vidé des concurrents locaux des années antérieures, 3 d'entre-eux doivent quitter la scène en 2000, suivis de 6 autres, l'année d'après.

Ce sont 6 nouveaux revenants, ayant pris deux à trois années de pause, qui rejoignent 3 survivants héroïques dont l'un, une dame active depuis 1998 et 2 autres, du petit groupe des premiers revenants de l'an 2000, pour former le résidu de 9 petits éleveurs de 1998 encore actifs en 2002.

Avec la montée en puissance de l'importation du poulet congelé, on peut à peine douter de leur sort à terme. C'est le sinistre total... si rien n'est fait ! En effet, de 19733 poussins en 1996, le cheptel géré par 100 petits aviculteurs tirés au hasard en 1996 est passé à 3 670 en 1999, soit 19%. En 2001, les petits éleveurs de la catégorie des moins de 501 poussins ne disposent plus que de 11% environ du cheptel qu'ils représentaient au milieu des années 90.

4.2.3 Des aviculteurs industriels déstabilisés par l'asphyxie de la petite aviculture

Stimulés par la perspective d'un marché national couvert par l'interdiction d'importation du poulet congelé à la fin des années 90, une aviculture industrielle locale s'est amorcée dès le début des années 2000. Elle se donne alors pour but de fournir aux petits aviculteurs nationaux les poussins d'un jour qui, jusque là, étaient importés à grand frais et à plus grand risque de l'étranger. L'activité exige acquisition de terrains, d'installations et d'équipements modernes ainsi que l'accès à un savoir-faire spécifique et nouveau.



Photo7 : Ferme sémi-industrielle abandonnée

Bref, il s'agit d'investissements lourds qui imposent une prise de risque particulière que le secteur bancaire national ne sait pas ou ne veut pas nécessairement prendre. Pourtant, en bricolant sur les marges, l'innovation est engagée par quelques téméraires.

Évaluée à près de 7000 tonnes à la fin des années 90, les besoins nationaux en viande de poulet suppose au préalable la production de près d'un million de poussins d'un jour. Une telle quantité de poussins d'un jour implique la production au préalable de près de 1.200.000 œufs fécondés produits par des pondeuses qui auront consommé environ 4 000 000 kg de provende par mois dans laquelle rentre près de 2 000 000 kg de maïs, soit 24 000 000 Kg en un an. Au total, environ 800 000 poulets sont nécessaires pour couvrir les besoins nationaux, soit, environ 3000 poulets par jour. Ces calculs, vite faits dans un contexte où l'option affichée des années durant est restée celle d'assurer l'autosuffisance alimentaire, ont convaincu quelques opérateurs locaux à se lancer dans l'activité avicole.

Maillon critique de toute stratégie de souveraineté alimentaire en matière d'approvisionnement en produits carnés, la production des géniteurs ou leur utilisation à des fins de reproduction industrielle de poussins d'un jour aura connu un démarrage manqué. De ce point de vue, le cas de la SPC offre une illustration édifiante.

Alors que les perspectives d'un envol du marché national de consommation du poulet semblent se confirmer à la fin des années 90, la SPC en prend acte et s'engage dans une ambitieuse opération de production industrielle de poussins d'un jour. L'entreprise est une opération lourde sur plusieurs plans. Partant de parentaux importés, l'établissement entrevoit la réception d'une ou deux bandes de 3650 poussins. Avec l'élevage des parentaux jusqu'à

maturité, un premier cycle suffirait pour fournir à la fois des poussins d'un jour pour poulets de chair et pour poules de ponte. Puis, conduit à maturité, les poulets de ponte permettraient de produire des œufs de table.

Vingt-quatre étapes ou phases de durées très inégales devraient permettre de conduire à bon port le projet. Dans un premier temps, il s'agit de produire sur place des poussins d'un jour à partir de parentaux importés et délicatement élevés sur place. Un cycle de 14 mois est nécessaire pour conduire à bout l'opération. Si on lui ajoute un à deux mois nécessaires à l'acquisition des parentaux de qualité, l'ensemble de l'entreprise devrait durer, en phase initiale, quelques 16 mois organisés en quelques 14 opérations clés dont quelques-unes se chevauchent (cf. tableau 33). Les plus longues, des phases d'élevage, comportent au maximum 385 jours tandis que les plus courtes comme la mise en place des poussinières n'en comptent qu'un.

Tableau 33 : Phases et opérations clés du lancement d'une ou deux bandes de 3600 poussins

PHASES	OPERATIONS CLES	nombre de jours
1	Préparation dossier importation	?
2	VL Belgique	1
3	Préparation poussinière	7
4	Vide sanitaire	15
5	Mise en place Px	1
6	Chauffage parentaux à la réception	21
7 & 8	<i>Elevage parentaux Mangoum</i>	21
9	<i>Elevage FPF</i>	385
10	<i>Transfert interne FPF</i>	1
11	<i>Transfert Mangoum FPF & Préparation à la production</i>	15
12	Production	385
13	Incubation couveuse	21
14	Production de poussins d'1 j.	1
15	Préparation poussinière	30
16	Vide sanitaire	15
17	Mise en place poussinière	1
18	Chauffage poussins	21
19	<i>Elevage poussinière</i>	105
20	<i>Transfert intra-ferme</i>	1
21	<i>Préparation à la production</i>	14
22	<i>généralisation des pontes (production)</i>	140
23	<i>Pic de ponte de la 25ème semaine</i>	175
24	Vente des œufs de table	140

La SPC entrevoit qu'une fois les poussins d'un jour produits pour les éleveurs de poulets de chair, une deuxième cohorte sera engagée pour la production d'œufs de table. Les équipements à utiliser sont sensiblement les mêmes pour l'essentiel. La main d'œuvre aussi. Le cycle de cette seconde opération est de ce fait, légèrement plus court. Douze mois suffiront pour la production d'œufs de table. Quelques chiffres donnent l'ampleur des investissements, financiers, humains et techniques (cf. tableau 34).

Tableau 34 : Quelques dépenses clés du projet

Investissements ou dépenses clés	Quantité	Unité de mesure
SALAIRE DES RESPONSABLES	7 à 10 000 000	F. Cfa
SALAIRE DE TEMPORAIRES	3 à 4 000 000	F. Cfa
Coût des personnels et autres moyens d'entretien	2 050 000	F. Cfa
SALAIRES DES CHAUFFEURS	885 000	F. Cfa
ELECTRIITE	2 à 3 000 000	F. Cfa
GAS OIL	800 à 900 000	F. Cfa
AUTRES CARBURANT	9 à 12 000 000	F. Cfa
EQUIPEMENTS	160 à 200 000	F. Cfa
TRANSPORTS	250 à 300 000	F. Cfa
super loyer	42	kg
glucose	24	boite
formol	30	doses
hypotra	30	doses
bur 706	51100	doses
bigo prest	0	doses
hithner b1	14600	doses
multirex	3650	doses
h 120	7300	doses
Divers	3650	doses
VESIDU	7300	doses
binewvoxidrop	3650	doses
copeaut	100	sas
desinfectant	0	
vermifuge	0	
AM1	268140	kg
AM2	440050	kg
AM3	1888522	kg
	0	
temps en jours	1139	
cadre	21424	h
autre	19921,83333	h
Ensemble des Etapes	41345,83333	5168,229

Au total au moins 35 000 000 F. Cfa de dépenses en salaires et divers frais d'équipement ou d'entretien, 91500 doses de vaccins divers, 2 600 712 kg d'aliments divers, 41 350 heures d'emploi de cadres et de temporaires, etc. pour une opération initiale capable de fournir les précieux poussins d'un jour indispensables à des milliers de petits éleveurs. Ajouter à ces dépenses liées directement à la production elle-même, l'acquisition des terrains d'implantation, l'acquisition des équipements et le coût de certaines tâches administratives indispensables au bon fonctionnement du projet.

En dehors de la période de préparation des dossiers qui n'est pas négligeable, l'opération se présente comme un double cycle de production intégrant une production de poussins d'un jour pour poulets de chair et poussin d'un jour pour poules de ponte et production industrielle d'œufs de table (cf. figure 20).

Figure 20 : Chronogramme du cycle d'exploitation d'un projet de production locale de poussins d'un jour

Quand, à peine au terme de son cycle de production la SPC s'attend à placer sur le marché sa production, l'irruption des poulets congelés a déjà suffisamment asphyxié les petits producteurs qui devaient lui acheter ses poussins d'un jour. L'entreprise, comme beaucoup d'autre, se retrouve douloureusement obligée d'étouffer sa production faute de possibilité d'écoulement. 794 jours, soit deux ans deux mois et quatre jours d'effort de production sont compromis. L'amortissement des équipements impose des réorientations vers d'autres marchés, celui du pays, bien que croissant, étant désormais hors de portée à cause de la concurrence du poulet congelé. Or, entre temps, les besoins du pays se sont accrus. Comme beaucoup d'autres entreprises du même type telle que le CAM (Complexe Avicole de Mvog-béti), la SPC doit innover ou périr dans un contexte où sa marge de manœuvre est bien limitée. Pourtant, produisant à manger dans un pays et un monde où tous ne mangent ni à leur faim, ni à leur goût, tout n'est pas perdu.



Photo 8 : Triste spectacle d'une ferme sémi-industrielle abandonnée

5. L'ALTERNATIVE D'UNE PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE

5.1. L'EXISTENCE D'UN MARCHÉ NATIONAL IMPORTANT ET CROISSANT

En 2000, le Cameroun a importé environ 14 000 tonnes de poulet qui, produits localement auraient permis aux opérateurs locaux de fournir 15 millions de poussins d'un jour, 50 000 tonnes de provende pour lesquelles 25 000 tonnes de maïs auraient été nécessaires. L'économie nationale aura perdue ainsi un marché global de 15 milliards de francs environ par an depuis le début des années 2000. En 2004, c'est au moins 60 milliards qui auraient pu venir soutenir les efforts de relance de l'économie nationale en sus des moyens potentiels libérés par l'accès au fonds PTTE.

Au-delà des retombés pour les opérateurs de la filière et la société, l'Etat aura perdu autant de rentrées fiscales directes et indirectes qu'une aviculture locale bien protégée aurait constitué, sans compter les autres effets induits tels que le renforcement des capacités nationales industrielles, artisanales ou commerciales, la quiétude sociale que procurent l'accès à des emplois et surtout, pour les plus pauvres autant que les diplômés en chômage du fait de la crise, le pouvoir d'achat fourni aux différents acteurs par une activité avicole à grande modularité économique et managériale.



Photo 9 : Vente de poulet local dans un marché de Yaoundé

Dernier argument mais pas des moindres, la production sur place de la volaille aurait limité fortement le recours inapproprié à la conservation par le froid suite à la proximité entre lieux de production sur pieds et consommateurs. Ce recours est financièrement hors de portée ou de maîtrise pour beaucoup de nos opérateurs. Il s'aggrave des problèmes récurrents d'énergie en pesant sur la consommation électrique ; mais peut-on valablement développer l'aviculture sans chaîne de froid ? Il se complique du fait de son influence sur la santé des populations, la rupture de la chaîne de froid étant un facteur extrêmement aggravant dans le développement des complications de santé engendrées par le recours des consommateurs nationaux au poulet congelé importé, d'origine et de production incontrôlée.

Quels ont été les dépenses engagées par les populations déjà souvent démunies pour se soigner des infections multiples dont les vecteurs ont été trouvés à des taux et à une fréquence inquiétante dans les morceaux de poulet congelé vendu sur les marchés de nos campagnes et de nos villes ? La dimension santé qui ici recoupe à la fois celle de la pauvreté et du genre entre en compte également d'une façon indirecte. Combien de petits aviculteurs avérés ou potentiel n'ont-ils pas eu l'occasion de se nourrir décemment à cause de l'asphyxie de leur secteur d'activité, se retrouvant ainsi avec un corps et un moral relativement affaiblis pour faire face à un environnement social et sanitaire particulièrement éprouvé par l'irruption de maladies nouvelles telles que le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme etc ? Peut-on en rester là ?

5.2 LA NECESSITE D'UN SOUTIEN ETATIQUE

Si les regards des opérateurs de la filière se tournent vers l'Etat, c'est que l'expérience a montré partout dans le monde qu'il reste un acteur incontournable. Dans la plupart des pays aujourd'hui fortement industrialisés, les paysans ont longtemps, comme chez nous, vendu le gros des surplus échangeables de leur production sur les marchés voisins.

Avec l'internationalisation des échanges, les stratégies des différents Etats et de leur élites ont chaque fois consisté à protéger les opérateurs nationaux par des mesures de sauvegarde sans appel quand il s'agit de problèmes de santé économique et surtout, biologique. C'est ainsi qu'avec la modernisation partout dans le monde, le pouvoir d'orientation des filières agricoles et d'élevage s'est déplacé et se déplace toujours des paysans vers les Etats, ces derniers se faisant de plus en plus relayer plus ou moins explicitement par des grandes firmes de l'agro-alimentaire et de la distribution.

Certes, hier dans la CEE par exemple comme aujourd'hui dans l'UE, les producteurs de poulets- « export » dépendent pour leur travail des décisions dictées par les firmes internationales avec lesquelles ils ont signé un contrat, et les débouchés à l'exportation mais, en réalité, l'apparition de « champs de déjection » de produits alimentaires dévalués et dévoyés ne s'organise qu'au détriment des pays, riches ou pauvres qui exercent mal ou pas du tout, leur droit légitime aux clauses de sauvegarde. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut comprendre qu'un kilogramme de poulet arrivant dans un port européen à 500 F. Cfa soit vendu à l'importateur camerounais à Douala au prix de 450 F. Cfa, ce qui permet à l'importateur de le revendre entre 1100 et 1250 F. Cfa, engrangeant par la même occasion, un énorme bénéfice.

Seul l'Etat et les firmes à forte participation de nationaux sont capables d'investir sainement sur le long terme, finançant par exemple la sélection ou la préservation génétique, la mise au point d'aliments et aussi, la recherche de clients à l'étranger ou à l'intérieur du pays. Seul l'Etat peut créer cet environnement stimulateur en mettant en place dans la sphère de la chose publique, les infrastructures et les structures d'accompagnement, de suivi et de contrôle. C'est encore l'Etat qui, de part le pouvoir d'exercer la violence souveraine de la république, peut faire respecter les lois instituées pour protéger la santé de la population et surtout, celle des plus pauvres et des plus démunis. Seul l'Etat parle au nom de la communauté nationale dans les arènes internationales.

C'est l'Etat qui peut interdire à des commerçants de privilégier les bénéfices financiers au détriment de la promotion d'une capacité nationale de production et de la santé des populations en les obligeant par exemple à respecter les consignes d'hygiène et les quotas. Seul l'Etat peut ajuster les prélèvements fiscaux pour en faire un outil d'incitation et d'encouragement à l'investissement et à l'effort de production. C'est aussi l'Etat, qui au Cameroun aujourd'hui, par la libéralisation bien pensée de la vie collective encourage l'émergence à la fois d'une société civile et d'un esprit citoyen, tous deux indispensables dans la défense des intérêts nationaux dans un monde où les pays n'ont que des intérêts.

Mais l'Etat a également besoin de l'appui des gens de bonne volonté, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ; d'où la nécessité d'une synergie citoyenne complémentaire.

5.3 LA NECESSITE D'UNE SYNERGIE DES OPERATEURS LOCAUX

Moyen d'accès à une alimentation de qualité, source d'emploi et de revenus, garantie importante pour la sécurité et la paix sociale, moyen d'accès à la qualité de la vie, l'aviculture locale offre un énorme champs d'action pour la promotion et l'entretien d'une synergie nationale majeure. Elle a commencé à se faire sentir dans les mouvements coopératifs et associatifs dès le milieu des années 90. Mais jamais, les acteurs de la filière n'ont pu véritablement s'élever au niveau de la formation d'un véritable lobby pouvant aider les décisions urgentes attendues pour le salut de leur domaine d'activité. Cette synergie devra impliquer tant le secteur bancaire pour le financement, l'Etat pour l'encadrement, les corps de métier spécialisé tel que celui des chercheurs, des vétérinaires et des spécialistes médicaux de la santé alimentaire etc., de la régulation et de la protection, que la société civile pour la défense des intérêts communautaires ou citoyens.

L'implantation des équipements industriels et commerciaux adéquats offre un champ d'activité porteur aux opérateurs de la filière avicole au Cameroun. Il manque au pays et même dans la sous-région, d'abattoir industriel et de laboratoire d'analyse et de suivi de pointe. En se mettant ensemble, les opérateurs économiques nombreux dans le secteur de l'approvisionnement en produits carnés pourraient en créer, joignant le profitable à l'utile et non au nuisible comme ils le font dans l'importation actuelle de poulet congelé.

C'est également en s'organisant dans des instances de réflexion pour la promotion de leur activité que les opérateurs de la filière peuvent aider l'ensemble de la société à mieux tirer profit de leur dynamisme. L'existence du SIFAC (Syndicat Interprofessionnel de la Filière Avicole du Cameroun) regroupant le CAM (Complexe Avicole de Mvog-Beti), SABEL-EPA (Elevage Promotion Afrique), SPC-AGROCAM (Société Commerciale Industrielle des Produits Agricoles d'Elevage/ Ferme) a donné le ton depuis quelques années. Reste aux autres opérateurs d'emboîter le pas. Toutefois, la route des mouvements associatifs n'a jamais été un fleuve tranquille. C'est toute une école de l'art de penser ensemble, de décider collectivement, d'agir en équipe. Un vaste chantier reste ouvert pour un énorme marché non seulement financier mais économique et social !

5.4 UN DELAI INITIAL DE PROMOTION ET DE SAUVEGARDE DE 2 A 4 ANS S'IMPOSE

L'interdiction de l'importation des viandes congelés du 12 décembre 2000 à Djaména avait donné à voir combien les décideurs de pays souverains pouvaient, devant un péril sanitaire et alimentaire, s'engager résolument sur la voie de décisions courageuses. L'« inondation » malgré tout du marché camerounais par les mêmes produits a révélé combien il y avait de chemin à parcourir de l'intention même bonne et pertinente, à l'action efficace et efficiente. Aujourd'hui, l'étendue du désastre dans la filière avicole montre combien les besoins sont devenus plus forts, d'Etats qui prennent leur responsabilité, d'opérateurs qui s'engagent dans l'action de production et de promotion et d'une conscience collective qui fait l'effort d'assurer ses rêves au quotidien. Promouvoir le développement du secteur avicole national ne va pas sans problème.

En effet, comment instituer des mesures de régulation protégeant les acteurs nationaux dans un contexte mondial de « libéralisation » triomphante ? Comment permettre à

l'administration sinistrée par plusieurs années de restructuration toujours en cours d'agir sur ses leviers régaliens pour donner un peu de mou à des opérateurs économique eux-mêmes fatigués par les années de tourmentes des plans d'ajustement structurels ? Comment ouvrir une voie pour la synergie sociale et économique d'acteurs toujours à l'école de l'action scientifique moderne, sans courir le risque avec eux de les voir prendre plus de temps qu'il n'en faut pour prendre leur rôle vraiment à cœur ? Combien de temps, c'est la question de fond, faudra-t-il se permettre de donner aux acteurs de la filière avicole une nouvelle et effective chance de rebondir ?

Dans sa chaîne opérationnelle la plus complète, l'organisation de l'activité avicole au Cameroun présente les étapes clés suivantes :

- 1- commande de parentaux
- 2- élevage des parentaux
- 3- production œufs à couvrir
- 4- Incubation couveuse
- 5- Production de poussins d'1 jour

Une relance rapide de l'aviculture locale est envisageable selon une procédure de réarmement graduel en quatre ans :

- 1- Interdiction systématique de toute importation de « découpes », d'« abats » ou de « morceaux » de poulet ou de volailles pendant deux à quatre ans ;
- 2- Exonération de toutes taxes sur l'importation de poussins d'un jour pendant deux ans. Importés et directement livrés aux éleveurs qui n'ont plus qu'à les élever pour obtenir des poulets de chair ou des pondeuses en production, ils permettront, en trois mois, de livrer sur le marché des poulets de chair et des œufs de table ;
- 3- Exonération de toutes taxes sur l'importation des OAC (œufs à couvrir) pendant trois ans. Importés puis incubés en couveuse localement pour la production de poussins d'un jour, ils permettront, en cinq à six mois, de livrer sur le marché local des poulets et des œufs de table ;
- 4- Exonération de toute taxe sur l'importation et l'élevage de parentaux pendant quatre ans. Elevés localement, ils permettront d'assurer progressivement la relève de l'importation des poussins d'un jour puis des œufs à couvrir
- 5- Exonération de toute taxe à l'importation pendant 6 ans sur les équipements divers composant les installations d'unités d'abattage industriel et de montage de la chaîne du froid mis au service exclusif de l'aviculture locale.

Un certain nombre de partenaires de l'aventure à plus grande échelle de la production industrielle auront, pendant les quatre premières années, amassé les subsides nécessaires à leur participation. L'aviculture aura ainsi rouvert une voie stimulante vers l'émergence d'une véritable capacité locale de production ouverte sur le monde et partie pour tenir la concurrence si les termes sont équitables et loyaux. Il est évident également qu'en 7 ans, les différents secteurs de d'activités directes ou induites devront faire l'objet d'un suivi particulier.

Le recours aux crédits PPTE dans l'appui aux aviculteurs les plus pauvres et les plus démunis, aux femmes, aux enfants de la rue ou aux familles déstabilisées par le VIH/SIDA pourra permettre une prise en compte plus efficiente des difficultés d'accès aux financements de démarrage chez les catégories sociales les plus vulnérables. Le développement d'une aviculture traditionnelle à côté de l'aviculture moderne intensive pourrait trouver aussi un

champ de déploiement, dans un contexte où l'affection pour les produits « bio » va grandissant d'année en année. L'organisation d'une production et des producteurs agricoles capables de subvenir à la nouvelle demande sera couplée à celle d'une promotion des équipements de facilitation tels que les routes, les systèmes de collecte et les marchés, tant il est vrai qu'une approche intégrant agriculture, élevage et industrie à ce niveau est de fait la voie royale à suivre. Un défi difficile mais, un pari à prendre car pari sur soi !



Photo10 : Aviculture artisanale : source de revenu, d'espoir pour un avenir meilleur.

6. CONCLUSION

L'importation massive et incontrôlée de poulet congelé est une menace sur la santé des populations et plus particulièrement des plus pauvres et des plus démunis. Elle a également anéanti la petite aviculture locale qui, au début des années 90, avait permis à de nombreux actifs de gagner décemment leur vie et nourrir convenablement leur famille.

Le manque à gagner global suscité par le non-développement d'activités agricoles, commerciales ou industrielles et socio-économiques que cette aviculture entretenait est de loin supérieur au « trade-off » tiré du développement, de surcroît illicite de la commercialisation des poulets congelés.

Par rapport à la relance du secteur, il existe encore une bonne capitalisation des savoirs et des savoir-faire en matière d'élevage de poule dans la population. Un environnement préservé permettrait à ces graines dormantes de germer et de prendre rapidement racine pour produire assez et à temps. La demande croissante de viande de poule et, l'amélioration progressive de l'environnement économique national permet d'augurer un bon passage de relais entre l'époque « poulet congelé » et l'époque « poulet moderne et bien contrôlé du pays ».

7. RECOMMANDATIONS

Pour protéger les populations des risques graves de santé et d'appauvrissement que constitue l'importation ou la vente de poulet congelé d'origine et de conservation non contrôlé les mesures suivantes s'imposent :

- 1- Interdire l'importation des « découpes », « abats » et « morceaux » de poulets et autres volailles sur toute l'étendue du territoire national, pendant une période de deux à quatre ans, durée nécessaire à l'émergence et à la consolidation initiale d'un tissu de production national efficient ;
- 2- Soutenir la relance d'une aviculture locale pourvoyeuse d'aliments sûrs et sains et d'emplois rémunérateurs et valorisant ;
- 3- Promouvoir le développement d'un secteur industriel national permettant une maîtrise adéquate de la chaîne du froid dans les secteurs agro-alimentaires et zootechniques ;
- 4- Promouvoir, dans la même lancée, la mise en place des dispositifs nationaux efficaces et performants dans le suivi et le contrôle de la qualité des produits alimentaires ;
- 5- Renforcer et mobiliser les capacités des opérateurs locaux pour la mise en place d'une synergie visant à promouvoir la souveraineté alimentaire nationale et la qualité de la vie.
- 6- Etablir des standards et des normes de qualité pour l'importation, la conservation, la commercialisation et la consommation des poulets congelés au Cameroun, et les faire respecter.

LISTE DES ABREVIATIONS

MINEPIA :	Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINDIC :	Ministère du Développement Industriel et Commercial
DCNS :	Direction de la Comptabilité Nationale et de la Statistique
ACDIC :	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
SIFAC :	Syndicat Interprofessionnel de la Filière Avicole du Cameroun
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
MINREST :	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
OCISCA :	Observatoire du Changement et des Innovations Sociales au Cameroun
SAILD :	Service d’Appui aux Initiatives Locales de Développement
ONU :	Organisation des Nations Unies
PAS :	Plan d’Ajustement Structurel
PNB :	Produit National Brut
FAO :	Food and Agriculture Organization
E-U :	European Union
OGM :	Organisme Génétiquement Modifié
CE :	Commission Européenne
MINSANTE :	Ministère de la Santé
SGS :	Société Générale de Surveillance
F. Cfa :	Francs de la Communauté Francophone d’Afrique
CEE :	Communauté Economique Européenne
CAM :	Complexe Avicole de Mvog Betsi
EPA :	Elevage Promotion Afrique
SPC- :	Société des Provenderies du Cameroun
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
AGROCAM :	Agro Industrie du Cameroun

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Principaux modes d'ajustement de la baisse de la consommation par type de ménages (en % des ménages dont la consommation a baissé)	15
Tableau 2 :	Cours internationaux de la viande	16
Tableau 3 :	Production mondiale de Viande	17
Tableau 4 :	Exportation mondiale de viande	18
Tableau 5. :	Contribution en viande des différents types de bétail (kg/hab/an)	19
Tableau 6 :	Evolution de l'aviculture et de la consommation de viande de volaille au Cameroun dans les années 80	19
Tableau 7 :	Importation de volailles au Cameroun	20
Tableau 8 :	Dix premiers importateurs de volaille congelée au Cameroun de 1993 à 2002	22
Tableau 9 :	Les premiers importateurs de volaille congelée en 1993 et ceux actifs en 2003	23
Tableau 10 :	Turbulence des entreprises importatrices de viande de volaille congelée de 1993 à 2002	23
Tableau 11 :	Les pays fournisseurs du Cameroun en volaille importée	29
Tableau 12 :	Les dix premiers fournisseurs de viande de volaille importée au Cameroun de 1993 à 2002	29
Tableau 13 :	Le réseau d'un fournisseur majeur du marché camerounais en viande de volaille importée entre 1992 et 2003 : BRITTANIA	30
Tableau 14 :	Transporteurs et transitaires opérant dans l'importation de viande de volailles au Cameroun de 2000 à 2002.	37
Tableau 15 :	Pays et ports d'expédition du poulet congelé vers le Cameroun	38
Tableau 16 :	Evolution des importations de viandes de volaille au port de Douala de 1993 à 2000 (en kg)	41
Tableau 17 :	Evolution de l'importation de viande de poulet congelé	42
Tableau 18 :	L'envoi des importations des poulets congelés au Cameroun de 1999 à 2001	44
Tableau 19 :	Coût du Kg de viande de poulet congelé à l'importations enregistrées au port de Douala selon les pays d'origine (de 1993 à 2003)	48
Tableau 20 :	Prix du poulet congelé à l'importation depuis quelques principaux pays fournisseurs du Cameroun	52
Tableau 21 :	Prix en F Cfa du poulet vivant local et du poulet congelé selon le relevé des prix moyens de la Direction de le Statistique et de la Comptabilité Nationale dans deux pôles différents de consommation au Cameroun	53
Tableau 22 :	Evolution de quelques « indices viandes » au Cameroun de 1995 à 2001	53
Tableau 23 :	Evolution du prix en F. Cfa des « poulets locaux » et « congelés » de 2000 à 2002 dans quelques localités du Cameroun	53
Tableau 24 :	Évolution annuelle des prix des produits carnés à Douala	56
Tableau 25 :	Répartition par localité des morceaux de poulet congelé prélevés	57
Tableau 26 :	Marchés et lieux de prélèvement de l'échantillon dans les différentes villes	57
Tableau 27 :	Répartition de l'échantillon selon les établissements rencontrés sur le marché	58
Tableau 28 :	Composition par type de morceaux de l' »échantillon	60

Tableau 29 :	Etat des appareils de conservation	60
Tableau 30 :	Etat des morceaux de l'échantillon au moment de leur prélèvement	62
Tableau 31 :	Récapitulatif en nombre des éleveurs ayant acheté des poussins chez AGROCAM entre 1996 et 2003	67
Tableau 32 :	Evolution d'une cohorte de 100 petits éleveurs clients d'AGROCAM de 1998 à 2002	69
Tableau 33 :	Phases et opérations clés du lancement d'une ou deux bandes de 3600 poussins	72
Tableau 34 :	Quelques dépenses clés du projet	73

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Evolution du PNB, des exportations et du service de la dette du Cameroun de 1970 à 1995	14
Figure 2 :	Taux de couverture nationale de la consommation des viandes de poulet.	20
Figure 3 :	1993 à 2003 : Passage de l'importation de la viande du canard, de l'oies et de la pintades non produits localement à l'importation de la viande du coq et de la poule pourtant productible localement	21
Figure 4 :	Périodes d'intervention variées de quelques importateurs principaux de poulets au Cameroun	24
Figure 5 :	Contribution des nouveaux venus aux importations de viandes de volailles	25
Figure 6 :	Ecarts statistiques entre les données des différentes sources	42
Figure 7 :	Courbe composite de l'importation de poulets congelés au Cameroun	43
Figure 8 :	Quantités importées selon les sources d'information (en kg)	45
Figure 9 :	Ecart entre quantités autorisées et quantités effectivement importées	46
Figure 10 :	Profil annuel des importations en valeurs (F. Cfa) de quelques fournisseurs leaders dans l'exportation de viande de volaille vers le Cameroun	47
Figure 11 :	Valeur totale des importations déclarées en Fcfa au port de Douala	48
Figure 12 :	Formes physique de la viande de volaille importée au Cameroun de 1993 à 2003	49
Figure 13 :	Parties de volailles importées selon les déclarations au port de Douala entre 1993 et 2002	50
Figure 14 :	La présence presque insignifiante de différentes variétés de foies	50
Figure 15 :	Les types de conditionnement de la viande de volailles importée au Cameroun de 1993 à 2002	51
Figure 16 :	Multiplication de petites exploitations avicoles dans Yaoundé en 1986	65
Figure 17 :	Prolifération de petites exploitations avicoles et autour de Yaoundé en 1986	66
Figure 18 :	Evolution de la composition en taille des élevages de poulets camerounais entre 1996 et 2001	68
Figure 19 :	Evolution comparée des prix et du nombre des petits éleveurs.	68
Figure 20 :	Chronogramme du cycle d'exploitation d'un projet de production locale de poussins d'un jour	74

LISTE DES PHOTOS

Photo1 : L'aviculture camerounaise, une activité sinistrée	Page 11
Photo 2 : Un camion apparemment « frigorifique »	Page 16
Photo3 : Affichage des prix de poulet dans une poissonnerie.....	Page 53
Photo4 : Conservation simultanée de poissons et de poulets dans les mêmes installations	Page 60
Photo5 : Des morceaux de poulets qui ne payent pas de mine à côté des poissons	Page 61
Photo 6 : Poulailler abandonné à Soa dans les environs de Yaoundé	Page 68.
Photo7 : Ferme sémi-industrielle abandonnée	Page 70
Photo 8 : Triste spectacle d'une ferme sémi-industrielle abandonnée	Page 74
Photo 9 : Vente de poulet local dans un marché de Yaoundé	Page 76
Photo10 : Aviculture artisanale : source de revenue, d'espoir pour un avenir meilleur.....	Page 80

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des importateurs selon les données du port de Douala (1993-2002)	91
ANNEXE 2 : Liste des importateurs selon les douanes (1996-2003)	93
ANNEXE 3 : Apparition, disparition et survie des entreprises importatrices de viande de volailles au Cameroun de 1993 à 2002	94
ANNEXE 4 : Contribution des nouveaux-venus aux quantités importées entre 1992 et 2003	95
ANNEXE 5 : Les générations d'importateurs de viande de volailles à destination du Cameroun de 1993 à 2002	95
ANNEXE 6: Quantités importées par année de 1993 à 2002 (en Kg)	100
ANNEXE 7 : Les fournisseurs étrangers de viandes de volaille et leurs clients au Cameroun (Juil 96 - 2003)	101
ANNEXE 8 : Pays, ports et importateurs de poulets congelés de 1999 à 2002	121
ANNEXE 9 : Qui travaille avec qui ou pour qui dans l'importation de viande de volailles au Cameroun (2000-2002) ?	128
ANNEXE 10 : Compagnies transitaires, armateurs, ports, par pays et par importateur.	134
ANNEXE 11 : Décret n°75/527 du 16 juillet 1975, portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en matière de l'Élevage et des Industries Animales.	153
ANNEXE 12 : Décret n°86/711 du 14 juin 1986, fixant les modalités d'Inspection Sanitaire Vétérinaire	158
ANNEXE 13: Loi n°75/13 du 8 décembre 1975, portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.	165

ANNEXES 1 :

LISTE DES IMPORTATEURS SELON LES DONNEES DU PORT DE DOUALA (1993-2002)

Rang	Importateurs	Total en kg
1	CONGELCAM	15779723
2	SOM'S TRADING LIMITED (STL)	4713491
3	POISSONNERIE MENENGUE SA	4218150
4	STE BAKO SARL	3215315
5	POISSONNERIE D ETOUG EBE	3140006
6	CAMEROUN GIAC	2380117
7	PERSEVERANCE GLOBE TROTTE	2339588
8	SOCAMEF SARL	2305724
9	STE CAMEROUN FISHING COMPANY SA	1851789
10	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER SARL	1619630
11	MOUNANDJOU JEAN	1410201
12	PIC'OR SA	1269114
13	BOUCHERIE DE L'AXE	1193034
14	GULF FISCHERIES SA	1021777
15	STE CAMEF SARL	1021186
16	STE ETS ARMAN SARL	930719
17	WOUANI DANIEL (POISSONNERIE EKOUNOU)	842090
18	GPT DES INDUST AGRO-ALT	771160
19	ETS UNICONGEL	711205
20	STE CEMEF SARL	628500
21	MOHANLAL RAMCHANDANI	290760
22	GROUPE AUVANT SARL / AUDACE DE LA VA	265000
23	ETS ARMAN	254980
24	STE GIAC SARL	248785
25	ETS PESCADO (NGANKO JEAN MARIE)	227200
26	SODIACAM	221926
27	STE ANONYME DES POIS POP	210414
28	ETS LA REFERENCE	209000
29	ETS GENERAL	185700
30	ETS WANDJI PHILIPPE	144054
31	BOUCHERIE DU LITTORAL	135312
32	ETS MOUNANJOU JEAN	127774
33	STE KAAZA SA	126250
34	STE NOUMANGUE INTERNATIONAL CO	112964
35	ETS EMMA	106000
36	ETS LA PROVINCIALE	100910
37	STE CAPIK SA	92641
38	STE MAERSK CAMEROUN SA	89020
39	ALL CARGO SERVICES	79720
40	SDV CAMEROUN	75884
41	STE SATRA SARL	74143
42	STE GENERALE DE TRANSIT	69341
43	TCHOUKEU KAMGANG LEOCADIE	51400
44	BOUCHERIES & CHARCUTERIE DU LITTORAL	50030
45	GROUPEMENT D'ENT DE TRANSP M J AE	49705

46	STE S-P-C-A SARL	42599
47	STE DE DISTRIB ALIMENTAIR	34982
48	SCORE	33632
49	DISTRIBUTION CATERING ALIMENT	24895
50	NEPTUNE S.A.	24242
51	ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN	19000
52	ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE	14920
53	STE CIBCO	13854
54	INTERIOR DESIGN SYSTEMS SARL	12991
55	AMBASSADE DES USA	10456
56	STE SINED DOUALA	6831
57	STE SOTRACAM SARL	6000
58	SIPAL	5090
59	MONOPRIX CAMEROUN	4941
60	STE IMPORTATION NEGOCE ET DEVELOPPE	4448
61	STE CAT CAMEROUN	4439
62	STE CEDICO	4206
63	STE BUCATRANS SARL	4205
64	STE PHIBBS LIMITED	3329
65	SSI CAMP LOGISTIC CAMERO	3023
66	GTA CAMEROUN	2396
67	STE SAHIL CAMEROUN	2150
68	STE D'APPROV & DE TRANSIT	1661
69	CACI	874
70	STE DUCROS CAMEROUN	275
71	AIR France	150
72	STE SOPANA SARL	118
73	CLUB ST GEORGES C/O SABENA CAMEROU	110
74	SAO TSEKENIS	80
75	CIE NATIONALE AIR France	72
76	COMPAGNIE SOUDANAISE	67
77	STE DUTY FREE SHOP AMBAS	54
78	CAM DEV CORP STORES	52
79	INCODI	50
80	SFCE	15
81	MME FATOUMATOU A. DIAROMEYE (MULPO	10
82	CAMSHIPLINES	9
	Total	55247658

Sources : Services de la mécanographie du port de Douala

ANNEXE 2 :
LISTE DES IMPORTATEURS SELON LES DOUANES (1996-2003)

RANG	IMPORTATEURS	Total en Kg
1	CONGELCAM	13887982
2	ETS THALASSA	5142758
3	SOCAMEF SARL	5128012
4	SOM'S TRADING LIMITED	5036908
5	POISSONNERIE MENENGUE	4539960
6	STE BAKO DLA	4085230
7	CAMEROON FISHING CO	3254812
8	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	2971686
9	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	2962190
10	GIAC	2418074
11	ETS MOUNANJOU JEAN	2260741
12	GULF FISHERIES	1799397
13	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	1694281
14	PIC'OR SA	1526648
15	ETS ARMAN SARL	1276458
16	BOUCHERIE DE L'AXE	1165474
17	ETS GENERAL	1043840
18	TCHOUKEU KAMGANG	994380
19	STE ANONYME DES POIS	940534
20	GROUPE AUVANT SARL /	848505
21	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	837324
22	POISSONNERIE EKOUNOU	817090
23	ETS UNICONGEL	557900
24	STE CAPIC SA	384811
25	ETS WANDJI PHILIPPE	328144
26	ETS PESCADO	255200
27	STE KAAZA SA	253920
28	ETS LA REFERENCE	209000
29	MOHANLAL PERSRAM RA	186750
30	SODIACAM	146042
31	SCORE	145351
32	ETS EMMA	107000
33	ETS LA PROVINCIALE	103410
34	STE THALASSA	73110
35	BOUCHERIE DU LITTORAL	53324
36	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	32262
37	MEGA SARL	27000
38	PHONO PLUS	25250
39	DISTRIBUTION CATERING	24895
40	NEPTUNE S.A.	24242
41	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	22990
42	ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN	19000
43	ELEVAGE PROMOTION AF	14500
44	STE S P C A SARL	14185
45	IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE	3727
46	SINED DOUALA	3048
47	STE CEDICO	2594

48	SIPAL	2365
49	STE SAHIL CAMEROUN	300
50	SOPANA SARL	118
51	S A D TSEKENIS	80
	Total	67652802

N.B. : En gras les entreprises nouvelles de 2003

ANNEXE 3 :

Apparition, disparition et survie des entreprises importatrices de viande de volailles au Cameroun de 1993 à 2002

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-02
ENTRANTS	7	2	9	6	12	9	8	6	11	11
RENAISSANTS	0	2	0	0	2	1	1	3	1	0
nouveaux	7	4	9	6	14	10	9	9	12	11
RESTANTS	0	0	3	8	7	11	16	14	11	14
SORTANTS	0	5	2	4	7	7	5	9	13	9
TOTAL	7	9	14	18	28	28	30	32	36	34

ENTRANTS	7	2	9	6	12	9	8	6	11	11
actifs	7	4	12	14	21	21	25	23	23	25
TOTAL	7	9	14	18	28	28	30	32	36	34

Tx RENOUV	100,0	50,0	75,0	42,9	57,1	42,9	32,0	26,1	47,8	44,0
Tx Mort		71,429	50	33,333	50	33,333	23,81	36	56,522	39,13
TOTAL										

Espérance de vie des engagements dans l'import de volaille congelée

93-94	7	2	1	1	1	1	1	0	0	0
94-95		2	2	2	2	1	1	1	0	
95-96			9	5	2	1	1	1	1	1
96-97				6	2	0	0	0	0	0
97-98					10	7	7	5	3	3
98-99						9	4	3	1	1
99-00							7	4	2	1
00-01								6	0	0
01_02									11	3
02_02										11

Sources : Services de la mécanographie du port de Douala

ANNEXE 4 :

Contribution des nouveaux-venus aux quantités importées entre 1992 et 2003

Rang	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
1	<u>13854</u>	<u>12860</u>	<u>260000</u>	<u>53997</u>	<u>936762</u>	<u>715830</u>	<u>875470</u>	<u>633000</u>
2	<u>10505</u>	<u>4886</u>	<u>70514</u>	<u>19000</u>	<u>275246</u>	<u>209000</u>	<u>634629</u>	<u>310000</u>
3	<u>2015</u>		<u>51986</u>	<u>5083</u>	<u>255020</u>	<u>189305</u>	<u>335735</u>	<u>237000</u>
4	<u>874</u>		<u>46625</u>	<u>5040</u>	<u>252000</u>	<u>127774</u>	<u>149000</u>	<u>144000</u>
5	<u>67</u>		<u>12991</u>	<u>275</u>	<u>151116</u>	<u>106000</u>	<u>52830</u>	
6	<u>50</u>		<u>641</u>	<u>7</u>	<u>49992</u>	<u>100910</u>	<u>24242</u>	
7	<u>15</u>		<u>110</u>		<u>26160</u>	<u>50000</u>	<u>150</u>	
8			<u>20</u>		<u>6831</u>	<u>26002</u>		
9			<u>10</u>		<u>4448</u>	<u>3068</u>		
10					<u>118</u>			
11								
TOT Nouv	27380	17746	442897	83402	1972193	1527889	2072056	1326000
NOMBRE	7	2	9	6	<u>10</u>	9	7	
MOYENNE	3911	8873	49211	13900	197219	169765	296008	221000
MINIMUM	15	4886	10	7	<u>118</u>	3068	150	
MAXIMUM	<u>13854</u>	<u>12860</u>	<u>260000</u>	<u>53997</u>	<u>936762</u>	<u>715830</u>	<u>875470</u>	<u>633000</u>
% au total (en Kg) des importations	100	29,65	90,25	8,53	60,01	20,12	17,34	

ANNEXE 5 : Les générations d'importateurs de viande de volailles à destination du Cameroun de 1993 à 2002

N.B. : En gras les nouveaux venus, en petits caractères, les sortants

PANNEL DE 1993-94
STE CIBCO
BOUCHERIE DU LITTORAL
MONOPRIX CAMEROUN
CACI
COMPAGNIE SOUDANAISE
INCODI
SFCE
PANNEL DE 1994-95
SODIACAM
STE S-P-C-A SARL
STE CIBCO
CACI
COMPAGNIE SOUDANAISE
INCODI
SFCE

PANNEL DE 1995-96
SOM'S TRADING LIMITED (STL)
STE NOUMANGUE INTERNATIONAL CO
ETS ARMAN
STE GIAC SARL
STE CEDICO
CLUB ST GEORGES C/O SABENA CAMEROU
CAM DEV CORP STORES
MME FATOUMATOU A. DIAROUMEYE (MULPO
INTERIOR DESIGN SYSTEMS SARL
MONOPRIX CAMEROUN
ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE
PANNEL DE 1996-97
STE ETS ARMAN SARL
ets commercial du cameroun
SIPAL
AMBASSADE DES USA
STE DUCROS CAMEROUN
CAMSHIPLINES
INTERIOR DESIGN SYSTEMS SARL
STE CEDICO
CLUB ST GEORGES C/O SABENA CAMEROU
MME FATOUMATOU A. DIAROUMEYE (MULPO
PANNEL DE 1997-98
POISSONNERIE D ETOUG EBE
CAMEROUN GIAC
POISSONNERIE MENENGUE SA
CONGELCAM
PIC'OR SA
STE CAMEROUN FISHING COMPANY SA
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER SARL
<i>ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE</i>
STE SINED DOUALA
STE IMPORTATION NEGOCE ET DEVELOPPE
STE SOPANA SARL
<i>ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE</i>
STE GIAC SARL
STE NOUMANGUE INTERNATIONAL CO
ets commercial du cameroun
SIPAL
STE DUCROS CAMEROUN
CAM DEV CORP STORES

CAMSHIPLINES
PANNEL DE 1998-99
BOUCHERIE DE L'AXE
ETS LA REFERENCE
ETS UNICONGEL
ETS MOUNANJOU JEAN
ETS EMMA
ETS LA PROVINCIALE
ETS PESCADO (NGANKO JEAN MARIE)
GROUPEMENT D'ENT DE TRANSP M J AE
SCORE
<i>STE CEDICO</i>
ETS ARMAN
ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE
STE SINED DOUALA
STE S-P-C-A SARL
AMBASSADE DES USA
STE IMPORTATION NEGOCE ET DEVELOPPE
STE SOPANA SARL
PANNEL DE 1999-00
STE CAMEF SARL
MOUNANDJOU JEAN
GULF FISCHERIES SA
WOUANI DANIEL (POISSONNERIE EKOUNOU)
STE KAAZA SA
NEPTUNE S.A.
AIR France
<i>AMBASSADE DES USA</i>
ETS LA REFERENCE
ETS MOUNANJOU JEAN
ETS EMMA
ETS LA PROVINCIALE
STE CEDICO
PANNEL DE 2000-01
STE BAKO SARL
SOCAMEF SARL
GPT DES INDUST AGRO-ALT
ETS WANDJI PHILIPPE
SAO TSEKENIS
STE DUTY FREE SHOP AMBAS

STE CEDICO
SIPAL
CAMSHIPLINES
POISSONNERIE D ETOUG EBE
ETS UNICONGEL
BOUCHERIE DE L'AXE
STE ETS ARMAN SARL
NEPTUNE S.A.
PIC'OR SA
BOUCHERIE DU LITTORAL
AMBASSADE DES USA
AIR France
PANNEL DE 2001-02
STE ANONYME DES POIS POP
STE MAERSK CAMEROUN SA
STE CAPIC SA
ALL CARGO SERVICES
BOUCHERIES & CHARCUTERIE DU LITTORAL
DISTRIBUTION CATERING ALIMENT
STE DE DISTRIB ALIMENTAIR
STE SOTRACAM SARL
STE PHIBBS LIMITED
SSI CAMP LOGISTIC CAMERO
STE SAHIL CAMEROUN
AIR France
STE CAMEF SARL
WOUANI DANIEL (POISSONNERIE EKOUNOU)
CAMEROUN GIAC
STE CAMEROUN FISHING COMPANY SA
ETS WANDJI PHILIPPE
STE KAAZA SA
SODIACAM
ETS PESCADO (NGANKO JEAN MARIE)
GROUPEMENT D'ENT DE TRANSP M J AE
SAO TSEKENIS
STE CEDICO
SIPAL
CAMSHIPLINES
PANNEL DE 2002-02
MOHANLAL RAMCHANDANI
GROUPE AUVANT SARL / AUDACE DE LA VA
ETS GENERAL
SDV CAMEROUN
STE SATRA SARL

STE GENERALE DE TRANSIT
TCHOUKEU KAMGANG LEOCADIE
STE CAT CAMEROUN
STE BUCATRANS SARL
GTA CAMEROUN
STE D'APPROV & DE TRANSIT
STE MAERSK CAMEROUN SA
ALL CARGO SERVICES
DISTRIBUTION CATERING ALIMENT
STE SOTRACAM SARL
STE PHIBBS LIMITED
SSI CAMP LOGISTIC CAMERO
STE SAHIL CAMEROUN
AIR France
STE DUTY FREE SHOP AMBAS

ANNEXE 6: Quantités importées par année de 1993 à 2002 (en Kg)

Importateurs	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
AIR France	0	0	0	0	0	0	
ALL CARGO SERVICES	0	0	0	0	0	0	
AMBASSADE DES USA	0	0	0	5040	5066	0	
BOUCHERIE DE L'AXE	0	0	0	0	0	715830	47
BOUCHERIE DU LITTORAL	10505	38764	7120	23720	45007	5596	
BOUCHERIES & CHARCUTERIE DU LITTORAL	0	0	0	0	0	0	
CACI	874	0	0	0	0	0	
CAM DEV CORP STORES	0	0	20	32	0	0	
CAMEROUN GIAC	0	0	0	0	275246	505343	107
CAMSHIPLINES	0	0	0	7	0	0	
CIE NATIONALE AIR France	0	0	0	0	0	0	
CLUB ST GEORGES C/O SABENA CAMEROU	0	0	110	0	0	0	
COMPAGNIE SOUDANAISE	67	0	0	0	0	0	
CONGELCAM	0	0	0	0	252000	942498	282
DISTRIBUTION CATERING ALIMENT	0	0	0	0	0	0	
ELEVAGE PROMOTION AFRIQUE	0	420	0	0	14500	0	
ets commercial du cameroun	0	0	0	19000	0	0	
ETS EMMA	0	0	0	0	0	106000	
ETS GENERAL	0	0	0	0	0	0	
ETS LA PROVINCIALE	0	0	0	0	0	100910	
ETS LA REFERENCE	0	0	0	0	0	209000	
ETS MOUNANJOU JEAN	0	0	0	0	0	127774	
ETS PESCADO (NGANKO JEAN MARIE)	0	0	0	0	0	50000	15
ETS UNICONGEL	0	0	0	0	0	189305	52
ETS WANDJI PHILIPPE	0	0	0	0	0	0	
GPT DES INDUST AGRO-ALT	0	0	0	0	0	0	
GROUPE AUVANT SARL / AUDACE DE LA VA	0	0	0	0	0	0	
GROUPEMENT D'ENT DE TRANSP M J AE	0	0	0	0	0	26002	
GTA CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	
GULF FISCHERIES SA	0	0	0	0	0	0	33
INCODI	50	0	0	0	0	0	
INTERIOR DESIGN SYSTEMS SARL	0	0	12991	0	0	0	
MME FATOUMATOU A. DIAROUMEYE (MULPO	0	0	10	0	0	0	
MOHANLAL RAMCHANDANI	0	0	0	0	0	0	
MONOPRIX CAMEROUN	2015	2926	0	0	0	0	
MOUNANDJOU JEAN	0	0	0	0	0	0	63
NEPTUNE S.A.	0	0	0	0	0	0	2
PERSEVERANCE GLOBE TROTTE	0	0	0	0	0	0	
PIC'OR SA	0	0	0	0	151116	1107998	1
POISSONNERIE D ETOUG EBE	0	0	0	0	936762	1439144	76
POISSONNERIE MENENGUE SA	0	0	0	0	255020	589504	100
SAO TSEKENIS	0	0	0	0	0	0	
SCORE	0	0	0	0	0	3068	
SDV CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	
SFCE	15	0	0	0	0	0	
SIPAL	0	0	0	5083	0	0	
SOCAMEF SARL	0	0	0	0	0	0	
SODIACAM	0	12860	24663	24764	38807	57536	2

SOM'S TRADING LIMITED (STL)	0	0	260000	409806	874842	701186	88
SSI CAMP LOGISTIC CAMERO	0	0	0	0	0	0	
STE ANONYME DES POIS POP	0	0	0	0	0	0	
STE BAKO SARL	0	0	0	0	0	0	
STE BUCATRANS SARL	0	0	0	0	0	0	
STE CAMEF SARL	0	0	0	0	0	0	87
STE CAMEROUN FISHING COMPANY SA	0	0	0	0	49992	318225	100
STE CAPIC SA	0	0	0	0	0	0	
STE CAT CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	
STE CEDICO	0	0	641	0	0	3550	
STE CEMEF SARL	0	0	0	0	0	0	
STE CIBCO	13854	0	0	0	0	0	
STE D'APPROV & DE TRANSIT	0	0	0	0	0	0	
STE DE DISTRIB ALIMENTAIR	0	0	0	0	0	0	
STE DUCROS CAMEROUN	0	0	0	275	0	0	
STE DUTY FREE SHOP AMBAS	0	0	0	0	0	0	
STE ETS ARMAN SARL	0	0	51986	230991	343697	194790	36
STE GENERALE DE TRANSIT	0	0	0	0	0	0	
STE GIAC SARL	0	0	46625	202160	0	0	
STE IMPORTATION NEGOCE ET DEVELOPPE	0	0	0	0	4448	0	
STE KAAZA SA	0	0	0	0	0	0	5
STE MAERSK CAMEROUN SA	0	0	0	0	0	0	
STE NOUMANGUE INTERNATIONAL CO	0	0	70514	42450	0	0	
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER SARL	0	0	0	0	26160	200086	75
STE PHIBBS LIMITED	0	0	0	0	0	0	
STE SAHIL CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	
STE SATRA SARL	0	0	0	0	0	0	
STE SINED DOUALA	0	0	0	0	6831	0	
STE SOPANA SARL	0	0	0	0	118	0	
STE SOTRACAM SARL	0	0	0	0	0	0	
STE S-P-C-A SARL	0	4886	16068	14986	6659	0	
TCHOUKEU KAMGANG LEOCADIE	0	0	0	0	0	0	
WOUANI DANIEL (POISSONNERIE EKOUNOU)	0	0	0	0	0	0	14

ANNEXE 7 : Les fournisseurs étrangers de viandes de volaille et leurs clients au Cameroun
(Juil 96 - 2003)

Les fournisseurs étrangers de viandes de volaille et leurs clients au Cameroun (Juil 96 - 2003)

FOURNISSEURS	IMPORTATEURS	PAYS ORIGINE DU PRODUIT	Tot en Kg	VAL Cfa
?	POISSONNERIE MENENGUE	(vide)	10000	20
	Total POISSONNERIE MENENGUE		10000	20
Total ?			10000	20
ABBEY FOOD GROUP	ETS GENERAL	GRANDE BRETAGNE	31640	1
	Total ETS GENERAL		31640	1
	GULF FISHERIES	GRANDE BRETAGNE	27000	1
	Total GULF FISHERIES		27000	1

	SOCAMEF SARL	GRANDE BRETAGNE	27008	1
	Total SOCAMEF SARL		27008	1
	STE BAKO DLA	GRANDE BRETAGNE	109110	4
	Total STE BAKO DLA		109110	4
	STE CAPIC SA	GRANDE BRETAGNE	45750	2
	Total STE CAPIC SA		45750	2
Total ABBEY FOOD GROUP			240508	11
ACTI FOOD	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	FRANCE	1113	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		1113	
	SOCAMEF SARL	FRANCE	10992	
	Total SOCAMEF SARL		10992	
	STE BAKO DLA	FRANCE	25950	1
	Total STE BAKO DLA		25950	1
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	FRANCE	2132	
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		2132	
Total ACTI FOOD			40187	2
ALL MEX	GULF FISHERIES	BELGIQUE	264500	14
	Total GULF FISHERIES		264500	14
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	26000	1
	Total SOM'S TRADING LIMITED		26000	1
Total ALL MEX			290500	15
ANTEGX SHIPPING	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	156000	9
	Total SOM'S TRADING LIMITED		156000	9
Total ANTEGX SHIPPING			156000	9
ARGENTRADE INTER	CONGELCAM	BELGIQUE	26000	1
	Total CONGELCAM		26000	1
Total ARGENTRADE INTER			26000	1
BIGAS B. V.	ETS EMMA	HOLLANDE	107000	4
	Total ETS EMMA		107000	4
	ETS MOUNANJOU JEAN	HOLLANDE	25000	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		25000	1
	ETS PESCADO	HOLLANDE	25000	1
	Total ETS PESCADO		25000	1
	ETS UNICONGEL	HOLLANDE	50000	2
	Total ETS UNICONGEL		50000	2
Total BIGAS B. V.			207000	8
BRITANIA	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BRESIL	2231	
		UNION EUROP	103	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		2334	
	BOUCHERIE DU LITTORAL	FRANCE	2999	
		ITALIE	1266	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		4265	
	CAMEROON FISHING CO	AUSTRALIE	53982	3
		BELGIQUE	182500	10
		ESPAGNE	79097	3
		FRANCE	395464	18
		HOLLANDE	181500	8
	(vide)	61500	2	
Total CAMEROON FISHING CO		954043	46	
CONGELCAM	AUSTRALIE	132451	8	
	BELGIQUE	321600	22	
	FRANCE	27000	1	
	ITALIE	96000	5	

	UNION EUROP	755703	39
Total CONGELCAM		1332754	76
ETS ARMAN SARL	FRANCE	97250	4
	HOLLANDE	20000	4
	ITALIE	81000	4
Total ETS ARMAN SARL		198250	9
ETS GENERAL	FRANCE	270000	13
Total ETS GENERAL		270000	13
ETS LA REFERENCE	HOLLANDE	108000	4
	ITALIE	51000	2
Total ETS LA REFERENCE		159000	6
ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	26000	1
	FRANCE	130004	6
Total ETS MOUNANJOU JEAN		156004	7
ETS PESCADO	FRANCE	50000	2
	ITALIE	50000	1
Total ETS PESCADO		100000	4
ETS THALASSA	FRANCE	786505	3
Total ETS THALASSA		786505	3
ETS WANDJI PHILIPPE	BELGIQUE	52500	2
	FRANCE	120694	5
	ITALIE	1700	1
Total ETS WANDJI PHILIPPE		174894	8
GIAC	BELGIQUE	233860	13
	FRANCE	68800	4
	ITALIE	61990	3
Total GIAC		364650	20
GULF FISHERIES	FRANCE	163222	8
Total GULF FISHERIES		163222	8
IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE	FRANCE	3031	
Total IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE		3031	
PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	187340	8
Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		187340	8
PIC'OR SA	HOLLANDE	127500	6
	IRLANDE	103675	6
	ITALIE	100704	6
Total PIC'OR SA		331879	19
POISSONNERIE D'ETOUG EBE	FRANCE	1131817	50
	GRANDE BRETAGNE	26000	1
	HOLLANDE	372100	15
	IRLANDE	51000	3
	ITALIE	519094	22
	(vide)	79580	3
Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		2179591	95
POISSONNERIE EKOUNOU	FRANCE	352700	17
Total POISSONNERIE EKOUNOU		352700	17
POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	84492	5
	FRANCE	204270	12
	ITALIE	50000	3
Total POISSONNERIE MENENGUE		338762	2
SINED DOUALA	FRANCE	105	
	ITALIE	2045	
Total SINED DOUALA		2150	

SOCAMEF SARL	BRESIL	196736	10	
	FRANCE	325610	16	
	HOLLANDE	566610	28	
	ITALIE	82000	3	
	UNION EUROP	240500	11	
	(vide)	135825	5	
Total SOCAMEF SARL		1547281	75	
SODIACAM	BELGIQUE	11746	1	
	FRANCE	1070	0	
	ITALIE	351	0	
Total SODIACAM		13167	1	
SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	260000	16	
	FRANCE	210001	10	
	ITALIE	252120	11	
	(vide)	120000	4	
	Total SOM'S TRADING LIMITED		842121	42
STE BAKO DLA	AUSTRALIE	22632	1	
	BELGIQUE	101819	4	
	BRESIL	136543	5	
	FRANCE	153000	6	
	HOLLANDE	53000	2	
	ITALIE	27000	1	
	UNION EUROP	27000	1	
Total STE BAKO DLA		520994	22	
STE CAPIC SA	FRANCE	100000	5	
	ITALIE	6540	0	
Total STE CAPIC SA		106540	5	
STE DE DISTRIB.ALIMENTA	UNION EUROP	697	0	
	(vide)	3077	0	
Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		3774	0	
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	AUSTRALIE	108000	5	
	BELGIQUE	130002	6	
	FRANCE	227665	11	
	HOLLANDE	52000	2	
	(vide)	53330	1	
Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		570997	28	
TCHOUKEU KAMGANG	FRANCE	54000	2	
Total TCHOUKEU KAMGANG		54000	2	
Total BRITTANIA		11720248	576	
C B C	ETS MOUNANJOU JEAN	(vide)	105936	4
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		105936	4
Total C B C		105936	4	
C C B	ETS MOUNANJOU JEAN	ITALIE	27000	1
	(vide)	25000	1	
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		52000	2
	PIC'OR SA	ITALIE	50000	18
	Total PIC'OR SA		50000	18
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	ITALIE	41520	1
Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		41520	1	
Total C C B		143520	22	
CAPDEVILLE SCA	BOUCHERIE DU LITTORAL	FRANCE	756	0
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		756	0

	CONGELCAM	FRANCE	129000	7
	Total CONGELCAM		129000	7
	ETS MOUNANJOU JEAN	FRANCE	19380	
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		19380	
	PIC'OR SA	BELGIQUE	73000	3
		FRANCE	493841	22
		GRANDE BRETAGNE	174510	10
		HOLLANDE	26000	2
	Total PIC'OR SA		767351	37
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	FRANCE	10000	
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		10000	
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	69000	3
		FRANCE	159990	7
	Total POISSONNERIE MENENGUE		228990	10
	SODIACAM	FRANCE	5175	
	Total SODIACAM		5175	
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	120000	5
		FRANCE	9993	
	Total SOM'S TRADING LIMITED		129993	6
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	50000	2
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		50000	2
	Total CAPDEVILLE SCA		1340645	67
CARAVELLE	NEPTUNE S.A.	ESPAGNE	24242	1
	Total NEPTUNE S.A.		24242	1
	Total CARAVELLE		24242	1
COINTA	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	(vide)	1819	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		1819	
	CONGELCAM	FRANCE	24000	1
	Total CONGELCAM		24000	1
	ETS THALASSA	BRESIL	375950	17
	Total ETS THALASSA		375950	17
	GULF FISHERIES	(vide)	49990	2
	Total GULF FISHERIES		49990	2
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	(vide)	25005	1
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		25005	1
	SOM'S TRADING LIMITED	(vide)	104000	7
	Total SOM'S TRADING LIMITED		104000	7
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	CANADA	25000	1
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		25000	1
	Total COINTA		605764	37
COMI	BOUCHERIE DU LITTORAL	FRANCE	3000	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		3000	
	ELEVAGE PROMOTION AF	FRANCE	14500	
	Total ELEVAGE PROMOTION AF		14500	
	SOPANA SARL	FRANCE	118	
	Total SOPANA SARL		118	
	Total COMI		17618	1
COMM INT ALIMENT	CONGELCAM	CANADA	355500	2
	Total CONGELCAM		355500	2
	Total COMM INT ALIMENT		355500	2
COMP DU CAP BLANC	BOUCHERIE DE L'AXE	ITALIE	25000	1

	Total BOUCHERIE DE L'AXE		25000		
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	ITALIE	18004		
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		18004		
Total COMP DU CAP BLANC			43004		
DAT SCHAUB	CAMEROON FISHING CO	GRANDE BRETAGNE	137120		
		HOLLANDE	137340		
		(vide)	80000		
	Total CAMEROON FISHING CO			354460	
	ETS ARMAN SARL	GRANDE BRETAGNE	54000		
		HOLLANDE	39000		
		(vide)	100800		
	Total ETS ARMAN SARL			193800	
	GIAC	(vide)	51000		
	Total GIAC			51000	
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	73000		
Total POISSONNERIE MENENGUE			73000		
STE KAAZA SA	GRANDE BRETAGNE	24500			
Total STE KAAZA SA			24500		
Total DAT SCHAUB			696760		
DAX BVBA	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	53000		
	Total SOM'S TRADING LIMITED		53000		
	STE BAKO DLA	BELGIQUE	102112		
	Total STE BAKO DLA			102112	
Total DAX BVBA			155112		
DERVAIS	SOCAMEF SARL	BELGIQUE	53000		
	Total SOCAMEF SARL		53000		
Total DERVAIS			53000		
E. MEAT TRADING	ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	110682		
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		110682		
	ETS THALASSA	BELGIQUE	53000		
	Total ETS THALASSA		53000		
	ETS WANDJI PHILIPPE	BELGIQUE	23340		
	Total ETS WANDJI PHILIPPE		23340		
	GROUPE AUVANT SARL /	BELGIQUE	106000		
	Total GROUPE AUVANT SARL /		106000		
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	BELGIQUE	106000		
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		106000		
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	26500		
	Total POISSONNERIE MENENGUE		26500		
	SOCAMEF SARL	BELGIQUE	289496		
	Total SOCAMEF SARL		289496		
	TCHOUKEU KAMGANG	BELGIQUE	79000		
Total TCHOUKEU KAMGANG		79000			
Total E. MEAT TRADING			794018		
ETS MANCEL	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BRESIL	4502		
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		4502		
	BOUCHERIE DE L'AXE	BELGIQUE	285270		
		FRANCE	326000		
	Total BOUCHERIE DE L'AXE		611270		
	CONGELCAM	BRESIL	584081		
	FRANCE	297938			
Total CONGELCAM		882019			

	ETS ARMAN SARL	FRANCE	26955	1
	Total ETS ARMAN SARL		26955	1
	ETS LA PROVINCIALE	FRANCE	78410	4
	Total ETS LA PROVINCIALE		78410	4
	ETS MOUNANJOU JEAN	FRANCE	26000	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		26000	1
	GIAC	FRANCE	45350	2
	Total GIAC		45350	2
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	BRESIL	27000	1
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		27000	1
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	BRESIL	24000	1
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		24000	1
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	FRANCE	96000	5
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		96000	5
	POISSONNERIE MENENGUE	BRESIL FRANCE	56809 17000	3
	Total POISSONNERIE MENENGUE		73809	3
	SCORE	FRANCE	552	1
	Total SCORE		552	1
	SOM'S TRADING LIMITED	FRANCE	10010	1
	Total SOM'S TRADING LIMITED		10010	1
	STE BAKO DLA	BRESIL	301112	13
	Total STE BAKO DLA		301112	13
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	BRESIL	6524	1
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		6524	1
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	26000	1
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		26000	1
	Total ETS MANCEL		2239513	124
ETS MARCEL	CONGELCAM	FRANCE	150000	7
	Total CONGELCAM		150000	7
	ETS MOUNANJOU JEAN	FRANCE	27270	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		27270	1
	Total ETS MARCEL		177270	8
FBI	CONGELCAM	AUSTRALIE CANADA	23310 24000	1 1
	Total CONGELCAM		47310	2
	ETS MOUNANJOU JEAN	AUSTRALIE	19000	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		19000	1
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	AUSTRALIE	122500	6
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		122500	6
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	AUSTRALIE BRESIL HOLLANDE	215500 78240 26450	10 3 1
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		320190	15
	POISSONNERIE MENENGUE	AUSTRALIE BRESIL HOLLANDE	168825 161000 78000	8 9 5
	Total POISSONNERIE MENENGUE		407825	22
	SOM'S TRADING LIMITED	HOLLANDE	78000	5
	Total SOM'S TRADING LIMITED		78000	5

	STE BAKO DLA	HOLLANDE	24000	1
	Total STE BAKO DLA		24000	1
	TCHOUKEU KAMGANG	BRESIL	162000	6
	Total TCHOUKEU KAMGANG		162000	6
Total F B I			1180825	67
FLECHARD NORMANDIE	STE CEDICO	FRANCE	2579	1
	Total STE CEDICO		2579	1
Total FLECHARD NORMANDIE			2579	1
FOODEX	ETS GENERAL	ESPAGNE	105000	4
	Total ETS GENERAL		105000	4
	ETS MOUNANJOU JEAN	ESPAGNE	111891	5
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		111891	5
	ETS WANDJI PHILIPPE	ESPAGNE	28000	1
	Total ETS WANDJI PHILIPPE		28000	1
	GROUPE AUVANT SARL /	ESPAGNE	53000	2
	Total GROUPE AUVANT SARL /		53000	2
	GULF FISHERIES	ESPAGNE	81270	3
	Total GULF FISHERIES		81270	3
	MOHANLAL PERSRAM RA	ESPAGNE	52500	2
	Total MOHANLAL PERSRAM RA		52500	2
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	ESPAGNE	210147	10
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		210147	10
	POISSONNERIE MENENGUE	ESPAGNE	113895	6
	Total POISSONNERIE MENENGUE		113895	6
	SCORE	ESPAGNE	1455	1
	Total SCORE		1455	1
	SOCAMEF SARL	ESPAGNE	453881	24
	Total SOCAMEF SARL		453881	24
	SOM'S TRADING LIMITED	ESPAGNE	23587	1
	Total SOM'S TRADING LIMITED		23587	1
	STE ANONYME DES POIS	ESPAGNE	75000	4
	Total STE ANONYME DES POIS		75000	4
	STE BAKO DLA	ESPAGNE	874270	43
	Total STE BAKO DLA		874270	43
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	ESPAGNE	2948	1
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		2948	1
Total FOODEX			2186844	109
FOODS	BOUCHERIE DU LITTORAL	HOLLANDE	2348	1
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		2348	1
	CONGELCAM	FRANCE	75617	4
	Total CONGELCAM		75617	4
	ETS ARMAN SARL	HOLLANDE	20150	1
	Total ETS ARMAN SARL		20150	1
	ETS MOUNANJOU JEAN	HOLLANDE	26260	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		26260	1
	ETS PESCADO	HOLLANDE	25000	1
	Total ETS PESCADO		25000	1
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	HOLLANDE	26000	1
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		26000	1
Total FOODS			175375	9
GEPROCOR	S A D TSEKENIS	FRANCE	80	1
	Total S A D TSEKENIS		80	1

Total GEPROCOR			80	
GESCO SRL	SOM'S TRADING LIMITED	ITALIE	48241	2
	Total SOM'S TRADING LIMITED		48241	2
Total GESCO SRL			48241	2
GROUPE L. DC	ETS MOUNANJOU JEAN	UNION EUROP	51500	3
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		51500	3
	PERSEVERANCE GLOBE TROTIER	UNION EUROP	81000	3
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTIER		81000	3
	TCHOUKEU KAMGANG	UNION EUROP	54000	2
	Total TCHOUKEU KAMGANG		54000	2
Total GROUPE L. DC			186500	9
GROUPE LOC	ETS MOUNANJOU JEAN	(vide)	79500	4
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		79500	4
	PERSEVERANCE GLOBE TROTIER	(vide)	27000	1
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTIER		27000	1
Total GROUPE LOC			106500	5
H.A.P. FOODS	ETS ARMAN SARL	GRANDE BRETAGNE HOLLANDE	53770	3
	Total ETS ARMAN SARL		159900	8
	Total ETS ARMAN SARL		213670	11
	GIAC	HOLLANDE	19000	
	Total GIAC		19000	
	IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE	HOLLANDE	696	
	Total IMPORTATION NEGOCE ETOUG EBE		696	
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	HOLLANDE	170945	8
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		170945	8
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	10000	
Total POISSONNERIE MENENGUE		10000		
Total H.A.P. FOODS			414311	21
HRP FOODS	CONGELCAM	HOLLANDE	27000	1
	Total CONGELCAM		27000	1
	GULF FISHERIES	HOLLANDE	56445	2
	Total GULF FISHERIES		56445	2
	POISSONNERIE EKOUNOU	HOLLANDE	45000	1
	Total POISSONNERIE EKOUNOU		45000	1
Total HRP FOODS			128445	5
KAPPERS FOODS ST ANTHO	ETS THALASSA	HOLLANDE	287825	14
	Total ETS THALASSA		287825	14
	SOM'S TRADING LIMITED	HOLLANDE	54000	2
	Total SOM'S TRADING LIMITED		54000	2
Total KAPPERS FOODS ST ANTHO			341825	16
KLAASEN	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BELGIQUE	9047	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		9047	
	BOUCHERIE DU LITTORAL	BELGIQUE	1500	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		1500	
	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE	30200	2
	Total CAMEROON FISHING CO		30200	2
	CONGELCAM	BELGIQUE	73440	4
	Total CONGELCAM		73440	4
	ETS ARMAN SARL	BELGIQUE	129972	7
	Total ETS ARMAN SARL		129972	7
	ETS LA REFERENCE	BELGIQUE	50000	2
	Total ETS LA REFERENCE		50000	2

	ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	24000	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		24000	1
	GIAC	BELGIQUE	51990	3
	Total GIAC		51990	3
	PIC'OR SA	BELGIQUE	100810	5
	Total PIC'OR SA		100810	5
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	BELGIQUE	170310	7
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		170310	7
	SCORE	BELGIQUE	143	
	Total SCORE		143	
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE (vide)	801956 78000	40 2
	Total SOM'S TRADING LIMITED		879956	43
	STE BAKO DLA	BELGIQUE	27000	1
	Total STE BAKO DLA		27000	1
	STE CAPIC SA	BELGIQUE	50000	2
	Total STE CAPIC SA		50000	2
	Total KLAASEN		1598368	83
KLAASER	BOUCHERIE DU LITTORAL	BELGIQUE	10888	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		10888	
	ETS ARMAN SARL	BELGIQUE	199997	9
	Total ETS ARMAN SARL		199997	9
	GIAC	BELGIQUE	34666	1
	Total GIAC		34666	1
	SIPAL	BELGIQUE	2365	
	Total SIPAL		2365	
	SODIACAM	BELGIQUE FRANCE	12252 1248	
	Total SODIACAM		13500	1
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	520006	22
	Total SOM'S TRADING LIMITED		520006	22
	STE S P C A SARL	BELGIQUE FRANCE	2476 6120	
	Total STE S P C A SARL		8596	
	Total KLAASER		790018	37
KLAASTEN	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BELGIQUE	6798	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		6798	
	ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	8000	
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		8000	
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	425010	23
	Total SOM'S TRADING LIMITED		425010	23
	STE ANONYME DES POIS	BELGIQUE	24970	1
	Total STE ANONYME DES POIS		24970	1
	STE BAKO DLA	BELGIQUE	104675	4
	Total STE BAKO DLA		104675	4
	STE CAPIC SA	BELGIQUE	14250	
	Total STE CAPIC SA		14250	
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	BELGIQUE	2092	
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		2092	
	Total KLAASTEN		585795	30
KOHNE AND HEITZ	CAMEROON FISHING CO	HOLLANDE	81810	3
	Total CAMEROON FISHING CO		81810	3

	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	3002	
	Total POISSONNERIE MENENGUE		3002	
	SODIACAM	HOLLANDE	20613	
	Total SODIACAM		20613	
Total KOHNE AND HEITZ			105425	5
KUHNE AND HEMZ	CAMEROON FISHING CO	HOLLANDE	195683	10
	Total CAMEROON FISHING CO		195683	10
	CONGELCAM	BRESIL	102010	7
		HOLLANDE	441000	27
	Total CONGELCAM		543010	34
	ETS ARMAN SARL	HOLLANDE	39000	2
	Total ETS ARMAN SARL		39000	2
	ETS MOUNANJOU JEAN	CANADA	197000	11
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		197000	11
	ETS THALASSA	CANADA	1201020	5
		HOLLANDE	1412325	63
	Total ETS THALASSA		2613345	114
	ETS WANDJI PHILIFE	CANADA	52000	2
	Total ETS WANDJI PHILIFE		52000	2
	GIAC	HOLLANDE	88000	4
	Total GIAC		88000	4
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	BRESIL	47619	2
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		47619	2
	GROUPE AUVANT SARL /	HOLLANDE	54000	2
	Total GROUPE AUVANT SARL /		54000	2
	GULF FISHERIES	HOLLANDE	136500	6
	Total GULF FISHERIES		136500	6
	MEGA SARL	HOLLANDE	27000	1
	Total MEGA SARL		27000	1
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	25000	1
	Total POISSONNERIE MENENGUE		25000	1
	SOCAMEF SARL	CANADA	26000	1
		HOLLANDE	158500	8
	Total SOCAMEF SARL		184500	9
	STE BAKO DLA	R.F.A.	54000	2
Total STE BAKO DLA		54000	2	
TCHOUKEU KAMGANG	CANADA	243000	11	
	HOLLANDE	27000	1	
Total TCHOUKEU KAMGANG		270000	12	
Total KUHNE AND HEMZ			4526657	219
KUHNE AND HEMZ	CONGELCAM	HOLLANDE	418687	24
	Total CONGELCAM		418687	24
Total KUHNE AND HEMZ			418687	24
KUHNE AND HRMZ	ETS THALASSA	HOLLANDE	135000	6
	Total ETS THALASSA		135000	6
Total KUHNE AND HRMZ			135000	6
KUHNE HEITZ	BOUCHERIE DE L'AXE	HOLLANDE	477204	22
	Total BOUCHERIE DE L'AXE		477204	22
	BOUCHERIE DU LITTORAL	HOLLANDE	4700	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		4700	
	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE	27000	1
	HOLLANDE	281700	14	

	UKRAINE	40000	2	
Total CAMEROON FISHING CO		348700	18	
CONGELCAM	BRESIL	201714	15	
	GRANDE BRETAGNE	200320	10	
	HOLLANDE	465885	24	
	IRLANDE	23220	1	
	(vide)	121100	12	
Total CONGELCAM		1012239	64	
ETS ARMAN SARL	BELGIQUE	20000	1	
	HOLLANDE	181670	8	
Total ETS ARMAN SARL		201670	10	
ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	52450	2	
	(vide)	5050	0	
Total ETS MOUNANJOU JEAN		57500	3	
ETS UNICONGEL	HOLLANDE	324000	16	
Total ETS UNICONGEL		324000	16	
ETS WANDJI PHILIPPE	HOLLANDE	24910	1	
Total ETS WANDJI PHILIPPE		24910	1	
GIAC	BELGIQUE	51990	3	
	HOLLANDE	41000	1	
	UKRAINE	9992	0	
Total GIAC		102982	6	
GULF FISHERIES	BELGIQUE	56445	2	
	HOLLANDE	135000	6	
Total GULF FISHERIES		191445	8	
PHONO PLUS	HOLLANDE	25250	1	
Total PHONO PLUS		25250	1	
PIC'OR SA	BELGIQUE	47500	2	
	HOLLANDE	125930	7	
Total PIC'OR SA		173430	10	
POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	529765	29	
	USA	105290	8	
Total POISSONNERIE MENENGUE		635055	37	
SCORE	HOLLANDE	1781	0	
Total SCORE		1781	0	
SODIACAM	HOLLANDE	26178	2	
	UKRAINE	11687	0	
Total SODIACAM		37865	2	
SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	27000	1	
	HOLLANDE	452240	20	
	USA	52000	3	
Total SOM'S TRADING LIMITED		531240	24	
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER				
	HOLLANDE	46000	1	
Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		46000	1	
Total KUHNE HEITZ		4195971	23	
KUHNE HEMZ	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	HOLLANDE	4158	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		4158	
	CONGELCAM	CANADA	512120	10
		HOLLANDE	1647356	76
		USA	119770	7
Total CONGELCAM		2279246	183	
ETS GENERAL	HOLLANDE	52000	2	

Total ETS GENERAL			52000	2
ETS MOUNANJOU JEAN	HOLLANDE		93494	5
Total ETS MOUNANJOU JEAN			93494	5
ETS THALASSA	HOLLANDE		122910	4
Total ETS THALASSA			122910	4
ETS WANDJI PHILIFE	HOLLANDE		25000	1
Total ETS WANDJI PHILIFE			25000	1
GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	HOLLANDE		54000	3
Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES			54000	3
GULF FISHERIES	HOLLANDE		187270	8
Total GULF FISHERIES			187270	8
MOHANLAL PERSRAM RA	HOLLANDE		134250	6
Total MOHANLAL PERSRAM RA			134250	6
PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	HOLLANDE		337400	16
Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER			337400	16
POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE		509423	28
Total POISSONNERIE MENENGUE			509423	28
SOCAMEF SARL	HOLLANDE		559330	28
Total SOCAMEF SARL			559330	28
SOM'S TRADING LIMITED	HOLLANDE		77000	4
Total SOM'S TRADING LIMITED			77000	4
STE ANONYME DES POIS	HOLLANDE		25750	1
Total STE ANONYME DES POIS			25750	1
STE BAKO DLA	HOLLANDE		373980	15
Total STE BAKO DLA			373980	15
STE CAPIC SA	HOLLANDE		24080	1
Total STE CAPIC SA			24080	1
TCHOUKEU KAMGANG	HOLLANDE		51400	2
Total TCHOUKEU KAMGANG			51400	2
Total KUHNE HEMZ			4910691	317
L. AND M. FOOD GCOUP	CONGELCAM	GRANDE BRETAGNE	50073	2
	Total CONGELCAM		50073	2
Total L. AND M. FOOD GCOUP			50073	2
LUYBEN	BOUCHERIE DE L'AXE	BELGIQUE	52000	2
	Total BOUCHERIE DE L'AXE		52000	2
	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE UNION EUROP	75450 105000	3 4
	Total CAMEROON FISHING CO		180450	7
	CONGELCAM	BELGIQUE HOLLANDE (vide)	191800 26000 78000	10 1 3
	Total CONGELCAM		295800	15
	ETS GENERAL	BELGIQUE	185700	8
	Total ETS GENERAL		185700	8
	ETS MOUNANJOU JEAN	(vide)	27000	1
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		27000	1
	ETS UNICONGEL	BELGIQUE	26000	1
	Total ETS UNICONGEL		26000	1
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	BELGIQUE	50605	2
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		50605	2
	GROUPE AUVANT SARL /	BELGIQUE	529505	25

		(vide)	106000	5
	Total GROUPE AUVANT SARL /		635505	30
	GULF FISHERIES	BELGIQUE	135270	6
		(vide)	54000	2
	Total GULF FISHERIES		189270	8
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	329014	16
		CANADA	76250	4
		UNION EUROP	78000	5
		(vide)	52000	2
	Total POISSONNERIE MENENGUE		535264	28
	SCORE	BELGIQUE	78000	3
	Total SCORE		78000	3
	SOCAMEF SARL	BELGIQUE	28000	1
		CANADA	130568	5
	Total SOCAMEF SARL		158568	6
	SODIACAM	BELGIQUE	2904	
	Total SODIACAM		2904	
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	24500	1
		(vide)	26000	1
	Total SOM'S TRADING LIMITED		50500	2
	STE BAKO DLA	BELGIQUE	126350	6
	Total STE BAKO DLA		126350	6
	Total LUYBEN		2593916	127
M . VOOGD	BOUCHERIE DU LITTORAL	HOLLANDE	14770	1
		ITALIE	3150	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		17920	2
	CONGELCAM	HOLLANDE	1139425	64
		(vide)	33000	1
	Total CONGELCAM		1172425	66
	ETS ARMAN SARL	HOLLANDE	40995	1
	Total ETS ARMAN SARL		40995	1
	ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN	HOLLANDE	8000	
	Total ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN		8000	
	ETS LA PROVINCIALE	HOLLANDE	25000	1
	Total ETS LA PROVINCIALE		25000	1
	ETS MOUNANJOU JEAN	HOLLANDE	51136	2
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		51136	2
	ETS PESCADO	HOLLANDE	52200	1
	Total ETS PESCADO		52200	1
	GIAC	BELGIQUE	5148	
		HOLLANDE	1373035	76
		ITALIE	2900	
		(vide)	105080	5
	Total GIAC		1486163	81
	PIC'OR SA	HOLLANDE	75000	2
	Total PIC'OR SA		75000	2
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	HOLLANDE	141840	6
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		141840	6
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	136020	8
	Total POISSONNERIE MENENGUE		136020	8
	SODIACAM	HOLLANDE	11169	1
	Total SODIACAM		11169	1
	STE CEDICO	HOLLANDE	15	

	Total STE CEDICO		15	
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	HOLLANDE	25494	
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		25494	
	STE S P C A SARL	HOLLANDE	4364	
		ITALIE	1225	
	Total STE S P C A SARL		5589	
Total M . VOOGD			3248966	179
M I M	CAMEROON FISHING CO	FRANCE	52000	2
	Total CAMEROON FISHING CO		52000	2
	CONGELCAM	FRANCE	572335	2
	Total CONGELCAM		572335	2
	GIAC	FRANCE	22000	1
		GRANDE BRETAGNE	450	
	Total GIAC		22450	1
	SCORE	FRANCE	6224	1
	Total SCORE		6224	1
	SODIACAM	FRANCE	368	
		(vide)	136	
	Total SODIACAM		504	
	SOM'S TRADING LIMITED	FRANCE	258924	12
	Total SOM'S TRADING LIMITED		258924	12
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	FRANCE	21	
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		21	
	STE KAAZA SA	FRANCE	26500	
	Total STE KAAZA SA		26500	
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	106000	6
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		106000	6
Total M I M			1044958	47
MAP FOODS HOLLANDE	ETS ARMAN SARL	HOLLANDE	11999	
	Total ETS ARMAN SARL		11999	
	ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN	HOLLANDE	11000	
	Total ETS COMMERCIAL DU CAMEROUN		11000	
	SODIACAM	HOLLANDE	11829	
	Total SODIACAM		11829	
Total MAP FOODS HOLLANDE			34828	1
MEAT	ETS MOUNANJOU JEAN	ESPAGNE	53000	2
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		53000	2
	SOM'S TRADING LIMITED	CANADA	26000	1
	Total SOM'S TRADING LIMITED		26000	1
	STE ANONYME DES POIS	CANADA	25000	1
	Total STE ANONYME DES POIS		25000	1
Total MEAT			104000	6
MEM TRADING	ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	14188	
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		14188	
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	BELGIQUE	26500	1
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		26500	1
Total MEM TRADING			40688	2
MERCURE INT	CONGELCAM	FRANCE	50000	2
	Total CONGELCAM		50000	2
	SCORE	FRANCE	2279	

		MONACO	343	
	Total SCORE		2622	
Total MERCURE INT			52622	2
MINGTON TRADING COMP	ETS THALASSA	BELGIQUE	26000	1
	Total ETS THALASSA		26000	1
Total MINGTON TRADING COMP			26000	1
MINOTALRE SIAC	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	FRANCE	79500	2
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		79500	2
Total MINOTALRE SIAC			79500	2
MINOTAURE	CAMEROON FISHING CO	(vide)	3810	
	Total CAMEROON FISHING CO		3810	
Total MINOTAURE			3810	
OMEGA TRADING	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	BELGIQUE	1402	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		1402	
	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE	52890	2
		FRANCE	380	
		HOLLANDE	204441	10
		(vide)	53000	2
	Total CAMEROON FISHING CO		310711	15
	CONGELCAM	BELGIQUE	530237	29
		HOLLANDE	51000	3
		(vide)	390500	17
	Total CONGELCAM		971737	50
	ETS MOUNANJOU JEAN	BELGIQUE	509487	29
		CANADA	149180	9
		HOLLANDE	160583	10
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		819250	48
	ETS PESCADO	BELGIQUE	53000	2
	Total ETS PESCADO		53000	2
	ETS UNICONGEL	FRANCE	157900	7
	Total ETS UNICONGEL		157900	7
	GIAC	HOLLANDE	52830	2
	Total GIAC		52830	2
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	CANADA	18000	1
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		18000	1
	GULF FISHERIES	BELGIQUE	222465	10
		CANADA	47292	2
		HOLLANDE	75728	4
	Total GULF FISHERIES		345485	17
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	BELGIQUE	210	
		CANADA	98509	5
		HOLLANDE	54000	2
		ITALIE	26160	1
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		178879	9
	PIC'OR SA	(vide)	27690	1
	Total PIC'OR SA		27690	1
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	ITALIE	24500	1
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		24500	1
	POISSONNERIE EKOUNOU	BELGIQUE	265040	14
	Total POISSONNERIE EKOUNOU		265040	14
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	75590	4
		CANADA	42120	2

		HOLLANDE (vide)	298990 156000	13 7	
Total POISSONNERIE MENENGUE			572700	28	
SCORE		(vide)	52000	2	
Total SCORE			52000	2	
SOCAMEF SARL		BELGIQUE HOLLANDE	159000 54000	7 2	
Total SOCAMEF SARL			213000	10	
SODIACAM		BELGIQUE HOLLANDE	13592 4968	1 1	
Total SODIACAM			18560	1	
SOM'S TRADING LIMITED		BELGIQUE HOLLANDE	144020 104000	8 3	
Total SOM'S TRADING LIMITED			248020	12	
STE BAKO DLA		BELGIQUE	333467	16	
Total STE BAKO DLA			333467	16	
STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		BELGIQUE CANADA (vide)	383500 176246 13000	18 9 0	
Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER			572746	29	
Total OMEGA TRADING			5236917	269	
ONI SARL	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	79000	4	
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER			79000	4
Total ONI SARL			79000	4	
SA SERVAIS	SOCAMEF SARL	BELGIQUE FRANCE	106000 175100	4 9	
	Total SOCAMEF SARL			281100	13
	STE ANONYME DES POIS	FRANCE	599620	29	
	Total STE ANONYME DES POIS			599620	29
	STE BAKO DLA	FRANCE	276000	13	
	Total STE BAKO DLA			276000	13
Total SA SERVAIS			1156720	53	
SEC	CAMEROON FISHING CO	USA	349945	18	
	Total CAMEROON FISHING CO			349945	18
	STE KAAZA SA	USA	24500	1	
	Total STE KAAZA SA			24500	1
Total SEC			374445	19	
SEGSTE MUDE ET COM	CONGELCAM	AUSTRALIE	47625	2	
	Total CONGELCAM			47625	2
Total SEGSTE MUDE ET COM			47625	2	
SEILA	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE	288000	14	
	Total CAMEROON FISHING CO			288000	14
	POISSONNERIE EKOUNOU	BELGIQUE	104000	3	
	Total POISSONNERIE EKOUNOU			104000	3
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	104000	6	
	Total POISSONNERIE MENENGUE			104000	6
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	14000	0	
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER			14000	0
Total SEILA			510000	24	
SERNAVI	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	FRANCE	331	0	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE			331	0

	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	BELGIQUE	79700	4
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		79700	4
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	652797	30
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		652797	30
	STE CAPIC SA	FRANCE	21000	1
	Total STE CAPIC SA		21000	1
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	CANADA	25400	1
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		25400	1
Total SERNAVI			779228	30
SERVAIS SA	SOCAMEF SARL	BELGIQUE	318500	15
	Total SOCAMEF SARL		318500	15
Total SERVAIS SA			318500	15
SIELA IMP/EXP	CAMEROON FISHING CO	ESPAGNE	24000	1
	Total CAMEROON FISHING CO		24000	1
	CONGELCAM	FRANCE	78010	4
	Total CONGELCAM		78010	4
	POISSONNERIE EKOUNOU	BELGIQUE	50350	1
	Total POISSONNERIE EKOUNOU		50350	1
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	106000	6
	Total POISSONNERIE MENENGUE		106000	6
Total SIELA IMP/EXP			258360	14
STE ETADES ET COM	CONGELCAM	CANADA	796681	40
	Total CONGELCAM		796681	40
	SCORE	CANADA	2107	1
	Total SCORE		2107	1
	STE BAKO DLA	CANADA	27563	1
	Total STE BAKO DLA		27563	1
Total STE ETADES ET COM			826351	42
STE FAIE	STE ANONYME DES POIS	BRESIL	25000	1
	Total STE ANONYME DES POIS		25000	1
	STE BAKO DLA	BRESIL	134477	6
	Total STE BAKO DLA		134477	6
Total STE FAIE			159477	7
STORTEBOOM	CONGELCAM	FRANCE HOLLANDE	255011 152040	16 11
	Total CONGELCAM		407051	28
	GIAC	FRANCE	98993	4
	Total GIAC		98993	4
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	HOLLANDE	304220	16
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		304220	16
	GULF FISHERIES	FRANCE	53000	2
	Total GULF FISHERIES		53000	2
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	136350	8
	Total POISSONNERIE MENENGUE		136350	8
	SCORE	HOLLANDE	9	0
	Total SCORE		9	0
	SOCAMEF SARL	HOLLANDE	258620	12
	Total SOCAMEF SARL		258620	12
	SODIACAM	HOLLANDE	795	0
	Total SODIACAM		795	0

	SOM'S TRADING LIMITED	HOLLANDE	156000	8
	Total SOM'S TRADING LIMITED		156000	8
	STE ANONYME DES POIS	HOLLANDE	29126	1
	Total STE ANONYME DES POIS		29126	1
	STE BAKO DLA	HOLLANDE	272979	1
	Total STE BAKO DLA		272979	1
	STE CAPIC SA	HOLLANDE	3097	
	Total STE CAPIC SA		3097	
	STE KAAZA SA	FRANCE	22420	
	Total STE KAAZA SA		22420	
	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	123120	6
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		123120	6
Total STORTEBOOM			1865780	103
VAN DEL	CAMEROON FISHING CO	BELGIQUE	81000	3
	Total CAMEROON FISHING CO		81000	3
	SOM'S TRADING LIMITED	BELGIQUE	155700	6
	Total SOM'S TRADING LIMITED		155700	6
Total VAN DEL			236700	10
VAN HOEY N. V.	BOUCHERIE DU LITTORAL	BELGIQUE	7947	
	Total BOUCHERIE DU LITTORAL		7947	
	PIC'OR SA	BELGIQUE	488	
	Total PIC'OR SA		488	
	POISSONNERIE D'ETOUG EBE	BELGIQUE	99000	7
	Total POISSONNERIE D'ETOUG EBE		99000	7
	POISSONNERIE MENENGUE	BELGIQUE	100000	6
	Total POISSONNERIE MENENGUE		100000	6
	SINED DOUALA	BELGIQUE	898	
	Total SINED DOUALA		898	
	SODIACAM	BELGIQUE	9961	
	Total SODIACAM		9961	
Total VAN HOEY N. V.			218294	15
VAN OBEL SA	STE KAAZA SA	(vide)	156000	7
	Total STE KAAZA SA		156000	7
Total VAN OBEL SA			156000	7
VI SARL	STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	FRANCE	24000	1
	Total STE PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		24000	1
Total VI SARL			24000	1
W. BEKEBREDE	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	GRANDE BRETAGNE HOLLANDE	2500 214000	1 9
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		216500	10
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	146862	7
	Total POISSONNERIE MENENGUE		146862	7
	SOCAMEF SARL	HOLLANDE	25000	1
	Total SOCAMEF SARL		25000	1
	TCHOUKEU KAMGANG	HOLLANDE	81000	3
	Total TCHOUKEU KAMGANG		81000	3
Total W. BEKEBREDE			469362	23
WORLD WIDE FOODS	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	HOLLANDE	321000	15
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		321000	15
	POISSONNERIE MENENGUE	HOLLANDE	51500	2

	Total POISSONNERIE MENENGUE		51500	2
Total WORLD WIDE FOODS			372500	18
(vide)	BOUCHERIE & CHARCUTERIE	(vide)	758	
	Total BOUCHERIE & CHARCUTERIE		758	
	CONGELCAM	(vide)	2070423	123
	Total CONGELCAM		2070423	123
	DISTRIBUTION CATERING	(vide)	24895	2
	Total DISTRIBUTION CATERING		24895	2
	ETS GENERAL	(vide)	399500	18
	Total ETS GENERAL		399500	18
	ETS MOUNANJOU JEAN	(vide)	105750	6
	Total ETS MOUNANJOU JEAN		105750	6
	ETS THALASSA	(vide)	742223	30
	Total ETS THALASSA		742223	30
	GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES	(vide)	107180	4
	Total GPT DES INDUST AGRO ALIMENTAIRES		107180	4
	GULF FISHERIES	(vide)	54000	2
	Total GULF FISHERIES		54000	2
	PERSEVERANCE GLOBE TROTTER	(vide)	195932	10
	Total PERSEVERANCE GLOBE TROTTER		195932	10
	POISSONNERIE MENENGUE	(vide)	196003	9
	Total POISSONNERIE MENENGUE		196003	9
	SCORE	(vide)	458	
	Total SCORE		458	
	SOCAMEF SARL	(vide)	747736	38
	Total SOCAMEF SARL		747736	38
	SOM'S TRADING LIMITED	(vide)	183600	12
	Total SOM'S TRADING LIMITED		183600	12
	STE ANONYME DES POIS	(vide)	136068	7
	Total STE ANONYME DES POIS		136068	7
	STE BAKO DLA	(vide)	397191	17
	Total STE BAKO DLA		397191	17
	STE CAPIC SA	(vide)	120094	6
	Total STE CAPIC SA		120094	6
	STE DE DISTRIB.ALIMENTA	(vide)	5499	
	Total STE DE DISTRIB.ALIMENTA		5499	
STE SAHIL CAMEROUN	(vide)	300		
Total STE SAHIL CAMEROUN		300		
STE THALASSA	(vide)	73110	2	
Total STE THALASSA		73110	2	
TCHOUKEU KAMGANG	(vide)	242980	1	
Total TCHOUKEU KAMGANG		242980	1	
Total (vide)		5803700	308	
Total		67652802	3578	

Sources : Services des douanes du port de Douala

ANNEXE 8 : Pays, ports et importateurs de poulets congelés de 1999 à 2002

Pays	Ports	Importateurs	Tonnage total
AL NADAF A	LE HAVRE	AL NADAF A	76,116
	Total LE HAVRE		76,116
<i>Total AL NADAF A</i>			76,116
AUSTRALIE	BRISBANE	PERSEVERANCE	24,8
	Total BRISBANE		24,8
	MELBOURNE	COINTA DLA GIAC PERSEVERANCE	26,255
			24,679
			24,675
	Total MELBOURNE		75,609
	PARANAGUA	CONGELCAM	25,168
	Total PARANAGUA		25,168
	RIO GRANDE DEL	BAKO SAPPO	27,936
			51,75
	Total RIO GRANDE DEL		79,686
	SANTOS BRAS	CONGELCAM	25,905
	Total SANTOS BRAS		25,905
	SANTOS EPAE	BAKO CONGELCAM DICAL DIVERS PERSEVERANCE	136,704
			797,338
26,132			
90,857			
75,741			
Total SANTOS EPAE		1126,772	
SYDNEY	BAKO PERSEVERANCE SACAMEF	22,632	
		25,835	
		25,838	
Total SYDNEY		74,305	
Total AUSTRALIE			1432,245
BAKO	ANVERS	BAKO	445,543
	Total ANVERS		445,543
	BAKO	BAKO	196,167
	Total BAKO		196,167
	LE HAVRE	BAKO	52,138
	Total LE HAVRE		52,138
	MONTOIR	BAKO	50,96
	Total MONTOIR		50,96
	MONTREAL-QUEBE	BAKO	55,125
			55,125
SANTOS BRAS	BAKO	193,23	
Total SANTOS BRAS		193,23	
<i>Total BAKO</i>			993,163
Belgique	ANVERS	BAKO	929,212
		BOUCH DE L'AXE	148,914
		CONGELCAM	3176,012
		DIVERS	53
		ETS ARMAN DLA	192,235
		ETS	
		MOUNANJOU	738,347

		ETS WANDJI PHI	52,55
		FISHCO	278,431
		GIAC	420,737
		GULF FISHERIES	534,99
		KAAZA	55,83
		OMEGA	27,56
		P.G.T.	54,6
		PERSEVERANCE	1196,527
		POIS	
		MENENGUE	1556,446
		POIS/NRIE EKOU	548,602
		SACAMEF	1404,133
		SCHS	55,64
		SOCOPAO	54
		SOM'S TRADING	1240,772
		UNICONGEL	26,988
		VERRE TCHAD	78,78
	Total ANVERS		12824,306
	ROTTERDAM	BAKO	293,5
		CONGELCAM	26,059
		GIAC	311,115
	Total ROTTERDAM		630,674
Total Belgique			13454,98
BENIN	COTONOU	SACAMEF	73,379
	Total COTONOU		73,379
Total BENIN			73,379
<i>BOUCH LITTORAL</i>	LE HAVRE	BOUCH LITTORAL	26,34
	Total LE HAVRE		26,34
<i>Total BOUCH LITTORAL</i>			26,34
BRESIL	PARANAGUA	CONGELCAM	125,84
		DIVERS	25,168
		POIS	
		MENENGUE	25,168
	Total PARANAGUA		176,176
	SANTOS BRAS	CONGELCAM	25,168
	Total SANTOS BRAS		25,168
Total BRESIL			201,344
CAMPLAIT	LE HAVRE	CAMPLAIT	16,374
	Total LE HAVRE		16,374
<i>Total CAMLAIT</i>			16,374
CANADA	CHARLESTON	CONGELCAM	57,174
		POIS	
		MENENGUE	73,065
	Total CHARLESTON		130,239
	HALIFAX	CONGELCAM	208,774
		DIVERS	51
		PERSEVERANCE	50
		POIS/NRIE EKOU	47,25
		SACAMEF	50
	Total HALIFAX		407,024
	HOUSTON	GIAC	48,624
		PERSEVERANCE	48,624
	Total HOUSTON		97,248

MONTREAL- QUEBE	BAKO	156,268	
	COINTA DLA	102,025	
	CONGELCAM	163,52	
	DIVERS	25,807	
	E.G.T.C.	26	
	GULF FISHERIES	49	
	OMEGA	26	
	PERSEVERANCE	154,556	
	POIS		
	MENENGUE	61	
	SOM'S TRADING	52	
Total MONTREAL-QUEBE		816,176	
NEW YORK	SARRO	29,359	
Total NEW YORK		29,359	
NORFOLK NEB	COINTA DLA	48,627	
Total NORFOLK NEB		48,627	
TORONTO	BAKO	83,952	
	CONGELCAM	280,835	
	DIVERS	109,475	
	ETS		
	MOUNANJOU	24,698	
	GIAC	27	
	GULF FISHERIES	49,396	
	PERSEVERANCE	108,687	
	SACAMEF	24,383	
SOM'S TRADING	28		
Total TORONTO		736,426	
Total CANADA		2265,099	
CARAVELLE	CARAVELLE DLA	CARAVELLE	15,035
	Total CARAVELLE DLA		15,035
	SANTOS BRAS	CARAVELLE	15,035
	Total SANTOS BRAS		15,035
<i>Total CARAVELLE</i>		30,07	
CONGELCAM	ANVERS	CONGELCAM	1221,854
	Total ANVERS		1221,854
	BRISBANE	CONGELCAM	198,4
	Total BRISBANE		198,4
	CONGELCAM	CONGELCAM	767,746
	Total CONGELCAM		767,746
	HALIFAX	CONGELCAM	25
	Total HALIFAX		25
	LE HAVRE	CONGELCAM	206,996
	Total LE HAVRE		206,996
	LONDRES	CONGELCAM	50,073
	Total LONDRES		50,073
	MONTOIR	CONGELCAM	70,872
	Total MONTOIR		70,872
	MONTREAL- QUEBE	CONGELCAM	158,679
	Total MONTREAL-QUEBE		158,679
	ROTTERDAM	CONGELCAM	1769,015
	Total ROTTERDAM		1769,015
	SANTOS BRAS	CONGELCAM	407,405

	Total SANTOS BRAS		407,405
	SAVANNAH	CONGELCAM	147,96
	Total SAVANNAH		147,96
	TORONTO	CONGELCAM	356,775
	Total TORONTO		356,775
<i>Total CONGELCAM</i>			5380,775
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	PERSEVERANCE	101,859
	Total ABIDJAN		101,859
<i>Total COTE D'IVOIRE</i>			101,859
DANEMARK	COPENHAGUE	FISHCO	194,437
		GIAC	27,75
		SACAMEF	56,7
	Total COPENHAGUE		278,887
<i>Total DANEMARK</i>			278,887
DIVERS	DAKAR	DIVERS	28,875
	Total DAKAR		28,875
	SANTOS BRAS	DIVERS	13,463
	Total SANTOS BRAS		13,463
<i>Total DIVERS</i>			42,338
Espagne	VALENCIA	GULF FISHERIES	25,64
	Total VALENCIA		25,64
<i>Total Espagne</i>			25,64
ETS MOUNANJOU	ANVERS	ETS MOUNANJOU	54,508
	Total ANVERS		54,508
<i>Total ETS MOUNANJOU</i>			54,508
France	BREST	SACAMEF	51,45
	Total BREST		51,45
	LE HAVRE	ALUCAM	7,52
		BAKO	282,347
		CAPIO	50,732
		CFC	25,707
		CONGELCAM	132,728
		ETS ARMAN DLA	34,682
		ETS WANDJI PHI	25,726
		FISHCO	52,567
		GIAC	88,566
		KAAZA	25,536
		PERSEVERANCE	188,147
		POIS/NRIE EKOU	50,835
		SACAMEF	106,116
		SAKO	60,36
		SIPAL	0,648
		SODIACAM	120,678
	Total LE HAVRE		1252,895
	MONTOIR	CAMLAIT	16,69
		CDPA	26,35
		CFC	26,844
		CONGELCAM	585,839
		ETS ARMAN DLA	25,162
		ETS WANDJI PHI	50,671
		FISHCO	51,732
		GIAC	77,267
		GULF FISHERIES	100,8

		KAAZA	25,725
		PERSEVERANCE	28
		POIS/NRIE EKOU	51,725
		S O MOBILES	26,125
		SACAMEF	155,926
		SIPAL	15,228
		SODIACAM	502,848
		SOM'S TRADING	25,725
		UNICONGEL	27,756
	Total MONTOIR		1820,413
	ROUEN	CONGELCAM	26
		DIVERS	0,596
	Total ROUEN		26,596
Total France			3151,354
GHANA	TEMA	CONGELCAM	55,385
	Total TEMA		55,385
Total GHANA			55,385
GIAC	ANVERS	GIAC	136,121
	Total ANVERS		136,121
	BRISBANE	GIAC	49,6
	Total BRISBANE		49,6
Total GIAC			185,721
GULF FISHERIES	LE HAVRE	GULF FISHERIES	22,486
	Total LE HAVRE		22,486
Total GULF FISHERIES			22,486
Italie	GENES	CONGELCAM	50
		DIVERS	56,478
		ETS	
		MOUNANJOU	53,002
		PERSEVERANCE	23,731
	Total GENES		183,211
	LIVOURNE	CONGELCAM	25
		ETS	
		MOUNANJOU	25
		ETS WANDJI PHI	20,604
		POIS/NRIE EKOU	26,188
	Total LIVOURNE		96,792
	VADO	PERSEVERANCE	57,2
	Total VADO		57,2
Total Italie			337,203
KUHNE & HEUTZ	MONTREAL-QUEBE	KUHNE & HEUTZ	27,564
	Total MONTREAL-QUEBE		27,564
	TORONTO	KUHNE & HEUTZ	53,813
	Total TORONTO		53,813
Total KUHNE & HEUTZ			81,377
PAYS-BAS	CONGELCAM	GIAC	26,972
	Total CONGELCAM		26,972
	ROTTERDAM	BOUCH DE L'AXE	136,35
		CONGELCAM	1708,76
		DIVERS	77,265
		ETS ARMAN DLA	135,51
		ETS	55,27

		MOUNANJOU	
		ETS PERDADO	131
		FISHCO	331,56
		GIAC	71,4
		KAAZA	23,541
		POIS	
		MENENGUE	25,503
		POIS/NRIE EKOU	113,4
		UNICONGEL	272,7
		Total ROTTERDAM	3082,259
Total PAYS-BAS			3109,231
PERSEVERANCE	ANVERS	PERSEVERANCE	176,04
	Total ANVERS		176,04
	LE HAVRE	PERSEVERANCE	125,912
	Total LE HAVRE		125,912
	LONDRES	PERSEVERANCE	53,55
	Total LONDRES		53,55
	MELBOURNE	PERSEVERANCE	23,684
	Total MELBOURNE		23,684
	ROTTERDAM	PERSEVERANCE	113,4
Total ROTTERDAM		113,4	
Total PERSEVERANCE			492,586
POIS MENENGUE	ANVERS	POIS MENENGUE	913,27
	Total ANVERS		913,27
	ROUEN	POIS MENENGUE	26,218
	Total ROUEN		26,218
Total POIS MENENGUE			939,488
R F A	BREMERHAVEN	PERSEVERANCE	23,824
	Total BREMERHAVEN		23,824
Total R F A			23,824
SAPPCO	ANVERS	SAPPCO	82,536
	Total ANVERS		82,536
	LE HAVRE	SAPPCO	25,45
	Total LE HAVRE		25,45
Total SAPPCO			107,986
SCORE	LE HAVRE	SCORE	10,157
	Total LE HAVRE		10,157
Total SCORE			10,157
SENEGAL	DAKAR	SODIACAM	40,35
	Total DAKAR		40,35
Total SENEGAL			40,35
SIPAL	LE HAVRE	SIPAL	20,121
	Total LE HAVRE		20,121
Total SIPAL			20,121
SOCAMEF	ANVERS	SACAMEF	279,606
	Total ANVERS		279,606
	LAS PALMAS	SACAMEF	25,158
	Total LAS PALMAS		25,158
	LE HAVRE	SACAMEF	85,5
	Total LE HAVRE		85,5
SANTOS BRAS	SACAMEF	27,936	

	Total SANTOS BRAS		27,936	
	SOCAMEF	SACAMEF	365,88	
	Total SOCAMEF		365,88	
<i>Total SOCAMEF</i>			<i>784,08</i>	
SODIACAM	LE HAVRE	SODIACAM	31,6	
	Total LE HAVRE		31,6	
	MONTOIR	SODIACAM	233,285	
	Total MONTOIR		233,285	
<i>Total SODIACAM</i>			<i>264,885</i>	
SOM'S TRADING	ANVERS	SOM'S TRADING	380,282	
	Total ANVERS		380,282	
	LE HAVRE	SOM'S TRADING	25,848	
	Total LE HAVRE		25,848	
<i>Total SOM'S TRADING</i>			<i>406,13</i>	
USA	CHARLESTON	GIAC	24,931	
	Total CHARLESTON		24,931	
	HOUSTON	CONGELCAM	23,587	
	Total HOUSTON		23,587	
	JACKSONVIL	FISHCO		379,361
		POIS/NRIE EKOU		49,283
	Total JACKSONVIL		428,644	
	NEW YORK	COINTA DLA		24,382
		GIAC		50,774
PERSEVERANCE			77,531	
POIS/NRIE EKOU			155,058	
Total NEW YORK		307,745		
<i>Total USA</i>			<i>784,907</i>	
Total			35270,388	

ANNEXE 9 : Qui travaille avec qui ou pour qui dans l'importation de viande de volailles au Cameroun (2000-2002) ?

Importateur	Transitaire	Transporteur	Tonnage
AL NADAF	(vide)	SCL	76,116
	Total (vide)		76,116
Total AL NADAF			76,116
ALUCAM	DELMA	SNCDV	7,52
	Total DELMA		7,52
Total ALUCAM			7,52
BAKO	MAERSK	MAERSK	1419,033
	Total MAERSK		1419,033
	SAGA	NL	214,018
	Total SAGA		214,018
	SOCOP	SEAT	299,5
	Total SOCOP		299,5
	(vide)	MAERSK	608,977
		NL	55,125
		SCL	103,294
		SEAT	225,767
Total (vide)		993,163	
Total BAKO			2925,714
BOUCH DE L'AXE	DELMA	SNCDV	136,35
	Total DELMA		136,35
	SOCOP	SEAT	148,914
	Total SOCOP		148,914
Total BOUCH DE L'AXE			285,264
BOUCH LITTORAL	(vide)	SNCDV	26,34
	Total (vide)		26,34
Total BOUCH LITTORAL			26,34
CAMLAIT	DELMA	SNCDV	16,69
	Total DELMA		16,69
	(vide)	MAERSK	16,374
	Total (vide)		16,374
Total CAMLAIT			33,064
CAPIO	DELMA	OTAL	25,372
	Total DELMA		25,372
	SCL	MAERSK	25,36
	Total SCL		25,36
Total CAPIO			50,732
CARAVELLE	(vide)	SCL	30,07
	Total (vide)		30,07
Total CARAVELLE			30,07
CDPA	DELMA	SNCDV	26,35
	Total DELMA		26,35
Total CDPA			26,35
CFC	SDV	SNCDV	52,551
	Total SDV		52,551
Total CFC			52,551
COINTA DLA	MAERSK	MAERSK	127,178
		SCL	48,627
	Total MAERSK		175,805

	SAGA	NL	25,484
	Total SAGA		25,484
Total COINTA DLA			201,289
CONGELCAM	DELMA	SNCDV	508,11
	Total DELMA		508,11
	GEO	SEAT	288,937
	Total GEO		288,937
	MAERSK	MAERSK	2265,846
		SCL	572,908
	Total MAERSK		2838,754
	SAGA	NL	467,859
	Total SAGA		467,859
	SDV	OTAL	54,06
		SNCDV	158,237
	Total SDV		212,297
	SOCOP	SEAT	3203,135
	Total SOCOP		3203,135
	(vide)	MAERSK	1193,133
		NL	354,031
	OTAL	50,56	
	SCL	2666,703	
	SEAT	921,482	
	SNCDV	46,906	
	TORM	147,96	
Total (vide)		5380,775	
Total CONGELCAM			12899,867
DICAL	MAERSK	MAERSK	26,132
	Total MAERSK		26,132
Total DICAL			26,132
DIVERS	MAERSK	MAERSK	141,857
		SCL	26,403
	Total MAERSK		168,26
	SAGA	IM	56,478
		NL	134,643
	Total SAGA		191,121
	SOCOP	SEAT	130,265
	Total SOCOP		130,265
(vide)	SCL	13,463	
	SNCDV	28,875	
Total (vide)		42,338	
Total DIVERS			531,984
E.G.T.C.	MAERSK	MAERSK	26
	Total MAERSK		26
Total E.G.T.C.			26
ETS ARMAN DLA	DELMA	SNCDV	52,432
	Total DELMA		52,432
	MAERSK	MAERSK	115,817
		SCL	108,24
	Total MAERSK		224,057
	SOCOP	SEAT	111,1
Total SOCOP		111,1	
Total ETS ARMAN DLA			387,589
ETS MOUNANJOU	GEO	SEAT	55,38

	Total GEO		55,38
	MAERSK	MAERSK	403,567
		SCL	54,96
	Total MAERSK		458,527
	SOCOP	SEAT	382,41
	Total SOCOP		382,41
	(vide)	MAERSK	54,508
	Total (vide)		54,508
Total ETS MOUNANJOU			950,825
ETS PERDADO	MAERSK	MAERSK	131
	Total MAERSK		131
Total ETS PERDADO			131
ETS WANDJI PHI	MAERSK	MAERSK	98,88
	Total MAERSK		98,88
	SDV	SNCDV	50,671
	Total SDV		50,671
Total ETS WANDJI PHI			149,551
FISHCO	ASSA	SEAT	379,361
	Total ASSA		379,361
	DELMA	SNCDV	138,288
	Total DELMA		138,288
	GEO	SEAT	171,925
	Total GEO		171,925
	MAERSK	MAERSK	222,246
		SCL	190,89
	Total MAERSK		413,136
	SDV	OTAL	24,758
		SNCDV	26,844
	Total SDV		51,602
	SOCOP	SEAT	133,776
	Total SOCOP		133,776
Total FISHCO			1288,088
GIAC	DELMA	SNCDV	26,164
	Total DELMA		26,164
	MAERSK	MAERSK	625,36
		SCL	162,121
	Total MAERSK		787,481
	SAGA	NL	27
	Total SAGA		27
	SDV	SNCDV	25,903
	Total SDV		25,903
	SOCOP	SEAT	333,267
	Total SOCOP		333,267
	(vide)	MAERSK	105,78
		SEAT	79,941
Total (vide)		185,721	
Total GIAC			1385,536
GULF FISHERIES	GEO	SEAT	111,824
	Total GEO		111,824
	MAERSK	MAERSK	336,66
	Total MAERSK		336,66
	SOCOP	SEAT	311,342
	Total SOCOP		311,342

	(vide)	MAERSK	22,486
	Total (vide)		22,486
Total GULF FISHERIES			782,312
KAAZA	MAERSK	MAERSK	104,907
	Total MAERSK		104,907
	SDV	SNCDV	25,725
	Total SDV		25,725
Total KAAZA			130,632
KUHNE & HEUTZ	(vide)	NL	81,377
	Total (vide)		81,377
Total KUHNE & HEUTZ			81,377
OMEGA	MAERSK	MAERSK	26
	Total MAERSK		26
	SOCOP	SEAT	27,56
	Total SOCOP		27,56
Total OMEGA			53,56
P.G.T.	SOCOP	SEAT	54,6
	Total SOCOP		54,6
Total P.G.T.			54,6
PERSEVERANCE	DELMA	OTAL	34,909
	Total DELMA		34,909
	GEO	SEAT	112,169
	Total GEO		112,169
	MAERSK	MAERSK	1157,092
		SCL	48,624
	Total MAERSK		1205,716
	SAGA	NL	185,243
	Total SAGA		185,243
	SDV	SNCDV	54,88
	Total SDV		54,88
	SOCOP	SEAT	616,82
	Total SOCOP		616,82
	(vide)	MAERSK	417,007
		OTAL	50,653
		SCL	24,926
Total (vide)		492,586	
Total PERSEVERANCE			2702,323
POIS MENENGUE	MAERSK	MAERSK	734,192
		SCL	100,625
	Total MAERSK		834,817
	SDV	SNCDV	134,062
	Total SDV		134,062
	SOCOP	SEAT	772,303
	Total SOCOP		772,303
	(vide)	MAERSK	196,973
	SCL	26,218	
	SEAT	716,297	
Total (vide)		939,488	
Total POIS MENENGUE			2680,67
POIS/NRIE EKOU	DELMA	SNCDV	26
	Total DELMA		26
	MAERSK	MAERSK	687,861
	Total MAERSK		687,861

	SDV	OTAL	25,5
	Total SDV		25,5
	SOCOP	SEAT	302,98
	Total SOCOP		302,98
Total POIS/NRIE EKOU			1042,341
S O MOBILES	SDV	SNCDV	26,125
	Total SDV		26,125
Total S O MOBILES			26,125
SACAMEF	DELMA	SNCDV	27,756
	Total DELMA		27,756
	GEO	SEAT	168,006
	Total GEO		168,006
	MAERSK	MAERSK SCL	925,341 26,294
	Total MAERSK		951,635
	SOCOP	SEAT	800,528
	Total SOCOP		800,528
	(vide)	MAERSK SCL SEAT	248,7 507,38 28
	Total (vide)		784,08
Total SACAMEF			2732,005
SAKO	MAERSK	MAERSK	60,36
	Total MAERSK		60,36
Total SAKO			60,36
SAPPCO	(vide)	MAERSK SEAT	52,418 55,568
	Total (vide)		107,986
	Total SAPPCO		
SAPPO	MAERSK	MAERSK	51,75
	Total MAERSK		51,75
Total SAPPO			51,75
SARRO	MAERSK	SCL	29,359
	Total MAERSK		29,359
Total SARRO			29,359
SCHS	MAERSK	MAERSK	55,64
	Total MAERSK		55,64
Total SCHS			55,64
SCORE	(vide)	MAERSK SNCDV	1,843 8,314
	Total (vide)		10,157
	Total SCORE		
SIPAL	DELMA	SNCDV	15,228
	Total DELMA		15,228
	MAERSK	MAERSK	0,648
	Total MAERSK		0,648
	(vide)	SCL	20,121
	Total (vide)		20,121
Total SIPAL			35,997
SOCOPAO	SOCOP	SEAT	54
	Total SOCOP		54
Total SOCOPAO			54
SODIACAM	DELMA	SNCDV	527,698

	Total DELMA		527,698
	MAERSK	MAERSK	24,9
		SCL	80,877
	Total MAERSK		105,777
	SAGA	SNCDV	15,5
	Total SAGA		15,5
	SCL	MAERSK	14,901
	Total SCL		14,901
	(vide)	SCL	31,6
		SNCDV	233,285
	Total (vide)		264,885
Total SODIACAM			928,761
SOM'S TRADING	GEO	SEAT	110,032
	Total GEO		110,032
	MAERSK	MAERSK	439,06
	Total MAERSK		439,06
	SDV	SNCDV	25,725
	Total SDV		25,725
	SOCOP	SEAT	771,68
	Total SOCOP		771,68
	(vide)	MAERSK	296,488
		SEAT	109,642
Total (vide)		406,13	
Total SOM'S TRADING			1752,627
UNICONGEL	DELMA	SNCDV	136,35
	Total DELMA		136,35
	MAERSK	MAERSK	54,744
		SCL	136,35
Total MAERSK		191,094	
Total UNICONGEL			327,444
VERRE TCHAD	SOCOP	SEAT	78,78
	Total SOCOP		78,78
Total VERRE TCHAD			78,78
Total			35270,388

ANNEXE 10 : Compagnies transitaires, armateurs, ports, par pays et par importateur.

Clients (importateurs)	Pays	Ports	Armt	Cie	Total
AL NADAF A	AL NADAF A	LE HAVRE	SCL	(vide)	76,116
			Total SCL		76,116
		Total LE HAVRE		76,116	
	Total AL NADAF A		76,116		
Total AL NADAF A					76,116
ALUCAM	France	LE HAVRE	SNCDV	DELMA	7,52
			Total SNCDV		7,52
		Total LE HAVRE		7,52	
	Total France		7,52		
Total ALUCAM					7,52
BAKO	AUSTRALIE	RIO GRANDE DEL	MAERSK	MAERSK	27,936
			Total MAERSK		27,936
		Total RIO GRANDE DEL		27,936	
		SANTOS EPAE	MAERSK	MAERSK	136,704
			Total MAERSK		136,704
		Total SANTOS EPAE		136,704	
		SYDNEY	MAERSK	MAERSK	22,632
			Total MAERSK		22,632
		Total SYDNEY		22,632	
		Total AUSTRALIE		187,272	
	BAKO	ANVERS	MAERSK	(vide)	193,18
				Total MAERSK	
			SCL	(vide)	26,596
				Total SCL	
			SEAT	(vide)	225,767
				Total SEAT	
		Total ANVERS		445,543	
		BAKO	MAERSK	(vide)	196,167
			Total MAERSK		196,167
		Total BAKO		196,167	
LE HAVRE	MAERSK	(vide)	26,4		
		Total MAERSK		26,4	
	SCL	(vide)	25,738		
		Total SCL		25,738	
Total LE HAVRE		52,138			
MONT OIR	SCL	(vide)	50,96		
	Total SCL		50,96		
Total MONT OIR		50,96			
MONTREAL-QUEBE	NL	(vide)	55,125		
	Total NL		55,125		
Total MONTREAL-QUEBE		55,125			
SANTOS BRAS	MAERSK	(vide)	193,23		
	Total MAERSK		193,23		

		Total SANTOS BRAS		193,23	
Total BAKO				993,163	
Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	629,712	
		Total MAERSK		629,712	
		SEAT	SOCOP	299,5	
		Total SEAT		299,5	
	Total ANVERS			929,212	
	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	293,5	
		Total MAERSK		293,5	
Total ROTTERDAM			293,5		
Total Belgique				1222,712	
CANADA	MONTREAL-QUEBE	NL	SAGA	156,268	
		Total NL		156,268	
	Total MONTREAL-QUEBE			156,268	
	TORONTO	MAERSK	MAERSK	26,202	
		Total MAERSK		26,202	
		NL	SAGA	57,75	
	Total NL		57,75		
Total TORONTO			83,952		
Total CANADA				240,22	
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	282,347	
		Total MAERSK		282,347	
	Total LE HAVRE			282,347	
Total France				282,347	
Total BAKO				2925,714	
BOUCH DE L'AXE	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	148,914
			Total SEAT		148,914
		Total ANVERS			148,914
	Total Belgique				148,914
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	SNCDV	DELMA	136,35
			Total SNCDV		136,35
	Total ROTTERDAM			136,35	
Total PAYS-BAS				136,35	
Total BOUCH DE L'AXE				285,264	
BOUCH LITTORAL	BOUCH LITTORAL	LE HAVRE	SNCDV	(vide)	26,34
			Total SNCDV		26,34
	Total LE HAVRE			26,34	
Total BOUCH LITTORAL				26,34	
CAMLAIT	CAMLAIT	LE HAVRE	MAERSK	(vide)	16,374
			Total MAERSK		16,374
		Total LE HAVRE			16,374
	Total CAMLAIT				16,374
	France	MONTAIR	SNCDV	DELMA	16,69
			Total SNCDV		16,69
	Total MONTAIR			16,69	
Total France				16,69	
Total CAMLAIT				33,064	
CAPIO	France	LE HAVRE	MAERSK	SCL	25,36
			Total MAERSK		25,36

			OTAL	DELMA	25,372	
			Total OTAL		25,372	
		Total LE HAVRE			50,732	
	Total France				50,732	
Total CAPIO					50,732	
CARAVELLE	CARAVELLE	CARAVELLE DLA	SCL	(vide)	15,035	
			Total SCL		15,035	
		Total CARAVELLE DLA				15,035
		SANTOS BRAS	SCL	(vide)	15,035	
			Total SCL		15,035	
		Total SANTOS BRAS				15,035
Total CARAVELLE				30,07		
Total CARAVELLE					30,07	
CDPA	France	MONTOIR	SNCDV	DELMA	26,35	
			Total SNCDV		26,35	
		Total MONTOIR				26,35
Total France				26,35		
Total CDPA					26,35	
CFC	France	LE HAVRE	SNCDV	SDV	25,707	
			Total SNCDV		25,707	
		Total LE HAVRE				25,707
		MONTOIR	SNCDV	SDV	26,844	
			Total SNCDV		26,844	
		Total MONTOIR				26,844
Total France				52,551		
Total CFC					52,551	
COINTA DLA	AUSTRALIE	MELBOURNE	MAERSK	MAERSK	26,255	
			Total MAERSK		26,255	
		Total MELBOURNE				26,255
	Total AUSTRALIE				26,255	
	CANADA	MONTREAL-QUEBE	MAERSK	MAERSK	76,541	
			Total MAERSK		76,541	
			NL	SAGA	25,484	
			Total NL		25,484	
		Total MONTREAL-QUEBE				102,025
		NORFOLK NEB	SCL	MAERSK	48,627	
	Total SCL		48,627			
	Total NORFOLK NEB				48,627	
	Total CANADA				150,652	
USA	NEW YORK	MAERSK	MAERSK	24,382		
		Total MAERSK		24,382		
		Total NEW YORK				24,382
Total USA				24,382		
Total COINTA DLA					201,289	
CONGELCAM	AUSTRALIE	PARANAGUA	MAERSK	MAERSK	25,168	
			Total MAERSK		25,168	
		Total PARANAGUA				25,168
		SANTOS BRAS	MAERSK	MAERSK	25,905	

		Total MAERSK	25,905	
	Total SANTOS BRAS		25,905	
	SANTOS EPAE	MAERSK MAERSK	797,338	
		Total MAERSK	797,338	
	Total SANTOS EPAE		797,338	
Total AUSTRALIE			848,411	
Belgique	ANVERS	MAERSK MAERSK	600,719	
		Total MAERSK		600,719
		OTAL SDV	27,56	
		Total OTAL		27,56
		SEAT GEO	109,569	
			SOCOP	2329,9
		Total SEAT		2439,469
		SNCDV DELMA	27,3	
		SDV	80,964	
	Total SNCDV		108,264	
	Total ANVERS		3176,012	
	ROTTERDAM	MAERSK MAERSK	26,059	
		Total MAERSK		26,059
Total ROTTERDAM		26,059		
Total Belgique			3202,071	
BRESIL	PARANAGUA	MAERSK MAERSK	50,336	
		Total MAERSK		50,336
		NL SAGA	75,504	
		Total NL		75,504
	Total PARANAGUA		125,84	
	SANTOS BRAS	MAERSK MAERSK	25,168	
		Total MAERSK		25,168
Total SANTOS BRAS		25,168		
Total BRESIL			151,008	
CANADA	CHARLESTON	SCL MAERSK	57,174	
		Total SCL		57,174
		Total CHARLESTON		57,174
	HALIFAX	MAERSK MAERSK	208,774	
		Total MAERSK		208,774
	Total HALIFAX		208,774	
	MONTREAL-QUEBE	NL SAGA	163,52	
		Total NL		163,52
	Total MONTREAL-QUEBE		163,52	
	TORONTO	MAERSK MAERSK	52	
		Total MAERSK		52
NL SAGA		228,835		
Total NL		228,835		
Total TORONTO		280,835		
Total CANADA			710,303	
CONGELCAM	ANVERS	MAERSK (vide)	300,372	
		Total MAERSK		300,372
		SEAT (vide)	921,482	
		Total SEAT		921,482
	Total ANVERS		1221,854	
BRISBANE	MAERSK (vide)	198,4		

	Total MAERSK		198,4	
Total BRISBANE			198,4	
CONGELCAM	SCL	(vide)	767,746	
	Total SCL		767,746	
Total CONGELCAM			767,746	
HALIFAX	MAERSK	(vide)	25	
	Total MAERSK		25	
Total HALIFAX			25	
LE HAVRE	MAERSK	(vide)	50,46	
	Total MAERSK		50,46	
	OTAL	(vide)	50,56	
	Total OTAL		50,56	
	SCL	(vide)	105,976	
	Total SCL		105,976	
Total LE HAVRE			206,996	
LONDRES	MAERSK	(vide)	50,073	
	Total MAERSK		50,073	
Total LONDRES			50,073	
MONTOIR	SCL	(vide)	23,966	
	Total SCL		23,966	
	SNCDV	(vide)	46,906	
	Total SNCDV		46,906	
Total MONTOIR			70,872	
MONTREAL-QUEBE	MAERSK	(vide)	106,295	
	Total MAERSK		106,295	
	NL	(vide)	52,384	
	Total NL		52,384	
Total MONTREAL-QUEBE			158,679	
ROTTERDAM	SCL	(vide)	1769,015	
	Total SCL		1769,015	
Total ROTTERDAM			1769,015	
SANTOS BRAS	MAERSK	(vide)	407,405	
	Total MAERSK		407,405	
Total SANTOS BRAS			407,405	
SAVANNAH	TORM	(vide)	147,96	
	Total TORM		147,96	
Total SAVANNAH			147,96	
TORONTO	MAERSK	(vide)	55,128	
	Total MAERSK		55,128	
	NL	(vide)	301,647	
	Total NL		301,647	
Total TORONTO			356,775	
Total CONGELCAM			5380,775	
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	80,932
		Total MAERSK		80,932
		OTAL	SDV	26,5
		Total OTAL		26,5
		SCL	MAERSK	25,296

			Total SCL	25,296	
	Total LE HAVRE			132,728	
	MONTOIR	MAERSK	MAERSK	27,756	
		Total MAERSK		27,756	
		SNCDV	DELMA SDV	480,81	
		Total SNCDV		558,083	
	Total MONTOIR			585,839	
	ROUEN	SCL	MAERSK	26	
		Total SCL		26	
	Total ROUEN			26	
	Total France			744,567	
	GHANA	TEMA	SCL	MAERSK	55,385
			Total SCL		55,385
		Total TEMA			55,385
	Total GHANA			55,385	
	Italie	GENES	MAERSK	MAERSK	50
			Total MAERSK		50
		Total GENES			50
		LIVOURNE	MAERSK	MAERSK	25
			Total MAERSK		25
	Total LIVOURNE			25	
	Total Italie			75	
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	247,104
			Total MAERSK		247,104
			SCL	MAERSK	409,053
			Total SCL		409,053
			SEAT	GEO SOCOP	179,368
			Total SEAT		873,235
	Total ROTTERDAM			1052,603	
	Total PAYS-BAS			1708,76	
	USA	HOUSTON	MAERSK	MAERSK	23,587
			Total MAERSK		23,587
		Total HOUSTON			23,587
	Total USA			23,587	
	Total CONGELCAM			12899,867	
DICAL	AUSTRALIE	SANTOS EPAE	MAERSK	MAERSK	26,132
			Total MAERSK		26,132
		Total SANTOS EPAE			26,132
Total AUSTRALIE			26,132		
Total DICAL			26,132		
DIVERS	AUSTRALIE	SANTOS EPAE	MAERSK	MAERSK	90,857
			Total MAERSK		90,857
		Total SANTOS EPAE			90,857
	Total AUSTRALIE			90,857	
	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	53
Total SEAT			53		
Total ANVERS			53		

Total Belgique				53	
BRESIL	PARANAGUA	NL	SAGA	25,168	
		Total NL		25,168	
	Total PARANAGUA			25,168	
Total BRESIL				25,168	
CANADA	HALIFAX	MAERSK	MAERSK	51	
		Total MAERSK		51	
	Total HALIFAX			51	
	MONTREAL-QUEBE	SCL	MAERSK	25,807	
		Total SCL		25,807	
	Total MONTREAL-QUEBE			25,807	
	TORONTO	NL	SAGA	109,475	
		Total NL		109,475	
Total TORONTO			109,475		
Total CANADA				186,282	
DIVERS	DAKAR	SNCDV	(vide)	28,875	
		Total SNCDV		28,875	
	Total DAKAR			28,875	
	SANTOS BRAS	SCL	(vide)	13,463	
		Total SCL		13,463	
Total SANTOS BRAS			13,463		
Total DIVERS				42,338	
France	ROUEN	SCL	MAERSK	0,596	
		Total SCL		0,596	
	Total ROUEN			0,596	
Total France				0,596	
Italie	GENES	IM	SAGA	56,478	
		Total IM		56,478	
	Total GENES			56,478	
Total Italie				56,478	
PAYS-BAS	ROTTERDAM	SEAT	SOCOP	77,265	
		Total SEAT		77,265	
	Total ROTTERDAM			77,265	
Total PAYS-BAS				77,265	
Total DIVERS				531,984	
E.G.T.C.	CANADA	MONTREAL-QUEBE	MAERSK	MAERSK	26
			Total MAERSK		26
		Total MONTREAL-QUEBE			26
	Total CANADA				26
Total E.G.T.C.				26	
ETS ARMAN DLA	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	81,135
			Total MAERSK		81,135
		SEAT	SOCOP	111,1	
		Total SEAT		111,1	
	Total ANVERS			192,235	
	Total Belgique				192,235
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	34,682	
		Total MAERSK		34,682	

		Total LE HAVRE			34,682	
		MONTOIR	SNCDV	DELMA	25,162	
			Total SNCDV		25,162	
		Total MONTOIR			25,162	
	Total France				59,844	
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	SCL	MAERSK	108,24	
				Total SCL		108,24
				SNCDV	DELMA	27,27
				Total SNCDV		27,27
		Total ROTTERDAM			135,51	
	Total PAYS-BAS				135,51	
Total ETS ARMAN DLA					387,589	
ETS MOUNANJOU	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	272,867	
			Total MAERSK		272,867	
			SCL	MAERSK	27,69	
			Total SCL		27,69	
			SEAT	GEO SOCOP	55,38	
			Total SEAT		382,41	
		Total ANVERS			738,347	
	Total Belgique				738,347	
	CANADA	TORONTO	MAERSK	MAERSK	24,698	
			Total MAERSK		24,698	
			Total TORONTO			24,698
	Total CANADA				24,698	
	ETS MOUNANJOU	ANVERS	MAERSK	(vide)	54,508	
			Total MAERSK		54,508	
			Total ANVERS			54,508
	Total ETS MOUNANJOU				54,508	
	Italie	GENES	MAERSK	MAERSK	53,002	
			Total MAERSK		53,002	
		Total GENES				53,002
		LIVOURNE	MAERSK	MAERSK	25	
	Total MAERSK		25			
		Total LIVOURNE			25	
	Total Italie				78,002	
PAYS-BAS	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	28		
		Total MAERSK		28		
		SCL	MAERSK	27,27		
		Total SCL		27,27		
	Total ROTTERDAM			55,27		
Total PAYS-BAS				55,27		
Total ETS MOUNANJOU					950,825	
ETS PERDADO	PAYS-BAS	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	131	
			Total MAERSK		131	
			Total ROTTERDAM			131
Total PAYS-BAS				131		
Total ETS PERDADO					131	
ETS WANDJI PHI	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	52,55	

			Total MAERSK	52,55		
	Total ANVERS			52,55		
Total Belgique				52,55		
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	25,726		
		Total MAERSK		25,726		
	Total LE HAVRE			25,726		
	MONTOIR	SNCDV	SDV	50,671		
		Total SNCDV		50,671		
Total MONTOIR			50,671			
Total France				76,397		
Italie	LIVOURNE	MAERSK	MAERSK	20,604		
		Total MAERSK		20,604		
	Total LIVOURNE			20,604		
Total Italie				20,604		
Total ETS WANDJI PHI				149,551		
FISHCO	Belgique	ANVERS	SEAT	GEO	171,925	
				SOCOP	106,506	
		Total SEAT		278,431		
		Total ANVERS			278,431	
	Total Belgique				278,431	
	DANEMARK	COPENHAGUE	MAERSK	MAERSK	194,437	
			Total MAERSK		194,437	
		Total COPENHAGUE			194,437	
	Total DANEMARK				194,437	
	France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	27,809	
			Total MAERSK		27,809	
			OTAL	SDV	24,758	
			Total OTAL		24,758	
		Total LE HAVRE			52,567	
		MONTOIR	SNCDV	DELMA	SDV	24,888
			Total SNCDV		26,844	
	Total MONTOIR			51,732		
	Total France				104,299	
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	SCL	MAERSK	190,89	
			Total SCL		190,89	
			SEAT	SOCOP	27,27	
			Total SEAT		27,27	
			SNCDV	DELMA	113,4	
			Total SNCDV		113,4	
	Total ROTTERDAM			331,56		
	Total PAYS-BAS				331,56	
	USA	JACKSONVIL	SEAT	ASSA	379,361	
Total SEAT			379,361			
Total JACKSONVIL			379,361			
Total USA				379,361		
Total FISHCO				1288,088		
GIAC	AUSTRALIE	MELBOURNE	MAERSK	MAERSK	24,679	
			Total MAERSK		24,679	
		Total MELBOURNE			24,679	
	Total AUSTRALIE				24,679	
Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	87,47		

		Total MAERSK		87,47
		SEAT	SOCOP	333,267
		Total SEAT		333,267
	Total ANVERS			420,737
	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	311,115
		Total MAERSK		311,115
	Total ROTTERDAM			311,115
	Total Belgique			731,852
CANADA	HOUSTON	SCL	MAERSK	48,624
		Total SCL		48,624
	Total HOUSTON			48,624
	TORONTO	NL	SAGA	27
		Total NL		27
	Total TORONTO			27
	Total CANADA			75,624
DANEMARK	COPENHAGUE	MAERSK	MAERSK	27,75
		Total MAERSK		27,75
	Total COPENHAGUE			27,75
	Total DANEMARK			27,75
France	LE HAVRE	SCL	MAERSK	88,566
		Total SCL		88,566
	Total LE HAVRE			88,566
	MONTOIR	MAERSK	MAERSK	25,2
		Total MAERSK		25,2
		SNCDV	DELMA SDV	26,164
		Total SNCDV		25,903
	Total MONTOIR			52,067
	Total France			77,267
	Total France			165,833
GIAC	ANVERS	MAERSK	(vide)	56,18
		Total MAERSK		56,18
		SEAT	(vide)	79,941
		Total SEAT		79,941
	Total ANVERS			136,121
	BRISBANE	MAERSK	(vide)	49,6
		Total MAERSK		49,6
	Total BRISBANE			49,6
	Total GIAC			185,721
PAYS-BAS	CONGELCAM	MAERSK	MAERSK	26,972
		Total MAERSK		26,972
	Total CONGELCAM			26,972
	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	71,4
		Total MAERSK		71,4
	Total ROTTERDAM			71,4
	Total PAYS-BAS			98,372
USA	CHARLESTON	SCL	MAERSK	24,931
		Total SCL		24,931
	Total CHARLESTON			24,931
	NEW YORK	MAERSK	MAERSK	50,774
		Total MAERSK		50,774

		Total NEW YORK			50,774
		Total USA			75,705
Total GIAC					1385,536
GULF FISHERIES	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	111,824
			Total MAERSK		111,824
			SEAT	GEO	111,824
				SOCOP	311,342
		Total SEAT		423,166	
	Total ANVERS		534,99		
	Total Belgique		534,99		
	CANADA	MONTREAL-QUEBE	MAERSK	MAERSK	49
			Total MAERSK		49
			Total MONTREAL-QUEBE		49
		TORONTO	MAERSK	MAERSK	49,396
			Total MAERSK		49,396
		Total TORONTO		49,396	
	Total CANADA		98,396		
	Espagne	VALENCIA	MAERSK	MAERSK	25,64
			Total MAERSK		25,64
		Total VALENCIA		25,64	
	Total Espagne		25,64		
	France	MONTOIR	MAERSK	MAERSK	100,8
			Total MAERSK		100,8
		Total MONTOIR		100,8	
	Total France		100,8		
	GULF FISHERIES	LE HAVRE	MAERSK	(vide)	22,486
			Total MAERSK		22,486
		Total LE HAVRE		22,486	
	Total GULF FISHERIES		22,486		
	Total GULF FISHERIES				
KAAZA	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	55,83
			Total MAERSK		55,83
		Total ANVERS		55,83	
	Total Belgique		55,83		
	France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	25,536
			Total MAERSK		25,536
		Total LE HAVRE		25,536	
		MONTOIR	SNCDV	SDV	25,725
			Total SNCDV		25,725
	Total MONTOIR		25,725		
	Total France		51,261		
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	MAERSK	MAERSK	23,541
			Total MAERSK		23,541
Total ROTTERDAM		23,541			
Total PAYS-BAS		23,541			
Total KAAZA					130,632
KUHNE & HEUTZ	KUHNE & HEUTZ	MONTREAL-QUEBE	NL	(vide)	27,564
			Total NL		27,564
		Total MONTREAL-QUEBE		27,564	
		TORONTO	NL	(vide)	53,813
			Total NL		53,813

		Total TORONTO			53,813	
		Total KUHNE &HEUTZ			81,377	
Total KUHNE &HEUTZ					81,377	
OMEGA	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	27,56	
			Total SEAT		27,56	
		Total ANVERS				27,56
	Total Belgique				27,56	
	CANADA	MONTREAL-QUEBE	MAERSK	MAERSK	26	
			Total MAERSK		26	
		Total MONTREAL-QUEBE			26	
	Total CANADA				26	
Total OMEGA					53,56	
P.G.T.	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	54,6	
			Total SEAT		54,6	
		Total ANVERS			54,6	
	Total Belgique				54,6	
Total P.G.T.					54,6	
PERSEVERANCE	AUSTRALIE	BRISBANE	MAERSK	MAERSK	24,8	
			Total MAERSK		24,8	
		Total BRISBANE				24,8
		MELBOURNE	MAERSK	MAERSK	24,675	
			Total MAERSK		24,675	
		Total MELBOURNE				24,675
		SANTOS EPAE	MAERSK	MAERSK	75,741	
			Total MAERSK		75,741	
	Total SANTOS EPAE				75,741	
	SYDNEY	MAERSK	MAERSK	25,835		
		Total MAERSK		25,835		
	Total SYDNEY				25,835	
	Total AUSTRALIE					151,051
	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	497,858	
			Total MAERSK		497,858	
			SEAT	GEO	112,169	
				SOCOP	559,62	
			Total SEAT		671,789	
			SNCDV	SDV	26,88	
			Total SNCDV		26,88	
	Total ANVERS				1196,527	
Total Belgique					1196,527	
CANADA	HALIFAX	MAERSK	MAERSK	50		
		Total MAERSK		50		
	Total HALIFAX				50	
	HOUSTON	SCL	MAERSK	48,624		
		Total SCL		48,624		
	Total HOUSTON				48,624	
	MONTREAL-QUEBE	MAERSK	MAERSK	78		
		Total MAERSK		78		
NL		SAGA	76,556			
Total NL		76,556				
Total MONTREAL-QUEBE				154,556		

	TORONTO	NL	SAGA	108,687
		Total NL		108,687
	Total TORONTO			108,687
Total CANADA				361,867
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	MAERSK	MAERSK	101,859
		Total MAERSK		101,859
	Total ABIDJAN			101,859
Total COTE D'IVOIRE				101,859
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	153,238
		Total MAERSK		153,238
		OTAL	DELMA	34,909
		Total OTAL		34,909
	Total LE HAVRE			188,147
	MONTOIR	SNCDV	SDV	28
		Total SNCDV		28
	Total MONTOIR			28
Total France				216,147
Italie	GENES	MAERSK	MAERSK	23,731
		Total MAERSK		23,731
	Total GENES			23,731
	VADO	SEAT	SOCOP	57,2
		Total SEAT		57,2
	Total VADO			57,2
Total Italie				80,931
PERSEVERANCE	ANVERS	MAERSK	(vide)	176,04
		Total MAERSK		176,04
	Total ANVERS			176,04
	LE HAVRE	MAERSK	(vide)	50,333
		Total MAERSK		50,333
		OTAL	(vide)	50,653
		Total OTAL		50,653
		SCL	(vide)	24,926
		Total SCL		24,926
	Total LE HAVRE			125,912
	LONDRES	MAERSK	(vide)	53,55
		Total MAERSK		53,55
	Total LONDRES			53,55
	MELBOURNE	MAERSK	(vide)	23,684
		Total MAERSK		23,684
	Total MELBOURNE			23,684
	ROTTERDAM	MAERSK	(vide)	113,4
		Total MAERSK		113,4
	Total ROTTERDAM			113,4
Total PERSEVERANCE				492,586
R F A	BREMERHAVEN	MAERSK	MAERSK	23,824
		Total MAERSK		23,824
	Total BREMERHAVEN			23,824
Total R F A				23,824
USA	NEW YORK	MAERSK	MAERSK	77,531
		Total MAERSK		77,531
	Total NEW YORK			77,531
Total USA				77,531

Total PERSEVERANCE					2702,323	
POIS MENENGUE	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	648,024	
			Total MAERSK		648,024	
			SCL	MAERSK	27,56	
			Total SCL		27,56	
			SEAT	SOCOP	746,8	
			Total SEAT		746,8	
			SNCDV	SDV	134,062	
			Total SNCDV		134,062	
	Total ANVERS				1556,446	
	Total Belgique				1556,446	
	BRESIL	PARANAGUA	MAERSK	MAERSK	25,168	
			Total MAERSK		25,168	
			Total PARANAGUA			
	Total BRESIL				25,168	
	CANADA	CHARLESTON	SCL	MAERSK	73,065	
			Total SCL		73,065	
			Total CHARLESTON			
		MONTREAL- QUEBE	MAERSK	MAERSK	61	
			Total MAERSK		61	
	Total MONTREAL-QUEBE				61	
	Total CANADA				134,065	
	PAYS-BAS	ROTTERDAM	SEAT	SOCOP	25,503	
			Total SEAT		25,503	
			Total ROTTERDAM			
	Total PAYS-BAS				25,503	
	POIS MENENGUE	ANVERS	MAERSK	(vide)	196,973	
			Total MAERSK		196,973	
SEAT			(vide)	716,297		
Total SEAT			716,297			
Total ANVERS				913,27		
ROUEN		SCL	(vide)	26,218		
		Total SCL		26,218		
Total ROUEN				26,218		
Total POIS MENENGUE				939,488		
Total POIS MENENGUE				2680,67		
POIS/NRIE EKOU	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	245,622	
			Total MAERSK		245,622	
			SEAT	SOCOP	302,98	
			Total SEAT		302,98	
			Total ANVERS			
	Total Belgique				548,602	
	CANADA	HALIFAX	MAERSK	MAERSK	47,25	
			Total MAERSK		47,25	
			Total HALIFAX			
	Total CANADA				47,25	
France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	25,335		
		Total MAERSK		25,335		

			OTAL	SDV	25,5	
			Total OTAL		25,5	
	Total LE HAVRE				50,835	
	MONTOIR		MAERSK	MAERSK	25,725	
			Total MAERSK		25,725	
			SNCDV	DELMA	26	
			Total SNCDV		26	
	Total MONTOIR				51,725	
Total France					102,56	
Italie	LIVOURNE		MAERSK	MAERSK	26,188	
			Total MAERSK		26,188	
	Total LIVOURNE				26,188	
Total Italie					26,188	
PAYS-BAS	ROTTERDAM		MAERSK	MAERSK	113,4	
			Total MAERSK		113,4	
	Total ROTTERDAM				113,4	
Total PAYS-BAS					113,4	
USA	JACKSONVIL		MAERSK	MAERSK	49,283	
			Total MAERSK		49,283	
	Total JACKSONVIL				49,283	
	NEW YORK		MAERSK	MAERSK	155,058	
			Total MAERSK		155,058	
Total NEW YORK				155,058		
Total USA					204,341	
Total POIS/NRIE EKOU					1042,341	
S O MOBILES	France	MONTOIR	SNCDV	SDV	26,125	
				Total SNCDV		26,125
	Total MONTOIR				26,125	
Total France					26,125	
Total S O MOBILES					26,125	
SACAMEF	AUSTRALIE	SYDNEY		MAERSK	MAERSK	25,838
				Total MAERSK		25,838
		Total SYDNEY				25,838
	Total AUSTRALIE					25,838
	Belgique	ANVERS		MAERSK	MAERSK	435,599
				Total MAERSK		435,599
				SEAT	GEO SOCOP	168,006
				Total SEAT		800,528
	Total ANVERS				968,534	
	Total Belgique					1404,133
	BENIN	COTONOU		MAERSK	MAERSK	73,379
				Total MAERSK		73,379
		Total COTONOU				73,379
	Total BENIN					73,379
CANADA	HALIFAX		MAERSK	MAERSK	50	
			Total MAERSK		50	
	Total HALIFAX				50	
	TORONTO		MAERSK	MAERSK	24,383	
			Total MAERSK		24,383	
Total TORONTO				24,383		
Total CANADA					74,383	

DANEMARK	COPENHAGUE	MAERSK	MAERSK	56,7	
		Total MAERSK		56,7	
	Total COPENHAGUE			56,7	
Total DANEMARK				56,7	
France	BREST	MAERSK	MAERSK	51,45	
		Total MAERSK		51,45	
	Total BREST			51,45	
	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	106,116	
		Total MAERSK		106,116	
	Total LE HAVRE			106,116	
	MONTOIR	MAERSK	MAERSK	101,876	
		Total MAERSK		101,876	
		SCL	MAERSK	26,294	
		Total SCL		26,294	
		SNCDV	DELMA	27,756	
Total SNCDV			27,756		
Total MONTOIR			155,926		
Total France				313,492	
SOCAMEF	ANVERS	MAERSK	(vide)	195,606	
		Total MAERSK		195,606	
		SCL	(vide)	56	
		Total SCL		56	
		SEAT	(vide)	28	
		Total SEAT		28	
	Total ANVERS			279,606	
	LAS PALMAS	MAERSK	(vide)	25,158	
		Total MAERSK		25,158	
	Total LAS PALMAS			25,158	
	LE HAVRE	SCL	(vide)	85,5	
		Total SCL		85,5	
	Total LE HAVRE			85,5	
	SANTOS BRAS	MAERSK	(vide)	27,936	
		Total MAERSK		27,936	
Total SANTOS BRAS			27,936		
SOCAMEF	SCL	(vide)	365,88		
	Total SCL		365,88		
Total SOCAMEF			365,88		
Total SOCAMEF				784,08	
Total SACAMEF				2732,005	
SAKO	France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	60,36
		Total MAERSK		60,36	
	Total LE HAVRE			60,36	
Total France				60,36	
Total SAKO				60,36	
SAPPCO	SAPPCO	ANVERS	MAERSK	(vide)	26,968
			Total MAERSK		26,968
			SEAT	(vide)	55,568
		Total SEAT		55,568	
Total ANVERS			82,536		

		LE HAVRE	MAERSK	(vide)	25,45
			Total MAERSK		25,45
		Total LE HAVRE			25,45
	Total SAPPCO				107,986
Total SAPPCO					107,986
SAPPO	AUSTRALIE	RIO GRANDE DEL	MAERSK	MAERSK	51,75
			Total MAERSK		51,75
		Total RIO GRANDE DEL			51,75
Total AUSTRALIE				51,75	
Total SAPPO					51,75
SARRO	CANADA	NEW YORK	SCL	MAERSK	29,359
			Total SCL		29,359
		Total NEW YORK			29,359
Total CANADA				29,359	
Total SARRO					29,359
SCHS	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	55,64
			Total MAERSK		55,64
		Total ANVERS			55,64
Total Belgique				55,64	
Total SCHS					55,64
SCORE	SCORE	LE HAVRE	MAERSK	(vide)	1,843
			Total MAERSK		1,843
			SNCDV	(vide)	8,314
			Total SNCDV		8,314
		Total LE HAVRE			10,157
Total SCORE				10,157	
Total SCORE					10,157
SIPAL	France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	0,648
			Total MAERSK		0,648
		Total LE HAVRE			0,648
		MONTAIR	SNCDV	DELMA	15,228
	Total SNCDV		15,228		
	Total MONTAIR			15,228	
	Total France				15,876
	SIPAL	LE HAVRE	SCL	(vide)	20,121
Total SCL			20,121		
Total LE HAVRE			20,121		
Total SIPAL				20,121	
Total SIPAL					35,997
SOCOPAO	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	54
			Total SEAT		54
		Total ANVERS			54
Total Belgique				54	
Total SOCOPAO					54
SODIACAM	France	LE HAVRE	MAERSK	MAERSK	24,9
			SCL		14,901
			Total MAERSK		39,801
			SCL	MAERSK	80,877
		Total SCL		80,877	
Total LE HAVRE			120,678		

		MONTOIR	SNCDV	DELMA	502,848
			Total SNCDV		502,848
		Total MONTOIR			502,848
	Total France				623,526
	SENEGAL	DAKAR	SNCDV	DELMA SAGA	24,85 15,5
			Total SNCDV		40,35
		Total DAKAR			40,35
	Total SENEGAL				40,35
	SODIACAM	LE HAVRE	SCL	(vide)	31,6
			Total SCL		31,6
		Total LE HAVRE			31,6
		MONTOIR	SNCDV	(vide)	233,285
			Total SNCDV		233,285
		Total MONTOIR			233,285
	Total SODIACAM				264,885
	Total SODIACAM				928,761
SOM'S TRADING	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	359,06
			Total MAERSK		359,06
			SEAT	GEO SOCOP	110,032 771,68
			Total SEAT		881,712
		Total ANVERS			1240,772
	Total Belgique				1240,772
	CANADA	MONTREAL- QUEBE	MAERSK	MAERSK	52
			Total MAERSK		52
		Total MONTREAL-QUEBE			52
		TORONTO	MAERSK	MAERSK	28
			Total MAERSK		28
		Total TORONTO			28
	Total CANADA				80
	France	MONTOIR	SNCDV	SDV	25,725
			Total SNCDV		25,725
		Total MONTOIR			25,725
	Total France				25,725
	SOM'S TRADING	ANVERS	MAERSK	(vide)	270,64
			Total MAERSK		270,64
			SEAT	(vide)	109,642
			Total SEAT		109,642
		Total ANVERS			380,282
		LE HAVRE	MAERSK	(vide)	25,848
			Total MAERSK		25,848
		Total LE HAVRE			25,848
	Total SOM'S TRADING				406,13
	Total SOM'S TRADING				1752,627
UNICONGEL	Belgique	ANVERS	MAERSK	MAERSK	26,988
			Total MAERSK		26,988
		Total ANVERS			26,988
	Total Belgique				26,988
	France	MONTOIR	MAERSK	MAERSK	27,756
			Total MAERSK		27,756

		Total MONTOIR		27,756	
	Total France			27,756	
PAYS-BAS	ROTTERDAM	SCL	MAERSK	136,35	
		Total SCL		136,35	
		SNCDV	DELMA	136,35	
		Total SNCDV		136,35	
		Total ROTTERDAM			272,7
Total PAYS-BAS				272,7	
Total UNICONGEL				327,444	
VERRE TCHAD	Belgique	ANVERS	SEAT	SOCOP	78,78
			Total SEAT		78,78
		Total ANVERS			78,78
		Total Belgique			78,78
Total VERRE TCHAD				78,78	
Total				35270,388	

ANNEXE 11 : Décret n°75/527 du 16 juillet 1975

portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en matière de l'Elevage et des Industries Animales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution, du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la loi n°75/1 du 9 mai 1975 ;

Vu la loi n°68/3/COR du 11 juillet 1968 déterminant les attributions et le fonctionnement de l'inspection sanitaire au Cameroun ;

Vu la loi n°74/12 du juillet 1974 portant Code des Pêches Maritimes ;

DECRETE :

CHAPITRE 1

DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 1^{er}.- Sont soumis à la présente réglementation :

- a- les exploitations d'élevage de gros bétail non traditionnelles notamment les ranches, fermes...
- b- les exploitations d'élevage de gros bétail à créer ou fonctionnant dans les régions où l'élevage du gros bétail n'est pas traditionnellement pratiqué ;
- c- les exploitations d'élevage de petit bétail (ovins, caprins, porcins...), de volailles, de lapins, ... intensif à caractère commercial ;
- d- les établissements d'exploitation en matière de traitement, de transformation, de consommation, de stockage, de vente de produits ou sous produits d'origine animale ;
- e- les établissements d'exploitation des produits de pêche maritime ;
- f- les établissements de fabrication des produits destinés à l'alimentation des animaux domestiques.

Article 2.- Tout projet de création d'un établissement mentionné à l'article premier doit avant sa mise en exécution, être soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'Elevage, des pêches Maritimes et des Industries Animales.

Toutefois, pour les établissements énumérés à l'article 1^{er} paragraphe d,e et f, l'approbation du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales est subordonnée à l'accord préalable du Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie.

Le dossier de demande de création des établissements concernés comprend :

- une demande timbrée précisant le nom du fondateur ;
- une description avec justification du projet ;
- un plan général descriptif et estimatif des infrastructures ;
- un état des effectifs du personnel nécessaire avec indication de sa qualification,
- un compte prévisionnel d'exploitation
- un programme quinquennal d'activité et d'équipement
- un plan de masse et de situation ;

Article 4.- Le dossier réglementaire et déposé contre récépissé auprès du service de l'Élevage et des Industries animales du lieu d'implantation du projet.

Ce récépissé ne tient pas lieu d'autorisation ou d'approbation.

Le dossier est transmis dans un délai maximum de 30 jours au Ministère chargé de l'Élevage et des Industries Animales revêtu des avis des responsables locaux des services de l'Élevage, des autorités administratives locales et éventuellement des autorités communales concernées.

Article 5.- L'autorisation de création est délivrée par décision du Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales après étude et avis éventuels d'autres départements ministériels intéressés.

Article 6.- Le titulaire de l'autorisation visée à l'article 5 ci-dessus est tenu, avant la mise en exploitation de son établissement, de demander auprès du responsable local du service de l'Élevage et des Industries Animales, une enquête technique des installations.

Cette enquête donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est transmis par voie hiérarchique au chef du secteur d'Élevage et des Industries Animales territorialement compétent qui délivre le cas échéant un certificat de conformité dont le modèle est annexé au présent décret.

Article 7.- Le certificat de conformité est valable pour un an et peut être renouvelé chaque année à la demande de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article 14 ci-dessous ;

Le certificat est unique pour chaque établissement. Au cas où le requérant exploite plusieurs établissements, un certificat de conformité est nécessaire pour chaque établissement ?

Article 8.- L'autorisation de création et le certificat de conformité délivrés selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant à d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret.

Article 9.- En dehors des établissements ouverts conformément aux dispositions du présent décret, la vente de viande ou de poisson (frais ou conservé) dans les centres urbains ne peut se faire que dans l'installation communale agréée.

Article 10.- La mise en service de toute installation communale de vente de viande ou de poisson (frais ou conservé) est soumise à l'agrément du Ministre de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales. Le certificat de conformité est délivré par le Chef de Secteur Provincial de l'Élevage et des Industries Animales dont dépend la commune après une enquête technique des installations.

Article 11.- Toute personne travaillant dans les établissements ou utilisant les installations communales visées dans le présent décret doit être munie d'un certificat médical datant d'au moins un an attestant qu'elle est apte à manipuler les produits traités dans l'établissement. Ce certificat doit être présenté à toute réquisition des agents d'inspection du Ministère chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

CHAPITRE II

DU CONTROLE

Article 12.- Les établissements et installations visés dans le présent décret sont soumis au contrôle permanent des services du Ministère chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

Leurs exploitants ont l'obligation de laisser les agents de contrôle :

- pénétrer en tout temps, de jour comme de nuit pendant les heures de travail, dans toutes les parties de leur établissement ;
- procéder à toutes les inspections utiles des locaux et matériels ;

Article 13.- Les agents de contrôle ont qualité pour formuler toutes injonctions et effectuer toutes interventions motivées par les dispositions réglementaires.

Les contrôles prévus à l'article 12 donnent lieu chaque fois que cela est nécessaire à l'établissement d'un rapport à trois exemplaires :

- un exemplaire est adressé au Chef service provincial de l'Élevage et des Industries Animales.
- le deuxième est remis au responsable de l'établissement,
- le troisième est réservé dans les archives de l'agent de contrôle.

Article 14.- A la demande de renouvellement annuel du certificat de conformité, les exploitations des établissements visés à l'article 1^{er} doivent présenter un compte-rendu de leurs activités au Chef de Secteur de l'Élevage et des Industries Animales territorialement compétent.

Ce compte-rendu donne lieu à l'établissement d'un rapport sur fiche dont le modèle pour chaque catégorie d'établissement est défini par arrêté ministériel.

Les boucheries et poissonneries utilisant les installations communales sont dispensés du rapport d'activité.

CHAPITRE III

DE L'IMPORTATION ET DE L'EXPORTATION DES ANIMAUX PRODUITS ANIMAUX OU HALIEUTIQUES

Article 15.- L'importation ou l'exportation d'animaux reproducteurs, de semences d'animaux, d'œufs à incuber ou de poussins sont soumises à une autorisation du Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.

L'autorisation d'importation ne peut être accordée qu'aux éleveurs ayant obtenus un certificat de conformité. Elle peut être refusée notamment si les services techniques jugent insuffisantes les garanties sanitaires et ou zootechniques offertes par le fournisseur.

La demande est adressée au Ministère sous-couvert du secteur de l'Élevage et des Industries animales dont dépend l'éleveur qui sollicite l'autorisation d'importation ou d'exportation.

Article 16.- Sauf convention particulière, l'importation ou l'exportation de :

- produits animaux ou halieutiques,
- sous-produits animaux,
- denrée d'origine animale,
- sous-produit destiné à l'alimentation des animaux domestiques,

est soumise à une autorisation du Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales après avis du Ministre chargé du Commerce.

Article 17.- Les établissements industriels dont les sous-produits sont utilisés dans l'alimentation des animaux domestiques sont tenus de présenter annuellement au Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales un rapport sur leurs activités concernant les sous-produits.

CHAPITRE IV

DES SANCTIONS

Articles 18.- Sans préjudices des sanctions pénales, toute violation des dispositions du présent décret et des textes subséquents concernant l'exploitation des établissements entraîne la suspension ou le retrait définitif du certificat de conformité.

Article 19.- Le certificat de conformité est suspendu pour une durée n'excédant pas six mois si l'exploitant :

- ne dispose pas de patente ;
- modifie sensiblement son activité et pratique d'autres opérations que celles permises sans aviser préalablement les autorités compétentes ;
- n'accepte pas dans l'exercice de son métier les contrôles prévus au chapitre II ou ne se conforme pas aux dispositions d'hygiène et de salubrité en vigueur.

Article 20.- Le certificat de conformité est retiré définitivement :

- si l'exploitant subit une ou plusieurs condamnations pour infraction aux lois et règlements relatifs à l'exercice de son métier ;
- lorsque l'exploitant cesse d'exercer de façon active pour quelque cause que ce soit, en dehors des cas de force majeure son métier pendant plus de six mois ;
- lorsqu'à l'expiration de la période de suspension, l'exploitant n'a pas rempli sauf cas de force majeure, les conditions dont la non exécution a motivé la suspension.

Article 21.- La suspension et le retrait du certificat de conformité sont prononcés par le Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales. Ils entraînent de droit la fermeture des établissements concernés.

En cas de nécessité, le Ministre peut nommer une commission d'enquête qui dresse un rapport après des investigations.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22.- Tout établissement déjà existant, fonctionnant ou ouvert en contradiction avec les dispositions du présent décret dispose d'un délai de six mois à compter de la date de signature du présent décret pour régulariser sa situation.

Article 23.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret ainsi que le décret n°67/194/COR du 4 août 1967.

Article 24.- Des arrêtés du Ministre de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales fixeront en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

Article 25.- Le Ministre de l'Elevage et des Industries Animales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié dans le journal Officiel du Cameroun en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 juillet 1975

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

EL HADJ AHMADOU AHIDJO

ANNEXE 12 : Décret n°86/711 du 14 juin 1986

Fixant les modalités d'Inspection Sanitaire Vétérinaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi n°75/13 du 8 décembre 1975 portant réglementation de l'inspection Sanitaire Vétérinaire ;

Vu la loi n°81/13 du 27 novembre 1981 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;

Vu le décret n°79/184 du 17 mai 1979 portant réorganisation du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales ;

DECRETE:

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}.- Dans le cadre du présent décret, l'Inspection Sanitaire Vétérinaire consiste en la pratique des techniques professionnelles concernant :

- 1) l'examen sur pied des animaux destinés à la boucherie
- 2) l'examen et le contrôle des viandes, des produits de la pêche et d'autres produits d'origine animale ;
- 3) la saisie, la dénaturation ou la destruction des produits de la pêche ou des produits d'origine animale, l'abattage des animaux vivants jugés dangereux ou impropres à la consommation pour l'homme ou les animaux ;
- 4) le contrôle des locaux de stockage, de conservation, de vente, des établissements de traitement de tous les produits d'origine animale et des véhicules de transport de ces produits.

Article 2.- L'inspection Sanitaire Vétérinaire est assurée par des fonctionnaires assermentés du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

Elle se pratique sur l'ensemble du territoire. Toutefois, dans certaines localités où il n'y a pas d'infrastructures vétérinaires, les agents du Ministère de la Santé Publique peuvent, par décision du Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire et après accord du Ministre de la Santé Publique, effectuer l'Inspection Sanitaire Vétérinaire après avoir prêté serment.

Article 3.- a) Les producteurs ou exploitants sont tenus à tout moment de faciliter l'accès des lieux où se trouvent les produits visés à l'article 1^{er} aux fonctionnaires chargés des l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

b) Ils sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux opérations d'Inspection et doivent fournir la main d'œuvre nécessaire aux manutentions.

Article 4.- L'exercice de l'Inspection Sanitaire peut nécessiter des prélèvements sur des produits quel que soit le stade de leur traitement. Le propriétaire ou son représentant contresigne ces opérations dans les registres des prélèvements.

CHAPITRE II

CONTROLE DES ANIMAUX, DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, HALIEUTIQUES ET LEURS DERIVES

SECTION I : INSPECTION SUR PIED

Article 5.- Tout animal destiné à la boucherie doit obligatoirement subir une inspection sur pied dans le parc d'attente.

Article 6.- Tout animal suspect à l'inspection doit être mis à part et marqué « suspect » (S) puis abattu dans un lieu spécial ou après l'abattage de tous les animaux sains.

SECTION II : INSPECTION DES CARCASSES

Article 7.- Les techniques d'abattage et de préparation des viandes sont définies par arrêté du Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Article 8.- L'inspecteur Sanitaire Vétérinaire estampille la carcasse reconnue propre à la consommation selon les modalités fixées par un arrêté du Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

SECTION III : INSPECTION DES PRODUITS DE LA PECHE

Article 9.- L'Inspection Sanitaire Vétérinaire des poissons et autres produits de mer frais, congelés et des conserves et semi-conserves porte sur :

- la nature et la fraîcheur des produits et leur taille marchande ;
- la salubrité des opérations marchandes,
- le conditionnement et les conditions de transport de ces produits ;
- la salubrité des ingrédients utilisés, notamment le sel et les condiments.

Article 10.- Les produits de la pêche débarqués au Cameroun ou transportés dans les eaux territoriales camerounaises et destinés à la consommation doivent correspondre aux normes définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Article 11.- L'admission des produits pour la congélation ou l'entreposage dans les établissements frigorifiques ouverts au public ne peut se faire que sur présentation d'un certificat d'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Article 12.- L'emploi des colorants, d'antiseptiques et autres additifs chimiques est interdit dans la conservation des produits de la pêche sauf dérogation accordée par le Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire après avis des services techniques compétents.

Tout produit de la pêche qui ne serait pas préalablement congelé ne peut être introduit dans une chambre d'entreposage des produits congelés.

SECTION IV : INSPECTION DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

(Conserves, semi-conserves, lait et dérivés, viandes foraines, farines animales, etc...)

Article 13.- Tout produit alimentaire d'origine animale destiné à la consommation doit être conservé dans des conditions qui ne permettent pas l'altération de ses propriétés organoleptiques : pas d'odeur, de couleur ou de saveur anormale, pas de moisissures indésirables, pas d'adjonction de substance chimique non autorisée.

Les conditions de conservation et de présentation de ce produit doivent faciliter l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Article 14.- a) Tout produit d'origine animale mis en conserve (lait, œuf, poissons, viandes, etc...), leurs dérivés ou produits qui en contiennent et mis en boîte ou en paquets doivent toujours être accompagnés d'un code conforme au code international.

b) Les fabricants, les importateurs et les exportateurs de conserves doivent adresser au Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire 15 exemplaires de ce code.

Article 15.- La mise en vente des viandes foraines n'est autorisée qu'après une inspection sanitaire vétérinaire.

SECTION V : SANCTIONS DE L'INSPECTION SANITAIRE VETERINAIRE

Article 16.- Les sanctions de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire conduisent :

- à la mise en consommation des produits inspectés et jugés salubres pour les usages auxquels ils sont destinés ;
- à la consignation et à des prélèvements des produits suspects aux fins d'enquêtes complémentaires ;
- à la saisie des produits jugés impropres à la consommation ;
- à la destruction, la détérioration ou la récupération dans certains cas précis des saisies ;
- à l'application rigoureuse des sanctions éventuelles prévues par le règlementation en vigueur.

Article 17.- Les quantités minima des produits qu'il est nécessaire de prélever aux fins d'analyse de laboratoire sont fixées par un arrêté du Ministre de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales.

Article 18.- Toute saisie donne lieu à l'établissement en 3 exemplaires d'un certificat de saisie dont le modèle sera fixé par arrêté du Ministre de l'Elevage, des pêches et des Industries Animales.

En outre, il sera établi un procès de saisie par l'Inspection Sanitaire Vétérinaire signé par le propriétaire des produits saisis.

Article 19.- 1) Les animaux ou les produits d'origine animale saisis sont retirés de la commercialisation et consignés avant d'être dénaturés ou détruits. Ces opérations sont effectuées par un Inspecteur Sanitaire Vétérinaire en présence du propriétaire de ces produits ou de son représentant et d'un agent des forces de l'ordre.

2) Les frais et le matériel nécessaires à la consignation, à la dénaturation ou à la destruction des saisies sont à la charge du propriétaire.

Article 20.- Les abattoirs modernes ou toute entreprise doté d'équipements adéquats en vu de la préparation des farines animales pour l'alimentation des animaux peuvent revaloriser les saisies reconnues récupérables par l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Les saisies à récupérer et à revaloriser sont évaluées et payées à leur propriétaire par les établissements de récupération.

Article 21.- Le Ministre Chargé de l'Élevage des Pêches et des Industries Animales peut autoriser la saisie et la vente aux enchères publiques des animaux et des produits d'origine animale importés ou exportés frauduleusement.

CHAPITRE III

DES ETABLISSEMENTS D'EXPLOITATION, DE CONDITIONNEMENT ET DE TRANSPORT DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

SECTION I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 22.- Les boucheries, charcuteries, poissonneries et tout autre établissement traitant des produits d'origine animale doivent satisfaire aux normes d'hygiène et de salubrité. Ils doivent avoir une bonne alimentation en eau potable pour le nettoyage et une évacuation facile des eaux usées.

Article 23.- Les matériaux utilisés pour la confection des emballages varie selon l'état du produit et sa destination finale.

Les emballages perdus doivent être construits en bois neuf ou en tout autre matériel suffisamment résistant et non toxique.

Les emballages réutilisables doivent être en métal inoxydable ou tout autre matériel étanche, lavable et désinfectable.

Les produits d'origine animale mis en vente sous emballage doivent être étiquetés selon les normes fixées par un arrêté du Ministre chargé de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

Article 24.- En aucun cas, la vente et le stockage des produits frais de la pêche et de l'élevage ne peuvent s'effectués sur les mêmes comptoirs ou entrepôts ; Il en est de même pour les véhicules utilisés pour leur transport.

Article 25.- La viande ou le poisson congelés ou réfrigérés doivent être entreposés, manutentionnés ou expédiés dans des conditions propres à éviter la rupture de la chaîne de froid.

Article 26.- Le transport des produits d'origine animale ne peut s'effectuer qu'à bord des véhicules spécialement aménagés et destinés à cet usage.

Ces véhicules doivent comporter des parois intérieures construites en matériaux résistants à la corrosion, lisses et faciles à nettoyer et à désinfecter.

En outre ils doivent être aménagés de manière à assurer une étanchéité suffisante.

Article 27.- La mise en service des véhicules et subordonnée à l'agrément du Ministre chargé de l'Élevage, des pêches et des industries animales sur la demande du propriétaire. Cet agrément est renouvelable tous les 6 mois sur présentation d'un certificat de conformité.

Article 28.- Toute demande d'agrément d'un véhicule destiné à transporter les produits d'origine animale doit comporter les pièces suivantes :

- une demande timbrée précisant les noms, prénoms, nationalité, profession et résidence du requérant ou la raison sociale et le siège dans le cas d'une société ;
- une copie certifiée conforme de la carte grise du véhicule ;
- les certificats médicaux du personnel ;
- la zone d'activité du véhicule.

Article 29.- Sur des distances supérieures à 100 km le transport des produits d'origine animale doit se faire au moyen des véhicules frigorifiques, le poisson frais étant préalablement sous glace.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE POISSON

Article 30.- 1) Dès l'arrivée dans une station de mareyage ou dans le lieu de débarquement, le poisson doit être enlevé immédiatement et travaillé, glacé, conditionné et l'expédition doit intervenir dans les meilleurs délais.

2) Au cas où l'expédition n'intervient pas dans les six heures suivant la fin du conditionnement, le poisson doit être placé dans une chambre froide dont la température avoisine 0° C.

Article 31.- Le poisson fumé ou séché doit être mis dans des sacs, paniers, baskets, ou cartons et ne doit en aucun cas être en contact avec le milieu extérieur.

CHAPITRE VI

MANIPULATION DES VIANDES

DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET LEURS DÉRIVÉS

Article 32.- Le professionnel des industries animales appelé à manipuler les viandes ou tout autre produit origine animale dans les lieux désignés : abattoirs, boucheries, charcuteries, poissonneries et tout établissement de transformation doit revêtir une blouse et tablier blancs, propres, et tout autre équipements jugés nécessaires (bottes, calottes, etc...).

CHAPITRE V

DE LA TAXE D'INSPECTION SANITAIRE VETERINAIRE

Article 33.- La taxe d'inspection sanitaire vétérinaire dont le taux est fixé chaque année par la loi des finances, est perçue sur le plan intérieur par les régies de recette des centres zootechniques et vétérinaires, ou tout autre poste de contrôle et à l'importation par les services des douanes.

Le produit de cette taxe est reversé au trésor qui en assure la répartition selon les textes en vigueur.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 34.- 1) Tout procès-verbal d'inspection sanitaire vétérinaire doit comporter les indications suivantes :

- les dates de l'établissement et de la clôture du constat ;
- l'identité complète de l'agent verbalisateur assermenté et l'indication de ses grade, fonction et lieu de service ;
- la date l'heure et le lieu de l'infraction ou de la saisie ;
- l'identité complète du contrevenant et la description complète des moyens qu'il a utilisés ;
- la description détaillée et l'évaluation de l'infraction ou de la saisie ;
- les déclaration et signature du contrevenant ;
- l'identité complète des témoins, des complices ou des co-auteurs éventuels, leur déclaration et leur signature ;
- les références des articles de la loi interdisant ou réprimant l'acte commis ;
- les sanctions proposées ;
- la mention des produits et engins saisis et le lieu de leur garde ;
- toute autre mention permettant d'apprécier le constat.

2) Le responsable provincial de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales peut transiger pour toute infraction relevée sur procès-verbal.

3) En cas d'échec des transactions le procès-verbal est adressé au procureur de la république territorialement compétent.

4) Le procès verbal clos reçoit un numéro d'ordre dans le registre du contentieux. Il est envoyé dans les 72 heures au Procureur de la République et une copie au Délégué Provincial de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS FINALES

Article 35.- le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires en matière d'Inspection Sanitaire Vétérinaire notamment :

- le décret N°74/990 du 16 décembre 1974, fixant les modalités de conditionnement et de transport des produits de la pêche ;
- le décret n° 78/197 du 10 juin 1978, fixant les modalités d'Inspection Sanitaire ;
- le décret n°75/536 du 17 juillet 1975, fixant les modalités de l'Inspection Sanitaire des produits de la pêche,

sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 14 juin 1986

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paul BIYA

ANNEXE 13: Loi n°75/13 du 8 décembre 1975

Portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- La présente loi fixe les attributions et les modalités de fonctionnement de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire.

CHAPITRE PREMIER

DE L'INSPECTION SANITAIRE VETERINAIRE

Article 2.- L'inspection Sanitaire Vétérinaire est chargée en ce qui concerne les animaux, les produits d'origine animale, halieutique et leurs dérivées :

- 1) – de leur contrôle hygiénique en vue de leur consommation, de leur mise en état de commercialisation ou de leur transformation ;
- 2) – du contrôle hygiénique de leurs conditions de conservation, de stockage, de distribution, d'acheminement ou de transformation en collaboration avec les services compétents chargés de la santé publique ;
- 3) – du contrôle de la détermination des normes de présentation et de conditionnement ;
- 4) – de leur classification en catégories selon leur caractéristiques organoleptiques et leur degré de salubrité.

Article 3.- L'inspection sanitaire vétérinaire assure également, en collaboration avec les services compétents chargés de la santé publique, la protection des consommateurs et exploitants contre les zoonoses, intoxications et toutes autres infections d'origine animale, en conformité avec les textes régissant la Santé Publique.

Article 4.- Les denrées alimentaires d'origine animale soumises à l'inspection sanitaire vétérinaire et ne répondant ni aux normes d'hygiène admises, ni à la qualité marchande requise sont dénaturés, détruites ou déclassées suivant le cas.

Article 5.- Les conditions dans les quelles s'effectuent les opérations d'inspection sanitaire vétérinaire décrites à l'article 2 ci-dessus sont fixées par décret.

Article 6.- L'inspection sanitaire vétérinaire donne lieu à l'établissement d'un certificat sanitaire ou d'un laisser-passer sanitaire.

Article 7.- Les opérations d'inspection sanitaire donnent lieu au paiement d'une taxe d'inspection dont le taux est fixé annuellement par la loi de finances. Un décret détermine les modalités de perception de cette taxe.

CHAPITRE DEUXIEME

DE LA PROTECTION CONTRE LES ZONOSSES

Article 8.- Sont réputés zoonoses, infection, intoxications et infections graves, les maladies ci-après désignés :

- 1°- la rage chez toutes les espèces ;
- 2°- la tuberculose et la pseudo tuberculose chez toutes les espèces ;
- 3°- le charbon bactérien chez les équidés, porcins et ruminants ;
- 4°- les tuberculoses chez les bovidés, petits ruminants et porcins ;
- 5°- les pasteurelloses ;
- 6°- l'hérysipelothrix ;
- 7°- la listerellose (listeriose) ;
- 8°- les vibrioses chez les ruminants ;
- 9°- les salmonelloses ;
- 10°- les taeniasis ;
- 11°- la trichinose ;
- 12°- la toxoplamose ;
- 13°- la distomatose ;
- 14°- la sarcosporidiose ;
- 15°- les myases intestinales ;
- 16°- les shigelloses ;
- 17°- les rikettsioses
- 18°- l'hornithose aviaire ;
- 19°- la psittacose ;
- 20°- la leptospirose ;
- 21°- le botulisme ;
- 22°- l'échinococcose.

Article 9.- Le Président de la République peut, par décret, compléter la liste des maladies énumérées à l'article précédent par de nouvelles maladies présentant un caractère dangereux pour la santé humaine.

Article 10.- Font l'objet d'une déclaration obligatoire :

- tout animale maladie ou soupçonné de l'être ;
- tous produits dérivés ou succédanés d'origine animale ou halieutique susceptible de propager des germes de maladie, d'intoxication ou d'incommoder le consommateur éventuel.

Article 11.- Un décret du Président de la République détermine les conditions de traitement, d'immunisation, de destruction d'animaux malades ou susceptibles de l'être, et de commercialisation des produits provenant de tels animaux.

Article 12.- Les frais entraînés par les opérations de manutention, de dénaturation, de destruction ou de récupération sont, sauf circonstances exceptionnelles, à la charge des propriétaires.

Article 13.- dans le cas d'une valorisation industrielle des saisies (industries de transformation), les modalités de couverture des frais inhérents à la manutention des produits avariés ou à la désinfection des lieux de stockage sont fixées par décret.

Article 14.- Le Président de la République détermine par décret, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les propriétaires d'animaux contaminés ou susceptibles de l'être peuvent être astreints aux mesures propres à prévenir ou à combattre la maladie.

Article 15.- Toute personne exerçant la profession de boucher, charcutier ou mareyeur, ou appeler de par sa profession à manipuler les produits alimentaires d'origine animale et halieutique, destinés à la consommation publique et à la commercialisation, doit obligatoirement subir des visites médicales annuelles de contrôles sanitaires sanctionnées par la délivrance d'un certificat médical établi par un médecin agréé et à présenter à toute réquisition des agents chargés de l'inspection sanitaire vétérinaire.

CHAPITRE TROISIEME

INFRACTIONS ET PENALITES

Article 16.- Les fonctionnaires assermentés de l'inspection sanitaire vétérinaire, sont habilités en cas d'infraction aux dispositions de la présente loi ou à celles des décrets pris pour son application, à dresser procès-verbal qui fait foi jusqu'à preuve du contraire.

Ce procès-verbal est adressé au Procureur de la République du lieu de l'infraction.

Le Ministre chargé de l'inspection sanitaire vétérinaire nomme par arrêté le fonctionnaire assermenté de l'inspection sanitaire vétérinaire habilité à percevoir les amendes de simple police.

Article 17.- 1°- Est passible d'une peine d'emprisonnement qui ne peut excéder un an et d'une amende qui ne peut excéder 500 000 FCFA ou de l'une de ces peines seulement :

- a) celui qui omet de faire la déclaration obligatoire prévue à l'article 10 de la présente loi,
- b) celui qui se soustrait aux obligations ou apporte des entraves à l'exécution des mesures prescrites par les autorités vétérinaires responsables en matière de traitement, immunisation, destruction d'animaux malades ou soupçonnés de l'être, ainsi que du contrôle de la salubrité des produits alimentaires d'origine animale commercialisés et provenant ou non de tels animaux ;
- c) celui qui refuse d'appliquer les mesures prescrites par ces mêmes autorités et destinées la maladie, l'intoxication ou à lutter contre la maladie ou l'intoxication ;
- d) celui qui refuse ou néglige de subir des visites médicales de contrôle sanitaire prévu à l'article 15 de la présente loi ;
- e) celui vend, laisse vendre ou récupère à des fins de consommation personnelle :
 - du poisson, des crustacées et autres fruits de mer avariés ou reconnus contaminés ;
 - de la viande ou des denrées provenant d'animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses
 - de la viande des conserves saisies à l'inspection et destinées à être détruites.

2°- En cas de récidive, le tribunal peut prononcer l'interdiction d'exercice de la profession prévue à l'article 36 du Code Pénal.

Article 18.- Outre les peines prévues à l'article précédent, les animaux, poissons, crustacés et fruits de mer, les viandes et succédanés, tels que prévus aux articles 6 et 10 ci-dessus, vendus, transportés ou détenus par les contrevenants dans les zones où leur circulation est interdite, sont saisis.

Les modalités de dénaturation, de destruction, d'assainissement en vu de la récupération de ces saisies sont fixées par décret.

Article 19.- Indépendamment des sanctions disciplinaires aux quelles ils peuvent s'exposer, les agents assermentés de l'inspection sanitaire vétérinaire sont passibles des peines des peines prévues à l'article 17 ci-dessus :

- lorsqu'ils laissent vendre des denrées énumérées à l'articles 17 (e) ;
- lorsqu'ils omettent de se conformer aux dispositions de l'article 18 ci-dessus, ou se rendent coupables de malversations ou de la valorisation des denrées saisies.

Article 20.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires) à la présente loi réglementant l'inspection sanitaire vétérinaire, ainsi que la loi n°68/COR du 11 juillet 1968 et The law of the Federation of Nigeria and Lagos (1938) volume IX Chapter 165, Public Health.

Article 21.- La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence au Journal Officiel en français et anglais.

Yaoundé, le 08 décembre 1975

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

EL HADJ AHMADOU AHIDJO